This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

[redacted]rd College Cal

~~B. f. 10~~ ~~T. f. 11~~
G. L. 15
Magd: Hall
X1 — 4.

1093 f. 34

SYSTÈME

Tiré de l'Ecriture Sainte

SUR LA DURÉE DU MONDE

Depuis le premier Avenement de JESUS-CHRIST juſqu'à la fin des Siecles.

A PARIS, rue S. Jacques;
Chez HUART, près la fontaine S. Severin;
à la Juſtice.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

BODLEIAN
13 OCT. 1931
LIBRARY

A MONSEIGNEUR.

MONSEIGNEUR

DE SAINT SIMON,

EVÊQUE

COMTE DE NOYON,

PAIR DE FRANCE,

Nommé par Sa Majeſté Evêque de Mets, & Prince du S. Empire.

MONSEIGNEUR,

Permettés que j'aye l'honneur de préſenter à VOTRE GRANDEUR *le fruit d'une étude particuliere que*

je fais depuis quelques années de l'Ecriture-Sainte ſur le temps du ſecond avenement du Fils de Dieu. La recherche approfondie du ſens de quelques Textes ſacrés m'a fait naître l'idée, & donné lieu de former ſur un ſi grand ſujet un Syſtême nouveau : je le développe & l'établis dans ce Livre par une ſuite de refléxions liées les unes aux autres, par un enchaînement de raiſonnemens, & un tiſſu de Textes de l'Ecriture, qui m'ont parû fonder ces refléxions & ces raiſonnemens. Un Ouvrage de cette nature ne peut paroître avec plus de ſuccès que ſous les auſpices d'un Prélat qui par la vaſte étenduë de ſes lumieres, jointe à la plus vive pénétration, eſt en état de dé-

couvrir avec autant de certitude que de facilité, ſi un Auteur ne prend point le change dans le ſens qu'il donne aux Textes de l'Ecriture, & dans les inductions qu'il en tire, & ſi celui-là ne s'écarte point de la Tradition & des ſentimens des Peres de l'Egliſe, & celles-ci de la juſteſſe d'une légitime conſéquence.

Agréés donc, MONSEIGNEUR *cet hommage que des motifs ſi intereſſans m'engagent à rendre à* VOTRE GRANDEUR, *& en ſa perſonne, à toutes les excellentes qualités & ſublimes vertus qui donnent un relief ſi éclatant à votre illuſtre naiſſance.*

Vous ne fûtes pas plûtôt élevé ſur le Chandelier de l'Egliſe de

Noyon, que les unes & les autres commencerent à briller en Vous avec un merveilleux éclat : tout votre Diocèſe fût édifié d'y voir par des effets ſi marqués ce grand amour pour l'Egliſe, qui VOUS *rend ſi zelé pour le maintien de la ſaine Doctrine, & la régularité des mœurs : cette charité induſtrieuſe, qui vous a ſuggeré les moyens d'aſſurer le progrés des études & la pureté des mœurs dans vos jeunes Clercs, en ſecourant de vos biens ceux à qui la naiſſance n'en a point accordés, pour les mettre en état de ſe réünir avec ceux qui en ſont plus avantagés dans une même maiſon, où on ne néglige rien de ce qui peut les former aux ſciences & à la pieté : Ce cœur plein de tendreſſe &*

de compaſſion pour les pauvres ; qui Vous porte á les ſecourir ſi liberalement de vos biens , & qui vous rend leurs interèts ſi chers , que vous n'épargnés ni votre tems ni vos ſoins , ni vos peines pour maintenir la bonne adminiſtration des fonds deſtinés pour leur ſubſiſtance : cette vie dure , ſobre , & laborieuſe qui par ſa continuité marque à quel point on peut juger que la Nature eſt chez vous aſſujettie à l'eſprit , lorſqu'on vous voit ſi conſtamment vous priver des commodités de la vie les plus permiſes.

C'eſt à toutes ces merveilleuſes qualités , & à une infinité d'autres , dont le récit feroit ſouffrir trop long-tems votre modeſtie ,

EPITRE.

MONSEIGNEUR, *qui je rends cet hommage dans votre illuſtre Perſonne, en uſant de la permiſſion que vous avés bien voulu m'accorder dès l'année derniere, de* VOUS *dédier ce petit Ouvrage.*

Pourrois-je ne le pas faire encore avec un nouvel empreſſement lorſque Sa Majeſté, toûjours ſage dans le choix qu'Elle fait des ſujets qu'elle nomme pour remplir les Siéges Epiſcopaux de ſon Royaume, VOUS *donne des marques ſi ſenſibles & ſi ſingulieres de ſon eſtime, en mettant ſi peu d'interval entre la promotion, qu'elle avoit faite de* VOTRE GRANDEUR *à l'Evêché de Noyon, & la tranſlation qu'elle vient d'en faire*

l'Evêché de Metz? Ce changement ne peut être de la part de ce religieux Monarque que l'effet de la perſuaſion où il eſt, qu'un Evêché plus important & plus conſidérable convient mieux, & fournit une carriere plus proportionnée aux rares talens qui ſecondent en VOUS *ce grand zele, dont il a ſçû, ſans doute par la voix publique que* VOUS *étiés animé pour procurer la gloire de Dieu & le ſalut des ames. Tout ce que* VOUS *avés fait dans le Diocèſe de Noyon dans la veüe de ce double objet, eſt garand de ce que vous ferés dans celui de Metz: &* VOTRE GRANDEUR *a tout lieu de ſe flatter, qu'on n'aura pas moins de joye de l'y poſſeder, qu'on reſſent de regret dans celui de Noyon de la perdre.*

EPITRE.

C'eſt encore une fois, MONSEIGNEUR, *ce qui me donne une grande confiance, que* VOUS *voudrés bien en recevant favorablement la Dédicace que je prends la liberté de* VOUS *faire de ce Livre, honorer de votre protection puiſſante l'Ouvrage & l'Auteur, qui fait & fera toûjours gloire d'être avec le plus profond reſpect,*

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

Le très-humble
& très-obéiſſant
ſerviteur. ***

AVERTISSEMENT.

ON s'attend bien que l'idée de cet Ouvrage, où on ſe propoſe de fixer la Durée du Monde, paroîtra neuve & ſinguliere : mais c'eſt cette ſingularité même qu'on croit devoir picquer davantage l'attention du Lecteur. L'Auteur néanmoins n'eſt pas le premier, comme on le verra dans la ſuite de cet Ouvrage, qui ait entrepris d'écrire ſur cette matiere.

Il ne puiſera, au reſte, ſes argumens que de l'Ecriture & de la Tradition, & les Interprétations qu'il donnera de celle-là auront toujours leurs garands dans celle-ci.

Le Lecteur jugera de la force de ces argumens ſuivant l'impreſ-

ſion qu'ils feront ſur ſon eſprit & la perſuaſion plus ou moins grande qu'ils y produiront.

On ſe flatte que, s'ils ne ſont point aſſez ſolides pour opérer chez luy une conviction entiere, ils le ſeront ſuffiſamment, pour qu'il ne puiſſe leur refuſer une diſpoſition de crédulité, qui en approchera beaucoup. C'eſt ce qui donne à l'Auteur une grande confiance, que le public recevra favorablement ſon Ouvrage, & luy ſçaura bon gré de ſon entrepriſe.

TABLE
DES CHAPITRES.

CH. I. *S'IL eſt permis de rechercher dans l'Ecriture Sainte le tems de la fin du Monde.* page 1.

CHAP. II. *Que la fin du Monde eſt le commencement du grand repos dans lequel Dieu doit entrer & faire entrer ſes Elûs après le ſecond Avenement de J. C.* 47.

CHAP. III. *Que tous les repos ſanctifiés dont il eſt parlé dans les Livres de l'ancien Teſtament, tant celui où Dieu eſt entré après les ouvrages des ſix jours de la création, & celui dans lequel il a fait entrer le Peuple d'Iſraël ſous la conduite de Joſué, que ceux que Dieu a commandé aux Iſraëlites d'obſerver, étoient la figure de ce grand repos dans lequel Dieu doit entrer & faire entrer ſes Elûs à la fin des Siécles.* 55.

CHAP. IV. *Que tous ces differens repos énoncés au Chapitre précedent figuroient encore le repos tout ſpirituel que Jeſus-*

Christ devoit procurer aux ames dans la Loy de grace. 65.

CHAP. V. *Que les repos dont l'observance étoit plus rigoureusement recommandée aux Juifs étoient, pour la plus part, fixés au nombre septiéme, soit de jours soit de semaines, soit de mois, soit d'années, soit de semaines d'années.* 76.

CHAP. VI. *Difference qui se remarque dans le texte de la Loy entre les repos que les Juifs étoient obligés d'observer attachés au nombre septiéme, soit de jours, soit de semaines, soit de mois, soit d'années soit de semaines d'années.* 90.

CHAP. VII. *Que la fête de la Pentecôte des Juifs & leur année Jubilaire, dont la premiere n'arrivoit qu'après la revolution de sept semaines de jours, & la seconde après la revolution de sept semaines d'années étoient la vraye figure du repos que J. C. devoit procurer aux ames fideles dans son premier Avenement.* 102.

CHAP. VIII. *Que la fête de la Pentecôte, & le Jubilé des Juifs étoient aussi une parfaite figure du repos éternel que J. C. doit procurer aux Elus dans son second avenement.* 120

DES CHAPITRES.

CHAP. IX. *Que les ſept ſemaines de jours qui précedoient la Pentecôte des Juifs, & les ſept ſemaines d'années qui précedoient leur Jubilé ne figuroient pas moins expreſſément la durée du tems qui devoit s'écouler depuis une certaine époque juſqu'à la venuë de Jeſus-Chriſt, & depuis la venuë de Jeſus-Chriſt juſqu'à ſon ſecond Avenement, que la Pentecôte & le Jubilé ſignifioient ce premier & ce ſecond Avenement.* 133.

CHAP. X. *L'epôque de la durée du tems figuré par les ſept ſemaines de jours, & par les ſept ſemaines d'années qui précedoient la Pentecôte & le Jubilé des Juifs, n'eſt autre que le deluge, depuis lequel juſqu'à la venuë du Meſſie, il s'eſt écoulé 2401 ans.* 154.

CHAP. XI. *La Durée du Monde depuis le premier Avenement de Jeſus-Chriſt juſqu'au ſecond, ſera auſſi probablement de 2401 ans.* 249.

CHAP. XII. *La Durée du Monde de 2401. ans depuis le Deluge juſqu'à la trente-ſeptiéme année de la Naiſſance de Jeſus-Chriſt, & depuis la trente-ſeptiéme année de la Naiſſance de Jeſus-Chriſt,*

TABLE DES CHAPITRES.
juſqu'a ſon ſecond Avenement prouvée par l'Apocalypſe. 257.

CHAP. XIII. *La Durée du Monde de 2401 ans depuis le premier avenement de J. C. juſqu'au ſecond, prouvée par le Prophête Daniel & par l'Apocalypſe.* 295.

Fin de la Table des Chapitres.

SYSTÈME

SYSTÈME SUR LA DURÉE DU MONDE.

CHAPITRE I.

S'il eſt permis de rechercher dans l'Ecriture Sainte le tems de la fin du Monde.

LES Préjugés les moins fondés contre la matiere d'un Ouvrage qu'on veut donner au Public, doivent faire craindre de l'y expoſer ſans précaution. Rien ne doit être moins ſuſpect d'erreur dans un livre, ſur tout quand il a quelque rapport à la Religion, que le ſujet dont il

traite ; il doit être de nature à prévenir le Lecteur en ſa faveur, en lui préſentant toûjours d'abord l'idée de quelque choſe également propre à exciter ſa curioſité & à l'édifier.

Le Sujet de celui-ci a de quoi exciter la curioſité du Lecteur, c'eſt de quoi on ne peut diſconvenir : Mais a-t'il de quoi l'édifier, lors qu'il paroît être oppoſé à ce que Jeſus-Chriſt dit : qu'il ne nous appartient point de connoître le jour & l'heure de ſon dernier avenement, & qu'il n'eſt connu que de Dieu ſeul ? A quoi doit s'attendre l'Auteur, ſur le ſort de ſon Ouvrage, s'il ne prévient d'abord ſon Lecteur ſur ce préjugé qu'il pourroit lui oppoſer, en faiſant voir par de ſolides raiſons, qu'une recherche telle qu'il y fait du tems où J. C. doit venir juger les hommes, n'a rien de contraire à ce que dit ce divin Maître,

que le jour & l'heure n'en eſt connu que de Dieu ſeul ?

C'eſt dans cette vûë qu'il va examiner deux queſtions, dont la reſolution fera juger, ſi la recherche qu'il a faite dans l'Ecriture de ce tems dont la connoiſſance ſe trouve combatuë par ce préjugé populaire, eſt contre le reſpect dû à la parole de J. C. & ſi elle doit être regardée comme une tentative temeraire, ou comme une entrepriſe loüable & digne d'un Théologien ſtudieux. Il examinera dans la premiere queſtion, ſi l'Egliſe reconnoît ou ne reconnoît pas qu'il y ait dans l'Ecriture quelques revelations touchant le tems du dernier avenement de J. C, il examinera dans la ſeconde, ſi les textes de l'Evangile, où Jeſus-Chriſt dit que le jour & l'heure de ſon dernier avenement, n'eſt connu que de Dieu ſeul, & celui des Actes des Apôtres où il dit

à ſes Diſciples ſur le point de monter au Ciel, qu'il ne leur appartient point de connoître les momens que Dieu a mis en ſa puiſſance, emportent une défenſe abſoluë de rechercher dans les Livres ſaints la circonſtance du tems de ce grand évenement.

Car s'il eſt vrai que l'Egliſe reconnoiſſe dans les Livres ſaints quelques revelations ſur la circonſtance de ce tems, & que les textes cités n'emportent point une défenſe de la rechercher dans l'Ecriture, il demeurera pour conſtant qu'un Theologien n'aura point à craindre d'être repris, ni au Jugement de Dieu de la recherche qu'il fera de ces revelations dans les endroits des Livres ſaints qui les renferment, ni au Tribunal de l'Egliſe, de la confiance qu'il aura de mettre au jour les decouvertes qu'il pourra faire ſur cette matiere : Il regardera tous

les textes de l'Ecriture, où il trouvera quelque choſe propre à l'éclaircir ſous le même point de vûë que l'Apôtre Saint Paul veut qu'on regarde toute Ecriture inſpirée de Dieu ; c'eſt-à-dire, comme étant dictée pour nôtre inſtruction, afin que notre eſperance ſoit ſoutenuë par la patience : dans cette perſuaſion il en uſera dans l'étude qu'il fera de cette matiere, comme dans celle qu'il fait de toutes les autres, ſur leſquelles l'Egliſe lui permet de travailler ; il croira toûjours ne point ſortir des bornes de la ſobrieté que l'Apôtre veut qu'il ait dans ſa ſcience, en uſant du droit que Jeſus Chriſt lui donne dans ces paroles qu'il dit autrefois aux Docteurs de la Loy, *Scrutamini ſcripturas, eæ ſunt quæ teſtimonium perhibent de me.* S'il trouve quelques endroits obſcurs où ſes reflexions lui faſſent entrevoir quel-

ques nouvelles lumieres propres à éclaircir le ſujet qu'il traite, il s'y appliquera avec une attention redoublée, il les creuſera, il les approfondira, & il ſe perſuadera toûjours avec raiſon, qu'il ne fait en cela que ce que Jeſus Chriſt lui-même lui ordonne, *Fodere profundiùs ſubet*, dit Euthymius après S. Jean Chriſoſtôme, *ut ea quæ altè ad modum in modum theſauri recondita ſunt poſſint inveniri.* Si on lui fait l'objection que l'Abbé Rupert ſe fait à lui même dans la Préface de ſon Commentaire ſur l'Apocalipſe, qu'il paroît y avoir de la temerité de vouloir decouvrir dans l'Ecriture quelque choſe qui n'y ait point été decouverte par tant de ſçavans Auteurs qui l'ont étudiée avant lui, *Illicitum & temerarium eſt quiddam ad ea quæ à nominatis catholiciſque patribus dicta ſunt velle addere*, il repondra avec ce ſçavant Abbé, que l'Ecri-

ture Sainte eſt un vaſte champ commun & ouvert à tous Théologiens, à qui la culture n'en peut être interdite : Car, dit-il, peut-on faire un crime aux enfans, de ce qu'après que leurs Peres ont creuſé un ou deux Puits dans leur heritage, ils tentent d'en creuſer encore d'autres par leur propre travail ? Iſaac n'a-t'il pas creuſé d'autres puits que ceux qui avoient été creuſez par Abraham ſon pere, leur laiſſant toûjours le même nom ? ils creuſerent dans le torrent, dit l'Ecriture, & ils trouverent une eau vive, ils en creuſerent encore un ſecond, & à quelque diſtance delà un troiſiéme ; ſuivant cette regle, continuë le même Auteur, qu'on nous accorde auſſi de creuſer nous-mêmes par un travail qui nous ſoit propre, des puits differens de ceux qui ont été creuſez par ceux qui nous ont précedé, pourvû que nous en ti-

rions auſſi une eau vive qui puiſſe ſe boire ſans danger, & qui n'ait aucune qualité vicieuſe capable de porter le ſcandale & l'erreur dans l'eſprit de ceux juſqu'auxquels elle pourra couler. *Juxta hanc regulam nobis quoque concedant poſt illos puteos quos foderunt patres & priores noſtri, alios fodere proprio vomere ingenii, dum modo vivam & nos aquam eruere poſſimus quæ nulli noceat bibenti, nulli ſcandalum vel errorem faciat haurienti.*

L'Egliſe n'a jamais prétendu ôter cette liberté à ſes Theologiens ſur aucune matiere dans l'étude qu'elle leur permet de faire des Livres Saints, pourvû que ſe renfermant dans les bornes qu'elle leur preſcrit, ils ne cherchent dans leur etude qu'à donner quelque nouveau jour aux Myſteres qu'ils croyent avec elle : Elle ne leur interdit qu'une ſeule choſe, c'eſt d'y rechercher ce qu'elle n'y

reconnoît pas elle-même, & d'y vouloir trouver ce qu'elle a une fois declaré n'y être point, ou que Jesus-Christ pourroit avoir deffendu d'y rechercher.

Examinons donc en premier lieu, si l'Eglise ne reconnoît pas qu'il y ait quelques revelations dans les Livres Saints touchant la circonstance du tems du second avenement de Jesus Christ; après quoi nous examinerons si Jesus Christ a prétendu dans les textes de l'Evangile & des Actes des Apôtres cy-dessus rapportez, deffendre de vouloir en connoître le tems.

Résolution de la premiere Question.

On convient d'abord que l'Eglise ne reconnoît dans l'Ecriture aucunes revelations immediates & formelles sur la circonstance du tems du dernier avenement de Jesus Christ, qui obligent de croire que ce grand évenement arrivera

après la revolution d'un certain nombre d'années fixe & déterminé.

Il eſt encore certain qu'elle n'y en reconnoît pas même aucunes mediates & virtuelles, telles que la Theologie demande pour en tirer une concluſion théologique.

Mais on ne craint point d'avancer qu'il n'eſt pas moins certain, que l'Egliſe a toûjours reconnu dans les Livres Saints quelques revelations implicites & obſcures de la circonſtance du tems où doit arriver ce dernier avenement, c'eſt à dire, des textes où le tems de ce dernier avenement ſe trouve déſigné par des indices qui le doivent préceder, exprimé ſous des emblêmes & des allegories, enveloppé dans des nombres ſymboliques de jours & d'années, qui ayent été ou la meſure de la durée de quelque operation de Dieu exterieure & ſenſible, ou

que le Saint Eſprit ait employé, ſoit dans les Prophetes pour deſigner le tems de ce grand évenement en deſignant celui de quelque evenement qui en étoit la figure, ſoit dans la Loi pour fixer le tems de la celebration de certaines Fêtes établies par l'ordre de Dieu pour le ſignifier.

La preuve de cette derniere propoſition n'eſt pas difficile : L'Egliſe a-t'elle jamais regardé les ſignes auxquels Jeſus-Chriſt & l'Apôtre S. Paul veulent qu'on reconnoiſſe la proximité de ce grand jour, autrement que comme des revelations du moins obſcures du tems où il doit arriver? n'en reconnoît-elle pas des revelations de cette nature dans toute la ſuite du livre de l'Apocalipſe, & en particulier dans les mille ans que S. Jean nous apprend devoir s'écouler depuis l'enchaînement de Satan dans l'Abîme, juſqu'à

la perſecution de l'Antechriſt ? Pourquoi a-t'elle ordonné dans le quatriéme Concile de Tolede que ce livre fut lû dans l'Egliſe pendant les 49. jours qui s'écoulent depuis Pâques juſqu'à la Pentecôte, ſinon par ce qu'il renferme l'hiſtoire de tout le tems qui doit s'écouler depuis la Reſurrection de Jeſus Chriſt, juſqu'à ſon dernier avenement figuré par le cinquantiême jour ?

Il eſt vrai que nous ne voyons pas que l'Egliſe ait jamais déclaré expreſſément ce qu'elle croyoit ſur cette matiere, mais on ne peut pas douter que depuis ſa naiſſance juſqu'aujourd'hui on ait regardé comme une tradition conſtante, que l'Ecriture étoit remplie de révélations obſcures & énigmatiques touchant la circonſtance du tems du dernier avénement de J. C. à la fin des ſiécles. Les Peres & les Ecrivains ſacrez de tous

les siécles nous sont des garants irréprochables de cette tradition, par la recherche qu'ils ont faite eux-mêmes de ces révélations dans les livres saints, que les uns ont cru découvrir dans certains textes, les autres dans d'autres. Saint Cyprien dans son liv, *Ad Fortunatum de exhortatione martyrii*, chap. 11e a cru que les sept premiers jours du monde désignoient un pareil nombre de milliers d'années que le monde devoit durer; *In dispositione divinâ primi septem dies septem millia annorum continent.* Saint Hilaire s'est persuadé que les six jours d'intervale écoulés depuis la promesse que J. C. avoit faite à ses Disciples de manifester sa gloire à quelqu'uns d'entr'eux jusqu'à la manifestation qu'il en fit à trois dans sa transfiguration, marquoient autant de mille ans qui devoient s'écouler depuis la création jusqu'à la fin des siécles. *Post sex dies gloriæ* *In Math.* 17.

tion dans le 7e. liv. de ſes In
D'autres Peres ont cru dé
vrir la durée du monde dans
née jubilaire des Juifs, qui ſe
lebroit après la revolution de
années, regardant la 50e. con
ſignifiant le bonheur du ſiécle
tur, ils n'ont fait que tracer l'i
de ce ſyſtême, qui eſt celui
l'Auteur, & qu'il eſſaye dans
ouvrage de mettre dans tout
jour : ce ſentiment eſt ſi reçû
mi la plûpart des Peres de l'Eg
que S. Iſidore lui donne forc
tradition, comme on le verra
la ſuite de l'ouvrage ; ce ſentin
au reſte n'eſt pas différent de
qui place la fin du monde dan
7e millenaire, il ne fait qu'e
xer l'évenement à un tems
précis. D'autres Peres ont cru
les 70. ſemaines de Daniel ſi
fioient une pareille durée qui
voit s'écouler depuis le premi
venement de J. C. juſqu'au ſec
S. Pi

S. Pierre Chriſologue paroit avoir été dans ce ſentiment dans ſon Sermon 40e. D'autres ont penſé qu'il s'écouleroit pareil nombre d'années depuis le premier avénement de J. C. juſqu'à la fin des ſiécles, qu'il s'étoit écoulé antérieurement à ſa venuë depuis la création du monde, fondés ſur ce texte d'Habacuh: *Domine, opus tuum in medio annorum vivifica illud.* Ce ſentiment ſeroit conforme au ſyſtême de l'Auteur, en commençant à compter le nombre des années à écouler au déluge, comme on le verra cy-après. On paſſe un grand nombre d'autres Auteurs Catholiques qui ont prétendu trouver dans pluſieurs autres textes de l'Ecriture de pareilles révélations obſcures & ſymboliques du tems de la fin du monde; les uns dans le nombre de 666. que ſaint Jean dit devoir être le nombre du nom de l'Antechriſt, les autres dans

les trente-trois ans & demi de la durée de la vie de J. C. qu'ils prétendent désigner le même nombre d'annees jubilaires, c'est-à-dire, d'autant de fois cinquante ans qui doivent s'écouler depuis la mort de J. C. jusqu'à la résurrection générale. Tous les Peres de l'Eglise & autres Ecrivains Ecclésiastiques, anciens & modernes, qui ont mis au jour des Ecrits sur cette matiere, ont tous tiré leurs inductions des textes des livres saints, sans que l'Eglise les ait jamais désaprouvés: preuve certaine qu'il y a une tradition constante dans l'Eglise que la circonstance du tems du dernier avénement de J. C. à la fin des siécles, est exprimée du moins obscurément, symboliquement & figurativement dans les saintes Ecritures, & par conséquent que la recherche qui peut en être faite par ceux à qui il convient de les etudier, n'a rien que

le loüable & d'édifiant, ſur tout quand ils n'ont aucunement à appréhender, comme on va le faire voir, qu'on puiſſe leur reprocher avec fondement de contrevenir dans cette recherche à aucune défenſe qui leur en ſoit faite par Jeſus-Chriſt.

Réſolution de la ſeconde Queſtion.

Il s'agit de concilier la liberté dont l'auteur croit pouvoir uſer à l'exemple de tous les Peres & autres Ecrivains Eccléſiaſtiques, avec ce que J. C. dit lui même dans l'Evangile, en répondant à ſes Diſciples qui l'avoient interrogé ſur le tems où il devoit venir juger les hommes, qu'à l'égard du jour & de l'heure de ce grand événement, Dieu ſeul en avoit la connoiſſance à l'excluſion des Anges & du fils de l'homme même, & ce qu'il dit encore au 1e chap. des Actes des Apôtres, en répondant à ſes Diſ.

ciples, qui lui avoient demandé ſi le tems étoit venu auquel il devoit rétablir le royaume d'Iſraël, qu'il ne leur appartenoit pas de connoître les tems & les momens que Dieu avoit mis dans ſa puiſſance. Si la connoiſſance du jour & de l'heure du dernier avénement appartient à Dieu ſeul, & n'eſt communiquée ni aux Anges ni au fils de l'homme, s'il n'appartient point aux Diſciples de connoître les tems & les momens du rétabliſſement du royaume d'Iſraël que Dieu a mis dans ſa puiſſance, n'eſt-ce pas une tentative téméraire à tout homme, tel qu'il puiſſe être, de rechercher & vouloir découvrir le tems que Dieu a déterminé pour l'événement de ces choſes ſi cachées. Voila l'argument dans toute ſa force; eſſayons d'y donner une réponſe ſolide, qui faſſe voir le peu de fondement de la conſéquence qu'on en pourroit tirer;

1°. Quand on n'auroit d'autre ſolution à donner à cet argument, que celle qui ſe tire de ce qui a été dit cy-deſſus, elle ſuffiroit pour juſtifier la conduite de ceux qui recherchent dans l'Ecriture la connoiſſance du tems du dernier avénement de J. C, on en inférera toujours qu'on doit regarder comme une choſe conſtante que J. C. n'a point prétendu interdire la recherche qu'on en peut faire dans les textes ſacrez, puiſque l'Egliſe, fidelle interprete du ſens de l'Ecriture, n'a jamais proſcrit ni même déſaprouvé les recherches qui en ont été faites & miſes au jour par tant d'auteurs Eccléſiaſtiques depuis ſa naiſſance juſqu'aujourd'hui; mais il ne faut que lire avec un peu d'attention les Textes Evangéliques & celui des Actes des Apôtres, pour être convaincu que ni ceux qui font ces recherches, ni l'Egliſe qui le leur permet, ne con-

treviennent en aucune maniere à l'un ni à l'autre de ces différens textes.

Le dernier ſouffrant moins de difficulté, & trouvant en partie ſon éclairciſſement dans celui des deux premiers, on ne s'y arrêtera qu'autant qu'il faut pour faire remarquer que ce n'étoit point le tems du dernier avénement de J.C. qui étoit l'objet de l'interrogation des Diſciples, c'étoit celui du rétabliſſement temporel du royaume d'Iſraël, qu'une erreur populaire leur faiſoit attendre de celui qu'ils regardoient comme le Meſſie. J. C. qui avoit déja eſſayé inutilement de les déſabuſer de ce faux préjugé, rejette la demande qu'ils lui font, comme frivole & l'effet d'une erreur groſſiere, en leur diſant qu'il ne leur convenoit point de vouloir connoître ce que Dieu avoit à faire, ni le tems & les momens qu'il avoit détermi-

nés pour l'éxécution de ſes deſſeins, que ce qui devoit les occuper alors, étoit de ſe mettre en état de recevoir le S. Eſprit pour pouvoir porter avec ſuccés ſon Evangile juſqu'aux extrêmitez de la terre, pour y établir non le royaume temporel d'Iſraël, mais le royaume tout ſpirituel de Dieu dans les ames, tel qu'il l'alloit être pleinement dans eux-mêmes après la deſcente du S. Eſprit: de même qu'en répondant aux Phariſiens, au chapitre 17e. de ſaint Luc, qui lui avoient demandé quand le royaume de Dieu devoit venir (entendant par ce royaume de Dieu le royaume temporel d'Iſraël) il leur dit que le royaume de Dieu ne viendroit point d'une maniere qui le faſſe remarquer, enſorte qu'on pût dire qu'il ſeroit icy ou là, mais que le royaume de Dieu devoit être au dedans d'eux-mêmes.

Ce n'eſt donc point du dernie
avénement de J. C. mais du regi
temporel d'Iſraël, ou, ce qui e
la même choſe, du rétabliſſeme
de la nation Juive dans ſa premi
re ſplendeur, dont J. C. interc
la connoiſſance, puiſque c'étc
ſur cela ſeul qu'il avoit été inte
rogé, ſoit par les Phariſiens, ſc
par ſes Apôtres.

Venons à l'éxamen des deu
Textes Evangéliques de S. Mat
chap. 24e. & de S. Marc chap. 1
qui paroiſſent ſouffrir plus de d
ficulté. Quelques uns des Diſ
ples de J. C. ayant entendu
qu'il venoit de leur prédire to
chant la deſtruction future
Temple de Jéruſalem, en avoie
pris occaſion de lui demand
quand ces malheurs arriveroien
& quels ſignes on auroit de ſ
avénement & de la fin des ſiécl
*Dic nobis quando hæc erunt & qu
ſignum adventûs tui* ? Ce bon m

tre ſatisfait à leur demande par une deſcription éxacte qu'il leur fait, en premier lieu de tous les événemens funestes qui devoient précéder la deſtruction du Temple & de la ville de Jéruſalem : après quoi il leur fait un détail des plus circonſtanciés des ſignes qui devoient arriver avant ſon dernier avénement, & de tous les indices auxquels ils pourroient reconnoître ſa proximité : il veut même qu'ils regardent tous ces indices comme un pronoſtique auſſi certain que ce grand jour ſeroit prêt d'arriver que les feüilles épanouïes au figuier le ſont de la proximité de l'Eté : il ajoûte enſuite (apparemment pour répondre à une ſeconde queſtion que ſes Diſciples lui avoient faite, ou qu'il les voyoit diſpoſés de lui faire) que quant au jour & à l'heure de ſon dernier avenement, ils tentoient ou tenteroient inutilement de l'appren-

dre de lui, que l'Ange ou les Anges du Ciel, ni le Fils même, ajoûte S. Marc, n'en avoient point la connoiſſance, que ces circonſtances ſi préciſes du tems de ce grand évenement n'étoient connuës que du Pere ſeul, *de die autem & horâ nemo ſcit, neque Angeli Cœlorum niſi ſolus Pater*, dit Saint Mathieu, *neque Filius*, ajoute Saint Marc.

Il eſt aiſé de remarquer dans toute la ſuite de la réponſe de Jeſus-Chriſt à l'interrogation de ſes Diſciples, deux choſes qui y ſont exprimées d'une maniere très diſtincte. 1°. Ce dont il permet, & veut bien lui-même leur donner la connoiſſance. 2°. Ce qu'il veut leur laiſſer ignorer ſans approuver ni déſapprouver leur empreſſement à vouloir le connoître il trouve bon qu'ils veüillent connoître indéfiniment le tems de ſon dernier avenement, il a même la

condeſcendance de leur declarer les plus évidens indices de ſa proximité, mais il ne juge pas à propos de leur faire connoître le tems précis du jour & de l'heure non plus que de l'année où il doit arriver, ce qu'il ne leur refuſe qu'avec peine, & en leur faiſant, pour ainſi dire, trouver bon par une declaration qui leur laiſſe à penſer qu'il ne ſçait pas lui-même ce qu'ils veulent apprendre de lui : il en uſe à leur égard, dit Theophilacte ſur cet endroit, comme un Pere plein de tendreſſe pour un enfant à qui il eſt obligé de refuſer quelque choſe qu'il voudroit avoir, il voudroit le lui donner : mais il a des raiſons pour ne le point faire, que fait-il ? il cache dans une main ce qu'il tenoit de l'autre, & lui dit qu'il ne ſçait point où elle eſt, pour lui cauſer moins de triſteſſe ; *ſicut patres ſæpe continent quid in manibus, deinde autem eum querunt*

hoc filii & dare ipsi nolunt; occultant dicentes non habemus quod quæritis & sic plorantes filios compescunt.

Il s'ensuit de ces deux observations 1°. Que J. C. n'ayant pas désapprouvé ses disciples de l'avoir interrogé sur le temps de son dernier avenement, on ne peut désapprouver ceux qui ont le même empressement pour le connoître. 2°. Que par la condescendance qu'il a eû de leur declarer lui même les indices les plus certains de la proximité de ce tems, il autorise ceux qui en font la recherche & leur donne la confiance de pouvoir le decouvrir, lorsqu'ils ne le chercheront comme les Apôtres que dans les trésors de sa sagesse & des divines Ecritures. 3°. Que n'ayant pas jugé à propos de leur en découvrir le tems précis de l'année, du jour & de l'heure, ceux qui essayeront de le découvrir dans cette précision, feront

toûjours d'inutiles efforts, & ne parviendront jamais à en avoir une connoiſſance certaine & indubitable.

Ainſi comme il a été permis aux Apôtres de s'adreſſer à J. C. pour en apprendre le tems indéfiniment, il ne l'eſt pas moins d'éſſayer de le découvrir par la recherche qu'on en fait dans la parole de Dieu écrite

Il en eſt de la circonſtance du dernier avenement, comme de beaucoup d'autres circonſtances des Myſteres de notre Religion; rien de plus incompréhenſible que la génération du Verbe dans l'Eternité, & que ſa naiſſance humaine dans le tems. *Generationem ejus quis enarrabit.* Rien de plus incompréhenſible que la transfuſion du peché originel dans la poſterité d'Adam, que l'union de deux natures dans la perſonne de Jeſus-Chriſt, cependant a-t'il jamais été défen-

du aux Théologiens de diſcouri ſur la maniere dont ces Myſtere s'opérent, pour en faire voir l poſſibilité ? Pourquoi donc ne ſe roit-il pas également permis d rechercher dans l'Ecriture la cir conſtance du tems du dernier ave nement de Jeſus-Chriſt ? un Théo logien eſt-il plus condamnabl quand il ſe forme un ſyſtême ſu ce dernier article, ſur lequel il eſ certain qu'il y a quelques revela tions du moins obſcures & enig matiques dans les Livres Saints que quand il develope une hypo théſe ſur les circonſtances non re velées de nos autres Myſteres ? c qu'il doit éloigner de lui, c'eſ une vaine confiance d'avoir réüſ dans ſa recherche à fixer déter minément le tems précis ou il ar rivera, c'eſt cette vaine préſomp tion que Jeſus-Chriſt lui deffend & il ne faut pas qu'il ſe faſſe beau coup de violence pour s'en garer

tir ſur cet article : un homme de bon ſens en ſera toûjours à l'abri, quelque decouverte qu'il ait faite ſur cette matiere, il ne ſe perſuadera jamais qu'il ait une connoiſſance aſſez parfaite des années qui doivent s'écouler juſqu'à celle qu'il croit devoir être la derniere pour ſe flatter de la ſçavoir avec certitude, moins encore le jour & l'heure, il faudroit pour en connoître préciſement l'année, qu'il pût connoître ſûrement que le nombre d'années dont celle-là doit être la derniere, ſont des années ſolaires ou lunaires, que le nombre écoulé depuis & avant Jeſus-Chriſt, ſoit celui qu'il trouve par ſon calcul, en quelle ſaiſon a commencé la revolution des années, lors de la création : pour connoître le jour & l'heure, il faudroit qu'il ſçût avec certitude, ſi c'eſt du premier jour de la création, ou du ſeptiéme, qu'on doit

commencer à ſupputer la durée du monde, ſi ce jour a commencé au matin, à midi ou au ſoir; il y auroit de l'extravagance à croire qu'on pût avoir une connoiſſance parfaite de toutes ces choſes, dont la plûpart ne peuvent être connuës que de Dieu ſeul.

L'Auteur met une grande difference entre dire, comme il fait dans ſon ſyſtême, que le monde durera 2401. ans depuis le premier avenement de Jeſus-Chriſt juſqu'au ſecond avenement, & dire que l'année où on comptera 2401. ans depuis le premier avenement, (à quelque époque qu'on le veüille fixer) ſera celle du ſecond, cette durée du monde pourroit être connuë avec certitude, & le tems précis de l'année où les 2401. ans ſeront revolus être, abſolument ignoré: on ne peut nier que l'Ecriture puiſſe ſervir de guide pour parvenir à la connoiſſance du pre-

mier : mais on ſe perſuadera d'autant moins qu'elle puiſſe guider l'eſprit humain pour connoître le ſecond, qu'il faudroit pour en avoir la connoiſſance, qu'il eut celle de toutes les choſes incertaines & inconnuës dont on vient de faire l'énumeration ; l'auteur fera donc toûjours de bonne foi le même aveu ſur ce point, que fait le St. Prêtre Ezechius écrivant à St. Auguſtin, qu'à en juger par la connoiſſance qu'il a de la portée trop bornée de ſon eſprit, il ne penſe pas qu'on puiſſe ſçavoir ni le mois, ni même l'année préciſe de ce grand évenement, en ſorte qu'on puiſſe dire combien il s'écoulera encore d'années avant celle en laquelle il arrivera. *Ego pro poſſibilitate intellectûs mei dico neque menſem, neque annum adventûs ejus ſciri poſſe.*

Il eſt vrai que S. Auguſtin dans ſa réponſe à ce ſaint Prêtre lui

fait entendre qu'il ne comp
pas par quelle voye il puiſſe
arrivé à une connoiſſance qui
clut que celle du mois & de
née de ce grand evenement,
bien loin de le blâmer de ſa t
tive, il lui marque qu'il lui
un ſenſible plaiſir de lui faire
de la decouverte qu'il a fait
cette matiere, & ſur quoi
fonde. *Hoc ſi jam comprehendi*
rogo jam benignus impertias,
bens idonea documenta quibus
tueris indagare.

Ce S. Docteur avoit déja pa
peu près dans les mêmes ter
ce S. Prêtre dans une 1ere. L
en réponſe à une qu'il avoit r
de lui ſur le même ſujet, il la
en le priant de regarder ce
venoit de lui écrire comme le
gage d'un homme qui aim
beaucoup mieux ſçavoir qu'i
rer les choſes ſur leſquelles il l'
conſulté. *Si quid autem pro m*

potioribus humilitati cordis tui Dominus revelavit ſive revelaverit, peto nobiſcum communicare digneris, & hæc noſtra reſcripta ſic accipere tanquam hominis qui mallem quidem quæ à me inquiſiſti (de ſecundo adventu) habere ſcientiam quam ignorantiam.

Après tout ſi l'on examine avec reflexion le principe de ce déſir ſi ordinaire qui ſe trouve dans l'ame d'un chrêtien de connoître le tems où Jeſus-Chriſt doit venir à la fin des Siecles juger les hommes, on n'y trouvera rien que de legitime & de louable : ce deſir procéde de celui que Dieu a mis lui-même dans le cœur de l'homme pour ſon ſouverain bonheur : rien n'eſt plus naturel à l'homme qui deſire d'être heureux, que de vouloir ſçavoir quand le bonheur qu'il attend & qu'il eſpere, terminera ſes miſeres : Dieu qui nous ordonne de le lui demander tous les jours dans nos prieres, pourroit-il deſapprou-

ver & vouloir reprimer en nous le deſir de ſçavoir quand ce bonheur aura ſon accompliſſement ? un ſerviteur de Dieu qui vit dans le monde comme un voyageur qui tend à ſa patrie, où des biens infinis l'attendent, comme un mercenaire qui attend le ſalaire de ſes travaux, comme un laboureur qui attend la recolte de ce qu'il a ſemé, qui ſçait qu'après que la mort aura ſeparé ſon ame de ſon corps, il n'y a point de patrie, de recompenſe, de moiſſon à attendre, pour celui-ci juſqu'au dernier avenement de Jeſus-Chriſt, peut-il aiſément reprimer le deſir qu'un amour legitime & autoriſé par la nature même pour ſon corps, lui inſpire de ſçavoir quand il ſortira du tombeau pour aller rejoindre dans leur patrie commune ſon ame à qui il a été aſſocié ſur la terre dans tant de peines & de travaux, dont celle-ci aura déja depuis ſi long-

tems été recompenſée ſans lui? c'eſt l'Auteur des Homélies ſur ſaint Mathieu attribuées à ſaint Jean Chriſoſtôme, qui me fournit ce raiſonnement dans ſon Homélie 48e. ſur le 24e. Chapitre de ſaint Mathieu: il nous eſt utile, dit-il, de connoître les ſignes de la conſommation des Siecles : Quel eſt le Voyageur qui ne deſire de ſçavoir l'éloignement où il eſt encore de ſa demeure? Quel eſt le Mercenaire qui ne compte ſouvent le tems qui reſte juſqu'à ce que l'année de ſes ſalaires ſoit revoluë? Quel eſt le Laboureur qui ne ſache volontiers quand le tems de la moiſſon doit arriver? quelle eſt la Femme enceinte qui ne penſe ſouvent de combien de tems elle approche de ſon dixiéme mois? C'eſt ainſi, dit cet Auteur, que les ſerviteurs de Dieu s'informent avec plaiſir de la conſommation des Siecles, *expedit nobis conſummationis agnoſcere ſigna,*

omnibus enim laborantibus dulcis eſt finis; Viator libenter interrogat ubi eſt manſio, Mercenarius frequenter computat quando annus completur, Agricola ſemper tempus meſſis expectat, Mulier prægnans ſemper de decima menſe cogitat, ſic & ſervi Dei libenter de conſummatione ſæculi inquirunt.

Cet empreſſement de connoître quand ce tems de la conſommation de nôtre bonheur arrivera, ſeroit-il moins permis aux Fideles pendant qu'ils ſont encore dans cette vie mortelle qu'il l'eſt aux ames des juſtes decedés qui regnent avec Dieu dans le Ciel? Saint Jean nous dit dans ſon Apocalipſe chap. 6e. qu'il a vû celles des Martyrs ſous l'Autel, d'où elles crioient à haute voix, Seigneur qui êtes ſaint & veritable, juſqu'à quand differerez-vous de nous rendre juſtice, & de venger nôtre Sang? la Juſtice qu'elles demandent avec plus d'inſtance à Dieu, c'eſt la

réünion de leurs corps avec elles par la reſurrection generale, le délai de cette réünion leur cauſe quelque ſorte d'impatience, elles voudroient que le tems en fut abbregé, ou du moins ſçavoir combien il doit encore durer, *uſque quò, Domine ſanctus & verus non judicas &c?* La durée de ce délai ne leur eſt pas declaré auſſi préciſément qu'elles le ſouhaiteroient, mais Dieu, ſans déſaprouver l'empreſſement qu'elles ont de le connoître, les fait revêtir d'une robe blanche, & leur dit de reſter en repos pour un peu de tems, juſqu'à ce que le nombre de ceux qui ſervoient Dieu, comme elles avoient fait, fut accompli. C'étoit auſſi ce qui excitoit dans les Prophétes de la Loy ancienne ce deſir ſi empreſſé que St. Pierre nous apprend qu'ils avoient de connoître le tems des ſouffrances de J. C. & des Myſteres pleins de gloire

qui devoient les ſuivre, *ſcrutantes in quod vel quale tempus ſignificaret in eis Spiritus Chriſti quæ in Chriſto ſunt paſſiones & poſteriores glorias.* 1^a. Epiſt. Cap. 1°. S'ils avoient interêt de connoître le tems des ſouffrances de Jeſus-Chriſt dans ſon premier avenement, par leſquelles il devoit ouvrir le Ciel à leurs ames, en avoient-ils moins de connoître celui de ſon ſecond avenement, qui eſt le dernier des Myſteres de gloire dont ſes ſouffrances doivent être recompenſées, avant lequel leurs corps non plus que ceux des Fideles morts ſous la loy de grace ne peuvent entrer dans la poſſeſſion de leur bonheur? ces ſaints Prophétes n'ignoroient pas ce que nous a depuis appris l'Apôtre St. Paul, que quoiqu'ils nous ayent precedé dans la foy, ils ne devoient recevoir qu'en même tems que nous l'effet entier & complet des promeſſes, ni parvenir à la perfec-

tion

tion de leur béatitude ſans nous, *hi omnes teſtimonio fidei probati non acceperunt repromiſſionem, Deo pro nobis melius aliquid providente ut non ſine nobis conſummarentur. Epiſt. ad Hebræos.* 11e. Ils deſiroient avec empreſſement de connoître le tems des ſouffrances de J. C. comme le terme où devoit finir l'ennuyeux ſejour de leurs ames dans les Limbes, ils deſiroient avec le même empreſſement de connoître le tems de ſon dernier avenement, comme celui où ſe ſeroit la réünion de leurs corps avec leurs ames dans leur patrie commune qui eſt le Ciel.

Pourquoi cet empreſſement de connoître, à la faveur des lumieres des ſaintes Ecritures, le tems du dernier avénement de J. C. que Dieu n'a point déſaprouvé ni dans les Prophêtes de la loi ancienne, ni dans les ames des juſtes ſéparées de leurs corps; ſeroit-il

condamnable dans les Fideles v
vans ſous la loi de grace, eux doi
la plus ſublime perfection conſiſ
à aimer ce dernier avénement 2
à Timot. 4e : à le ſouhaiter & à l
demander avec inſtance, Mat. 6
à gémir dans ſon attente, Rom. 8
à aſpirer d'en voir arriver le jour, &
à ne ceſſer de dire à ce ſouverain
Juge, qui doit venir la récompen
ſe à la main, au devant de ſes fi
deles ſerviteurs, ce que lui diſen
l'eſprit & l'épouſe, Venez : & qui
conque les écoute, eſt invité à lu
dire auſſi venez. *Spiritus & ſponſa di
cunt veni, & qui audit, dicat : Veni
Veni, Domine Jeſu* ? Apoc. c. 20^e

Au reſte, ſi l'Auteur ſe détermi-
ne à donner au public ſon ſyſtême
ſur le tems de la fin du monde, il
ne le fait que dans les mêmes vûës
que l'Apôtre S. Paul avoit en écri-
vant ſa ſeconde Epître aux Theſ-
ſaloniciens, c'eſt-à-dire, pour em-
pêcher ou diſſiper les impreſſions

frivoles de crainte & de frayeur que tant d'écrits qui ont paru depuis quelque tems pourroient faire ou avoir déja fait sur les esprits trop crédules aux foibles indices que les Auteurs y donnent de la proximité de ce grand jour.

Si l'Auteur a le malheur de se tromper en le reculant encore de sept-cent cinq ans, il a du moins la consolation de sçavoir de saint Augustin que son erreur n'a rien que d'heûreux, & qu'elle est à l'abri des inconvéniens de celles qui le fixent à un tems moins éloigné; *qui dicit Dominum tardius venturum profecto de celeritate ejus etiam si fallitur, feliciter fallitur;* Epist. 80e.

Au reste il faut convenir qu'il n'y eut jamais un tems où il ait été plus nécessaire, que dans celui-ci, d'essayer de faire connoître aux Fideles, par quelque Ecrit solide, l'éloignement où notre siécle est encore de celui où la fin du

monde doit arriver : rien n'eſt plus à craindre pour la Religion que les ſuites que peuvent avoir tant d'Ecrits qui ont paruû depuis quelques ſiécles ſur la proximité du dernier avénement de J.C. Le commun des Chrétiens qui n'a qu'une foi ſuperficielle de ce myſtere comme des autres myſtêres de notre foi, ne ſe perſuade que trop aiſément qu'un événement ſi conſidérable dans la fixation duquel tant de perſonnes ſçavantes & inſtruites dans les ſaintes Ecritures, ſe ſont trompés tant de fois juſqu'à préſent, eſt une hypothêſe qui n'arrivera jamais : & ne doit-on pas craindre que cette erreur ne ſoit ſuivië de près de celle dont l'Apôtre ſaint Pierre nous parle dans ſa ſeconde Epître chap. 2e. en avertiſſant les Fideles que vers la fin des ſiécles, il viendra des mocqueurs qui uſeront d'impoſtures, vivant ſelon leurs propres paſſions & diront : Où

eſt ce qui avoit été promis ? Où eſt ſon avénement ? depuis la mort de nos Peres ne voyons-nous pas que les choſes demeurent dans le même état qu'elles ont commencées d'être à la naiſſance du monde ?

S. Auguſtin les craignoit dès le tems où il vivoit, ces ſuites ſi funeſtes de l'erreur de ceux qui fixoient à un tems trop court le ſecond avénement du fils de Dieu : Il eſt à craindre, dit-il, dans ſa lettre 80e déja citée, que les perſonnes qui donnent créance aux ſentimens de ceux qui regardent cet avénement comme prochain ne ſoient ébranlées, & que voyant écouler tant de tems ſans que ce qu'on leur prométtoit arrive, ils ne commencent à croire non que le Seigneur tarde à venir, mais qu'il ne doit point venir du tout : ce qui ſeroit, comme vous voyez, la choſe du monde la plus perni-

cieuſe & la plus capable de fair
périr ceux qui s'en laiſſeroient per
ſuader. *Metuendum eſt ne inter ipſa moras perturbentur qui crediderun quod dixerat primus (citiùs venturum & incipiant Domini adventum no tardum putare ſed nullum : qui vid quantus ſit interitus.*

L'Auteur ſe croiroit heureux, les preuves qu'il employe dans ce ouvrage pour établir ſon ſyſtême de la durée de 2401. ans depu le premier avénement de J.C. ju qu'au ſecond, pouvoient préven où arrêter les ſuites funeſtes d'ur erreur ſi dangereuſe, en faiſa aſſez d'impreſſion ſur les eſpri pour les obliger de convenir qu y a du moins beaucoup de prob bilité que le monde aura la dur qui lui eſt marquée dans ce ſyſt me, & que nous ne touchons poi encore à la fin des ſiécles.

CHAPITRE II.

Que la fin du monde eſt le commencement du grand repos dans lequel Dieu doit entrer & faire entrer ſes Elûs après le ſecond avénement de Jeſus-Chriſt.

C'Eſt l'Apôtre S. Paul dans le quatriéme chapitre de ſon Epître aux Hébreux, qui, en nous donnant le véritable ſens de ces paroles du Pſeaume 94e. *Quibus juravi in irâ meâ ſi introibunt in requiem meam*, nous fait remarquer qu'il y a un repos dans lequel Dieu doit entrer lui même après la conſommation des ſiécles, & faire entrer avec lui pour l'éternité ceux qui lui auront été fideles, qui n'eſt ni celui dans lequel Dieu entra après l'ouvrage des ſix jours, ni celui dont les Juifs incrédules dans le déſert, ſe ſont rendus indignes.

Craignons donc, dit-il, que quelqu'un de nous mépriſant la promeſſe qu'il nous a faite de nous donner l'entrée dans ſon repos ne s'en trouve malheureuſement privé ; car la parole nous a été annoncée auſſi bien qu'à eux, mais il ne leur ſervit de rien de l'avoir entenduë, parce qu'ils n'y ajoutêrent point de foi ; mais nous qui avons crû, nous entrerons dans ce repos, ainſi qu'il l'a dit : J'ai juré dans ma colere qu'ils n'entreront jamais dans mon repos ; quoi qu'il ait achevé ſes œuvres des la création du monde. Car voici comme il parle du ſeptiême jour en quelqu'endroit : Dieu ſe repoſa le ſeptiéme jour après avoir achevé toutes ſes œuvres, & il dit encore ici qu'ils n'entreront point dans ſon repos, parce qu'il reſte donc encore que quelques uns y entrent & que ceux qui entendirent les premiers cette parole n'y entrerent point

point, à cauſe de leur incrédulité, il marque encore un certain jour, lorſqu'après un ſi long tems il parle d'aujourd'hui par David, comme nous avons rapporté cy-devant, ſi vous entendez aujourd'hui ſa voix, n'endurciſſez point vos cœurs; car ſi Joſué leur eut donné ce repos, David ne leur parleroit plus d'un autre: après quoi l'Apôtre conclut en ces termes: Il reſte donc un Sabbat que le Peuple de Dieu doit celebrer, car celui qui entre dans le repos de Dieu, ſe repoſe auſſi après ſes œuvres, comme Dieu s'eſt repoſé après les ſiennes, *Itaque relinquitur Sabbathiſmus populo Dei, qui enim ingreſſus eſt in requiem ejus, etiam ipſe requievit ab operibus ſuis ſicut & à ſuis Deus.*

Ces paroles de l'Apôtre nous donnent à entendre 1°. Qu'il y aura un repos dans lequel Dieu entrera un jour, qui n'eſt pas en un ſens celui dans lequel il eſt entré

après qu'il eût achevé la créatio
du monde, je dis en un ſens, pa
ce qu'à la fin du monde, comm
après la création, Dieu ne trou
vera de repos qu'en lui-même,
*ipſo fruens, ſe ipſo beatus, ſe ipſo con
tentus*, il n'eſt jamais ſorti de ce r
pos pour donner l'être aux créa
tures, ni pour les conſerver, & ſo
repos après la fin du monde ſer
une ſimple ceſſation de le conſe
ver dans l'état où il l'avoit créé
comme il a été après la créatio
une ſimple ceſſation de le crée
2°. Qu'il y aura un repos dan
lequel ceux qui auront perſever
dans le bien doivent auſſi entr
avec Dieu, different de celui dan
lequel les Iſraëlites ſont entr
ſous la conduite de Joſué.

A l'égard du premier, le mêm
Apôtre S. Paul nous apprend dan
le quinziéme Chapitre de ſa pr
miere Epitre aux Corinthiens, e
quoi il conſiſtera, & quelle en ſer

la nature : Comme tous, dit-il, meurent en Adam, auſſi en J. C. tous ſeront vivifiés chacun en ſon rang, Jeſus-Chriſt a été les premices, enſuite paroîtront ceux qui ſont à lui & qui ont crû à ſon avenement : après viendra la fin, lorſqu'il aura remis ſon Royaume entre les mains de ſon Dieu, & de ſon Pere, lorſqu'il aura fait ceſſer toute principauté, toute autorité & toute puiſſance, & quelques verſets après, lorſque toutes choſes auront été miſes ſous ſa puiſſance, alors le fils même ſera ſujet à celui qui aura tout réduit ſous ſes pieds, afin que Dieu ſoit toutes choſes en tout, *Cum autem ſubjecta fuerint illi omnia, tunc & ipſe filius ſubjectus erit ei qui ſubjecit ſibi omnia, ut ſit Deus omnia in omnibus.*

A l'égard du ſecond, l'Ecriture tant de l'ancien que du nouveau Teſtament nous en donne une juſte

idée dans tout ce qu'elle en dit e
pluſieurs endroits: Les juſtes, d
le S. Eſprit dans le livre de la S
geſſe, vivront eternellement, l
Seigneur leur reſerve leur recon
penſe, & le Très-haut a ſoin d
leurs perſonnes, ils recevront de l
main du Seigneur un Royaum
admirable & un Diadême éclatan
de gloire, il les couvrira de l
main droite, & il les deffendra d
ſon bras ſaint. *Juſti autem in perp
tuum vivent &c.* Ce qui produira
leur égard cette paix profonde &
ce repos ſi deſirable que le Sain
Eſprit s'engage de leur procure
dans l'Apocalipſe en ces termes
Heureux ſont les morts qui meuren
dans le Seigneur, deſormais, di
l'Eſprit, ils ſe repoſeront de leu
travaux. *Beati mortui &c.* Et dan
un autre endroit: l'Agneau qui e
ſur le trône les couvrira lui mêm
comme une tente, ils n'auront plu
ni faim ni ſoif, ils ne ſeront plu

brûlés par le Soleil ni par aucune chaleur, parceque l'Agneau qui eſt au milieu du trône ſera leur Paſteur, & il les menera aux fontaines d'eau vive, & Dieu eſſuyera toutes leurs larmes, *Agnus qui ſedet in throno &c.* Et au Chapitre 21e. j'entendis ſortir du trône une voix forte qui dit: C'eſt ici le tabernacle où Dieu demeurera avec les hommes, ils ſeront ſon Peuple, & Dieu même avec eux ſera leur Dieu: il eſſuyera toutes les larmes de leurs yeux, & il n'y aura plus de mort, ni de gemiſſemens, ni de cris ni de douleur; parceque ce qui étoit autrefois ſera paſſé ſans retour &c. *Audivi vocem magnam dicentem, &c.*

Il eſt évident par tout ce qui vient d'être dit, qu'à la fin du monde toutes les operations de Dieu, comme Auteur de la Nature & de la grace venant à ceſſer par la réünion qu'il doit faire alors de tou-

tes les Créatures, en lui comme en leur centre, ce terme de toutes choſes ſera à ſon égard le commencement de ce grand repos dans lequel il rentrera pour l'éternité, comme auſſi le commencement de celui où il fera entrer alors tous ſes élus, pour y être enyvrés de ce torrent de délices, dont il s'eſt engagé de recompenſer éternellement leur fidelité.

CHAPITRE III.

Que tous les repos ſanctifiés dont il eſt parlé dans les Livres de l'ancien Teſtament, tant celui où Dieu eſt entré après les ouvrages des ſix jours de la création, & celui dans lequel il a fait entrer le peuple Juif ſous la conduite de Joſué, que ceux que Dieu a commandé aux Juifs d'obſerver, étoient la figure de ce grand repos dans lequel Dieu doit entrer & faire entrer ſes Elûs à la fin des Siécles.

LA Loy preſcrivoit aux Juifs la ſanctification de pluſieurs jours de Fêtes pendant le cours de l'année, telles étoient le Sabbat, c'eſt-à-dire le ſeptiéme jour de chaque ſemaine, le premier & le dernier jour de la Pâque, le 50e. jour après la Pâque, qui étoit la Pentecôte, le premier jour du ſep-

tiéme mois appellé la Fête de Trompettes, le dixiéme jour du même mois appellé la Fête de l'expiation, le 15e & le 22e. du même mois, dont l'un étoit la Fête des Tabernacles, & l'autre la clôture de cette Fête.

Toutes ces différentes Fêtes avoient à la lettre des motifs particuliers de leur inſtitution, celle du Sabbat étoit pour honorer le repos dans lequel Dieu entra après la création; celle de Pâques étoit en mémoire de la délivrance des leurs premiers nés de l'épée de l'Ange Exterminateur avant leur ſortie d'Egypte. La 3e étoit pour offrir à Dieu les premiers fruits de leur récolte, & les faire reſſouvenir que Dieu leur avoit donné la Loi ſur la Montagne de Sinaï. La 4e étoit pour annoncer au peuple le commencement de l'année civile, qui commençoit ce jour-là. La 5e qui étoit celle de l'e

piation, étoit ainſi appellée à cauſe du Sacrifice plus ſolemnel qui étoit offert en ce jour pour les pechez du peuple : celle des Tabernacles étoit pour conſerver la mémoire de leur long ſéjour dans le Déſert, où ils avoient habité ſous des tentes pendant 40 ans.

Il y avoit, outre toutes ces Fêtes annuelles que nous voyons dans les Livres de la Loi, deux autres ſortes de Fêtes, qui ne ſe célébroient qu'après la révolution d'un certain nombre d'années, l'année Sabbatique qui arrivoit chaque ſeptiéme année, pendant laquelle on ne cultivoit point la terre, & tout ce qu'elle rapportoit d'elle-même étoit abandonné aux pauvres & aux bêtes ſauvages : il n'étoit point permis aux créanciers pendant le cours de cette année, de rien éxiger de leurs débiteurs : & l'année du

Jubilé qui arrivoit après ſept fois ſept années, c'eſt-à-dire chaque cinquantiéme année, on l'annonçoit au peuple avec des Trompettes, la terre reſtoit ſans culture comme en l'année Sabbatique, les eſclaves étoient mis en liberté, & les biens alienés revenoient à leurs premiers maîtres.

Ce qu'il y a de remarquable dans toutes ces différentes Fêtes, c'eſt qu'il n'y en avoit aucune qui ne dût être ſanctifiée par le repos, ou ceſſation de travail de la part des hommes ou de culture de la part de la terre; auſſi ſont-elles toutes appellées du nom de Sabbat, comme il paroit en pluſieurs endroits de l'Ecriture, ſur tout dans Ezéchiel, comme on le verra ci-après: ce qui nous donne un juſte fondement de croire qu'outre le repos de Dieu après la création qu'elles tendoient à honorer, elles en ſigni-

ſoient un autre dont ce premier repos même de Dieu étoit la figure, je veux dire ce grand repos dans lequel il doit entrer & faire entrer ſes Elûs à la fin des ſiécles : & c'eſt ſans doute pour cela que ces ſabbats, ou jours de repos, ſe trouvent ſi multipliés dans la loy, & ſont fixés les uns à la fin des ſemaines, les autres aux premier & dernier jour des Fêtes, les autres enfin comme la Pentecôte, l'année Sabbatique, & le Jubilé après la révolution de pluſieurs ſortes de ſemaines, pour nous marquer qu'il y avoit un autre repos que celui dans lequel Dieu eſt entré après la création du monde, dont tous ces différens Sabbats étoient la figure, que tous les Peres de l'Egliſe & les Interprétes conviennent n'être autre que celui de la gloire éternelle dans laquelle Dieu admettra à la fin du monde tous ſes

Saints pour ſe repoſer en lui, di
Origene, dans ſon Homélie 23e
ſur le Livre des Nombres, *Sab
batum æternæ gloriæ quietem deſigna
re ſolet qua Deus ſanctos in ſe requie
cere faciet.* C'eſt dans la vie éter
nelle, dit S. Auguſtin, dans ſo
Livre 22e. de la Cité de Dieu, qu
ſe trouvera le très-grand Sabba
qui n'aura point de ſoir, ce qu
Dieu a voulu nous faire entendr
dans les premiers ouvrages d
monde, lorſqu'il eſt dit que Die
ſe repoſa le ſeptiéme jour, *In vit
æternâ erit maximum Sabbatum n
habens veſperum, quod commendav
Deus in primis operibus mundi ubi l
gitur & requievit Deus die ſeptimo*
& ſur ces paroles du Pſ. 94e. *Qu
bus juravi in ira mea ſi introibu
in requiem meam* : Dieu, dit
Pere, a juré dans ſa colere q
ces Juifs incrédules n'entrero
point dans ſon repos : cependa
il faut qu'il y ait quelqu'un q

oive y entrer, car ce repos ne eut point être donné qu'il ne oit donné à quelqu'un : ce ſera ious autres Chrétiens qui y en- rerons à leur excluſion, ils en nt été exclus à cauſe de leur in- idelité, nous y entrerons à la fa- eur de notre foi, & de nôtre hu- nilité. *Juravit in irâ ſuâ ne intrent n requiem ſuam & tamen oportet liquos introire in requiem ipſius, illis eprobatis, nos intrabimus : fracti ſunt ropter infidelitatem, nos propter fidem & humilitatem inſeremur.* & dans on Livre ſur l'Exode, Queſtion 39. en expliquant ces paroles, *uſtodiant filii Iſraël Sabbatum, pac- um eſt æternum inter me & filios Iſ- aël ſignumque perpetuum.* Le Sab- at, dit ce Pere, eſt une alliance ternelle de la part de Dieu, arce que Dieu promettoit à ſon euple par cette figure qui devoit aſſer le repos éternel qui ne aſſera jamais : cette alliance s'ap-

Tunc perfectè ſciemus quando per vacabimus & perfectè videbimus, ipſe eſt Deus. S. Athanaſe, ſon Traité ſur ces paroles S. Jean, *Omnia mihi tradita à Patre*, parle auſſi indiſtinctement de toutes les ſolemnités des Juifs comme étant toutes également des figures de ce grand & éternel repos, lorſqu'après avoir dit que les Chrétiens n'obſervent pas le Sabbat à la maniere des Juifs, en rend cette raiſon : c'eſt que nous autres Chrétiens avons une ferme eſpérance de parvenir un jour à ces Sabbats des Sabbats où la nouvelle créature n'aura point de fin, mais recevra un nouvel éclat, & ſolemniſera une Fête qui n'aura point une moindre durée que l'éternité même. *Speramus futura Sabbata Sabbatorum in quibus finem non habebit nova creatura, ſed manifeſtabitur & perpetui temporis feſtum colet.*

CHA-

CHAPITRE IV.

Que tous ces différens repos énoncés dans le Chapitre précédent figuroient encore le repos tout ſpirituel que Jeſus-Chriſt devoit procurer aux ames dans la loy de grace.

IL eſt certain que tout ce qui eſt arrivé aux Juifs, ſur tout depuis leur ſortie de l'Egypte juſqu'à leur établiſſement paiſible dans la Terre promiſe, auſſi-bien que tous les préceptes & toutes les cérémonies de leur loy étoient des figures de ce qui devoit arriver dans la loy de grace, c'eſt l'Apôtre S. Paul qui nous apprend cette verité dans ſa premiere Epître aux Corinthiens, Chap. 10e. *Omnia in figura contingebant illis* : ce qui fait dire à S. Jerôme que tout ce que l'Ecriture nous dit de ce peuple n'étoit qu'une ombre,

une figure & une image de ce
devoit arriver, & que c'eſt p
nous qu'il a été écrit : *Ex*
perſpicuè demonſtratur omnia i
populi in umbra & imagine prace
ſcripta autem eſſe pro nobis. C'eſt
ce principe que les Peres de
gliſe ſe ſont fondés en appliqu
comme ils ont fait, au re
de la félicité éternelle, & à c
que Jeſus-Chriſt devoit procu
aux ames fidéles dans la loy
grace tout ce que nous lis
dans les Livres ſaints touch
l'introduction de ce peuple d
le pays de Canaan, où il a trou
le terme & la fin de ſes travau
& touchant les différens jours c
la loy l'obligeoit de ſanctifier
le repos : nous venons de voir d
le Chapitre précédent le paral
le qu'ils en ont fait avec le rep
de la félicité éternelle, voyc
celui qu'ils en font avec le rep
ſpirituel que Jeſus-Chriſt f

goûter aux ames fidéles ſous ſa loy.

Quant à l'introduction du peuple Juif dans la Terre de Canaan, comparée avec celle des Fideles dans l'Egliſe, S. Jerôme & Theodoret renferment tout ce qu'on peut dire de plus propre à en rendre la comparaiſon plus ſenſible, celui là dans ſon argument, & celui-ci dans ſa Préface ſur le Livre de Joſué : ce ſeront les ſeuls Peres que je citerai à ce ſujet, n'y ayant rien à ajoûter au paralelle qu'ils en font : Jeſus fils de Navé, dit S. Jerôme, dans la perſonne duquel nous avons une figure très-ſenſible du Sauveur, & par ce nom de Jeſus qu'il portoit & par ſes faits merveilleux, paſſe le Jourdain, défait les ennemis du peuple de Dieu, fait le partage de la Terre de Canaan entre les Iſraëlites, nous trace dans les Villes, Villages, Montagnes, Fleu-

ves, Torrens & confins de la T
re Promiſe, l'idée du Royai
tout ſpirituel de l'Egliſe. *Jeſus*
lius Nave typum Domini non ſ
in geſtis, verumetiam in nomin
tens tranſit Jordanem, hoſtium r
ſubvertit, dividit terram veteri po
& per ſingulas Urbes, Viculos, M
tes, Flumina, Torrentes, atque
finia Eccleſiæ ſpirituale regnum
cribit.

Nous devons, dit Theodor
par Moïſe entendre la loy,
par Joſué le Sauveur du mon
qui portoit comme lui le nom
Jeſus, & de même que ſelon
verité de l'Hiſtoire, Moïſe ét
mort, Joſué fit entrer le peu
Hebreu dans la Terre que D
lui avoit promiſe, & l'y établ
auſſi après la fin de la loy, no
vrai Jeſus ayant paru dans
monde a ouvert à un nouve
peuple conſacré à la pieté, n
pas un païs terreſtre, mais

Royaume tout céleſte dans lequel il entre par le Baptéme, *Per Moïſen debemus intelligere legem, per Jeſum ejuſdem cum illo nomine ſalvatorem: quemadmodum igitur defuncto ſecundùm Hiſtoriam Moyſe Jeſus introduxit populum in Terram Promiſſam, ita finita lege Jeſus noſter apparens populo pio per Baptiſma Regnum cœlorum aperuit.*

Il n'eſt pas moins vrai que tous les Sabbats, c'eſt-à-dire, jours ou années de repos, ou jours de Fêtes dont la ſanctification étoit ordonnée aux Juifs, étoient auſſi la figure de ce repos ſpirituel qui devoit être le fruit du premier avenement de Jeſus-Chriſt. Il paroît conſtant, dit S. Auguſtin, dans ſon 4e. Livre ſur la Geneſe, que le précepte de l'obſervation du Sabbat impoſé aux Juifs étoit une ombre du futur qui figuroit le repos ſpirituel que Dieu promettoit par une ſignification toute

myſterieuſe aux Fideles dont la foy en lui ſeroit accompagnée de bonnes œuvres, *Probabiliter quidem obſervandum fuit Judeis Sabbatum in umbram futuri, quæ ſpiritualem requiem figuraret, quam Deus exemplo quietis ſuæ fidelibus bona opera facientibus arcanâ ſignificatione pollicebatur.* Et dans ſon Traité 20e. ſur S. Jean, nous autres Chrétiens nous obſervons ſpirituellement le myſtere du Sabbat, en nous abſtenant de toutes œuvres ſerviles, c'eſt-à-dire, de tout peché, & en joüiſſant dans notre cœur d'un repos & d'une tranquillité toute ſpirituelle : *Eſt autem Sabbati Sacramentum antiquis Patribus præceptum, quod nos Chriſtiani ſpiritualiter obſervamus ut ab omni ſervili opere, id eſt ab omni peccato nos abſtineamus, & habeamus quietem in corde noſtro, id eſt tranquillitatem ſpiritualem.* Saint Proſper nous exprime auſſi fort bien cette verité dans ſon Poëme

le ingratis, lorſqu'il dit que nous célébrerons le Sabbat de la loy nouvelle quand notre ame ne fera plus d'œuvre ſervile en n'agiſſant plus d'elle-même, & qu'elle trouvera ſa paix & ſa gloire en ne faiſant plus ſa volonté propre, mais celle de Dieu : de cette ſorte ajoûte ce Saint, toute notre vie ne ſera plus qu'un Sabbat céleſte & une Fête continuelle.

Ut tua dum in nobis agitur non noſtra voluntas,
Perpetua in ſanctis ducamus Sabbata feſtis.

Saint Bernard nous explique admirablement quelle eſt la nature de ce ſaint repos ou de ce ſabbat tout ſpirituel des ames ſaintes dans la Loi nouvelle, c'eſt dans ſon Sermon 11e. ſur les Cantiques, où après avoir remarqué que le Prophête Iſaïe nous donne une juſte idée de ce repos ſpiri-

tuel dans ces paroles du 5ᵉ
de ſa Prophetie : *Si vocaveri*
batum delicatum & ſanctum D
glorioſum , &c. tunc delectabe
per Domino , il donne ce ſen
Paſſage du Prophete, ſi vou
dans un ſaint repos, vous ob
rés le Sabbat, ſi dans voti
pos vous méditès & conte
les joyes du Seigneur, c'eſt
que votre ſabbat eſt délicie
comme le jour ſaint & glc
du Seigneur, c'eſt un ſabb
eſt produit par le Sabbat m
c'eſt-à-dire un repos qui tro
cauſe dans le repos : *Si vaca*
batum habes , ſi vacas & vi
contemplaris delectationes domi
ſabbatum tuum delicatum eſt &
tum, & ſabbatum Domini glor
ſabbatum ex ſabbato , id eſt v
de vacatione.

Ce n'eſt pas ſeulement du
bat du 7ᵉ jour de la ſemain
doivent s'entendre toutes c

preſſions des Peres ; il eſt évident qu'ils renferment ſous le nom de Sabbat, dont ils comparent le repos au repos ſpirituel des ames ſaintes ſous la Loi de grace, toutes les ſolemnités des Juifs ſi ſouvent exprimées dans les Livres ſaints par le mot de Sabbat. Saint Jerôme le dit expreſſément dans ſon Commentaire ſur le Prophete Nahum : Juda célébre véritablement ſes ſolemnités, lorſque les Fideles ſe réjoüiſſent dans des délices toutes ſpirituelles : *Solemnitates celebrat Juda, cum fideles ſpiritualibus deliciis lætantur.*

On peut dire en effet qu'il n'y a aucune des ſolemnités du peuple Juif, qui en particulier ne ſignifie quelques circonſtances de ce repos repréſenté dans les myſteres de l'Egliſe : Le Sabbat ſignifie le repos que J. C. Auteur de ce repos tout ſpirituel, a pris lui-même dans ſon Tombeau après

l'avoir procuré aux Chrétiens
ſa Mort, *ejus quietis*, dit S. A
guſtin dans ſon Liv. 4e ſur la
neſe, Chap. 11e. *Ipſe Domi*
Chriſtus myſterium conſummavit, i
quippe die Sabbati requievit in Se
cro, eumque totum diem habuit ſa
tæ cujuſdam vacationis, poſtqu
ſexto die, id eſt paraſcevè quam
cunt ſextam Sabbati conſumma
opera ſua. La Pâque des Juifs
gnifie le paſſage de J. C. dan
Réſurrection d'une vie paſſée d
les travaux & les peines, & fi
dans une mort honteuſe, dan
repos d'une vie toute ſpiritu
& toute glorieuſe, *Tranſitus à n*
te ad vitam, dit S. Auguſtin d
ſon Epitre à Janvier, chap. 2
In illa Paſſione Domini ſacratus
& in Reſurrectione. Leur Pentec
ſignifie la ſéance & le repos
S. Eſprit dans les cœurs des A
tres & des premiers Fideles. *Se*
que ſupra ſingulos eorum, dit S. L

le 2e chap. des Actes. La
des Trompettes, dit S. Tho-
1^a 2^æ. *quæſt.* 102^a. ſignifie la
on des Apôtres pour publier
ngile, c'eſt-à-dire, la nou-
de cet heureux repos ap-
é aux hommes par J. C. *Vox*
prædicatio eſt Evangelii, dit
mbroiſe dans ſon Commen-
ſur l'Apocalipſe. La Fête
'expiation nous repréſente ad-
ıblement celle que J.C. a faite
pechez des hommes ſur le
vaire, où il a détruit ce monſ-
qui étoit un obſtacle à ce re-
tout divin qu'il vouloit procu-
aux hommes, diſent les Peres
es Interprétes; la Fête des
ernacles & ſa clôture étoit la
re de la réünion des Fideles
; le pavillon de l'Egliſe, ſous
uel ſeul on eſt à l'abri de ces
:ations & de ces troubles que
nemi du ſalut s'efforce à tout
ment de jetter dans les ames,

Scenopegia non celebrare aliquando peccatum fuit, nunc non eſt peccatum. Tabernaculo autem Dei quod eſt Eccleſia non compaginari ſemper peccatum eſt, ſed veteris Teſtamenti temporibus agebatur ſub præcepto figurato, nunc legitur in Teſtamento revelato. Aug. Lib. 7°. *contra Fauſtum*, cap. 9°.

CHAPITRE V.

Que les repos dont l'obſervance étoit plus rigoureuſement commandée aux Juifs étoient pour la plûpart fixés au nombre 7e. ſoit de jours, ſoit de ſemaines, ſoit de mois, ſoit d'années, ſoit de ſemaines d'années.

IL ne faut que lire avec un peu d'attention ce que les livres de la Loi nous marquent touchant l'inſtitution de ces differens repos qu'elle preſcrit aux Juifs pour y

remarquer que leur obſervance en étoit fixée au ſeptiéme jour, à la ſeptiéme ſemaine, au ſeptiéme mois, à la ſeptiéme année, à la ſeptiéme ſemaine d'années. Voici les Fêtes du Seigneur que vous appellerés ſaintes, leur dit Moïſe de la part de Dieu, dans le Livre du Levitique, chap. 23e. Vous travaillerez pendant ſix jours, le ſeptiéme jour s'appellera ſaint, parce que c'eſt le repos du Sabbat, vous ne ferés en ce jour aucun ouvrage, car c'eſt le Sabbat du Seigneur; c'eſt ainſi qu'il parle en preſcrivant le repos du ſeptiéme jour de la ſemaine, voici comme il parle de la Fête de la Pentecôte: vous compterés depuis le premier jour du Sabbat, auquel vous aurés offert la gerbe des prémices, ſept ſemaines pleines juſqu'au jour que la ſeptiéme ſemaine ſera accomplie, & vous offriés au Seigneur un Sacrifice nou-

veau, vous appellerés ce jour-là très-célebre & très-ſaint, & vous ne ferés aucun ouvrage ſervile en ce jour. Le ſeptiéme mois ſe paſſoit preſque tout entier dans la célebration des Fêtes des Trompettes, de l'expiation des Tabernacles, de l'aſſemblée ou de la réünion, comme il ſe voit dans le même Chapitre, & tous ces jours de Fêtes devoient être ſanctifiés par le repos. Et au chap. 25 du même Livre, Moyſe parle encore ainſi aux Juifs, en leur prescrivant l'obſervance de l'année Sabbatique : quand vous ſerés entrés en la terre que je vous donnerai, vous ſemerés votre champ & vous cultiverés votre vigne pendant ſix ans, & vous en recüeillerés les fruits, mais la ſeptiéme année ſera le repos du Seigneur, vous ne ſemerés point votre champ, vous ne taillerés point votre vigne, & vous ne couperés

point ce que la terre aura produit d'elle-même, & quelques verſets après il leur preſcrit l'obſervance de l'année Jubilaire en ces termes : vous compterés ſept ſemaines d'années, c'eſt-à-dire, ſept fois ſept ans, qui font quarante-neuf ans, & vous ſanctifierés la 50e. année, parce que c'eſt l'année du Jubilé ; vous ne ſemerés point, & vous ne moiſſonnerés point ce que la terre aura produit d'elle-même, & vous ne recueillerés point auſſi le fruit de vos vignes pour ſanctifier le Jubilé, &c.

Il eſt aiſé de concevoir que l'emploi & l'uſage que la Loi fait de ce nombre 7e. dans tous ces differens repos qu'elle preſcrit & qu'elle y fixe ſi fréquemment, ne peut avoir qu'une ſignification toute myſterieuſe, & c'eſt pour le moins autant à ce nombre de ſept, auquel tous ces differens repos

ſont attachés, qu'aux repos mê
mes que doit être attribuée l
ſignification des myſteres qu'il
figurent, & quand il eſt dit dan
le Chapitre précedent qu'ils ſi
gnifient le grand repos de la bien
heureuſe éternité, & le repos tou
ſpirituel des ames ſaintes ſous l
Loi de Jeſus-Chriſt, c'eſt du nom
bre ſeptiéme où en étoit fixé l
précepte qu'ils tirent principal
ment ces excellentes ſignifica
tions, ce qui fait dire à S. Pier
Chryſologue dans ſon Serm
140e. que le nombre ſept^e, que
que petit qu'il ſoit, eſt tres-éte
du par les myſteres qu'ils renfe
ment, *Septimus numerus, qui vi
tur parvus, invenitur ampliſſim
Sacramento.* Il eſt peu de Peres
l'Egliſe qui ne faſſent des élog
magnifiques de ce nombre; je n
joûterai, à ce qu'en dit S. Pier
Chryſologue, que ce qui en
dit par S. Gregoire de Nyſſe da

Traité de la Création de
mme, & ce qu'en avoit dit
it lui S. Cyprien ou l'Auteur
Sermon du S. Eſprit inſeré
ni les Œuvres de ce Pere.
nombre ſept, dit ce dernier,
erme ſouvent dans les ſaintes
tures des ſujets pleins de myſ-
, & étant pris ſimplement &
iplié il aide beaucoup les
ts à acquerir l'intelligence
œuvres de Dieu. Parmi les
reux, dit-il, le ſeptiéme jour
ſemaine ſe nomme Sabbat,
-à-dire repos, ce qui n'a pas
ment lieu dans les jours, mais
re dans les années où la ſep-
terminant une ſemaine s'ap-
année de repos, & il étoit
nné par la Loi de laiſſer re-
la terre : les ſept ſemaines
ées chez les mêmes He-
, ſont ſuivies de l'année 50e
ſt l'année du Jubilé, pendant
lle par ordonnance de la

Loi la terre ſe repoſoit, l'eſclav
recouvroit ſa liberté, & les bier
allienés retournoient à leur pre
mier proprietaire ; ce n'eſt là qu'
ne partie de ce qu'il y a à dir
ſur ce nombre ſeptiéme, la L
& l'Evangile nous fourniſſent d
quoi en relever encore beaucou
plus l'excellence : La 50e. anné
termine le Jubilé. Le 50e. jou
aprés la Pâque fait la Pentecôte
en laquelle par le S. Eſprit de
cendu ſur les Apôtres, ceux qu
la mendicité & la diſette avoier
rendus les eſclaves du démon, r
tournerent à l'heritage céleſte. I
ſon des ſept Trompettes ſacerdc
tales a fait tomber les murs c
Jericho, le Fils de Dieu preſcr
ſept demandes dans la priere qu'
nous ordonne de faire au Pe
céleſte ; la rémiſſion des peche
eſt commandée à S. Pierre ju
qu'au nombre de 70. fois ſe
fois, le Prêtre rend ſon jugemer

: Lépreux le ſeptiéme jour
la premiere inſpection de la
: la conſécration du Grand-
·e ſe conſomme en ſept jours,
-Chriſt repaît cinq mille
nes de ſept pains, le Juſte
:e les louanges de Dieu ſept
: jour, J. C. ſe trouve le 77ᵉ
:s Adam dans les génerations
ɔrtées par S. Luc, pour met-
n par ce nombre au temps
rit à la vengeance pronon-
ontre Lamech. Dans la céle-
ɔn de la Pâque, le pain ſans
ı ſe mange pendant ſept
; c'eſt au ſeptiéme mois que
ète des Tabernacles ſe cé-
pendant ſept jours. Le
ɔle de Salomon a été bâti
:pt ans, le Chandelier eſt
de ſept bras, & d'un pareil
ɔre de lampes ardentes. *Sep-*
ius numerus in ſcripturis ſanc-
:pè Sacramentales cauſas com-
ur, & ſimplex & multiplicatus

neceſſarios ad intelligentiam d
rum operum parturit intellecti
hebdomadibus apud Hæbreos die
timus Sabbatum, id eſt requies ap
tur, qui numerus non tam in ſeptii
ſed etiam obſervatur in annis, c
norum hebdomada conſummata
mus annus requietionis eſt, &c
terræ Sabbatum imperatur &
rum quoque ſeptimanæ apud Ha
quinquageſimum annum faciunt
Jubileum appellant, in quo decre
gis, ut ſupra dictum eſt, ſit terr
miſſio, & ſervorum libertas, &
tutio poſſeſſionum quas eatenus di
tio alienaverat & cæteræ hujuj
gratis ad hæreditatis ordinem r
tuntur; de numero ſeptenario cum
ta dicta ſint, plura ſuperſunt q
lege & Evangelio præcipuè com
dant: quinquageſimus itaque a
perficit Jubileum, quinquageſimus
à Paſchâ Pentecoſtem facit, in
verè Spiritu Sancto infuſo Apo
ad hæreditatem cœleſtem à quo

ndati ſub peccato exulabant quos abolo domino mendicitas & egeſtas jecerat, revertuntur: ſeptem ſacer- alibus tubis hierico corruit, ſeptem itionibus orandum Patrem Filius uit, Remiſſio peccatorum duplicato ies ſeptenario Petro mandatur, Le- us ſeptimi diei inſpectione à Sacer- judicatur, ſummi Sacerdotis in em diebus conſecratio conſumma-

Dominus Jeſus Chriſtus de ſeptem ibus quinque millia hominum licè reficit, & juſtus quiſque Deo les per diem ſepties dicit: ipſe Do- us Jeſus ab Adam ſecundum ge- tiones quas Lucas commemorat uageſimus ſeptimus invenitur, ut onem in Lamech ſeptuageſies ſep- promulgatam veniens terminaret: em diebus in Paſcha editur azi- ſeptem diebus menſe ſeptimo taber- lorum celebritas à Salomone conſti- ur; ſeptem brachiis & totidem lu- ibus candelabrum adornatur.

éloge que S. Gregoire de Nice

fait du nombre ſeptiéme , n'
releve pas moins l'excellence q
celui que nous venons de rappc
ter de S. Cyprien : le nombre ſe
tiéme, dit ce Pere, eſt un nomb
tout rempli de merveilles : *p*
clarus eſt ille ſeptimus numerus ;
voici de quelle maniere il en r
leve l'excellence : Parmi les Ju
le ſeptiéme jour étoit celui
Sabbat, parmi eux la ſeptiéme a
née étoit appellée l'année de r
miſſion : car il leur étoit permis
cultiver & enſemencer la ter
pendant ſix ans , mais ils la d
voient laiſſer ſans culture la ſepti
me année. Un Hébreu étoit
ſervitude pendant ſix ans, & il
toit délivré de la ſervitude la ſe
tiéme année ; la captivité ceſſc
chez eux la 7e année. Mais po
parler auſſi , continuë ce Pere ,
ce qui nous regarde , le Juſte p
che 7. fois le jour & il ſe relev
nous faiſons encore ici une eſpe

de ſemaines ; Henoc le 7e depuis la création du monde n'a point vû la mort, ce qui eſt le miſtere de l'Egliſe. Moïſe le ſeptiéme depuis Abraham a reçû la Loi avec tous les avantages qu'elle renferme. Jéſus-Chriſt a paru dans le monde à la 77e. generation depuis Adam. S. Pierre a auſſi connu le miſtere de ce nombre ſeptiéme (c'eſt toujours le même Pere qui parle) quand il demandoit à J. C. combien de fois il pardonneroit à ſon frere, s'il le feroit juſqu'à ſept fois ; le Seigneur, dans la réponſe qu'il lui fait, augmente ce nombre ſans s'en écarter ; il ne lui dit pas de lui pardonner cent fois cent fois, mais 70. fois 7. fois, lui faiſant entendre que ce nombre de 7. étoit effectivement, comme il le penſoit, un nombre auquel étoit attaché la remiſſion, & le pardon des pechez. Voici les termes latins du traducteur de ce Pere, après avoir dit que le nom-

bre de ſept eſt un nombre to
rempli de merveilles : *Præclarus
ille ſeptimus numerus.* il contin
ainſi : *nam & Sabbatum apud Juda
ſeptimo cenſetur die, & ſeptimus ann
ab eis obſervatur ac remiſſionis ann
dicitur, licebat enim illis terram ſe
annis colere, ſeptimo anno inarata
ac liberam relinquebant. Sex ann
ſerviebat Hæbreus, anno ſeptimo lib
rabatur à ſervitute ; ſeptimo apud i
ſos anno captivitas ſolvebatur. Se
noſtra quoque videamus. ſepties, in
quit, in die cadit juſtus & reſurget
ſic nos hebdomadam conſtituimus. Sep
timus à mundi procreatione Henoc mo
tem non vidit, Eccleſiæ miſterium ; ſep
timus ab Abraham Moïſes legem a
cepit in quâ vitæ mutatio, ſolutio im
pietatis, rerum agendarum præſcripti
continebatur. Septimâ & ſeptuageſim
ætate poſt Adam Chriſtus apparuit. Sep
tenarium numerum novit Petrus : quo
ties, inquit, peccabit in me frate
meus & dimittam ei uſque ſepties ;
cu

tui non respondit Dominus centies centies, sed septenarii numerum multiplicavit, septuagies septies, nec Petrus aliud interrogavit, nec Dominus discessit à septenarii regulâ.

Ce n'eſt donc qu'avec un légitime fondement qu'on a avancé que c'eſt du nombre ſeptiéme auquel les jours de repos commandés aux Juifs étoient attachés, qu'ils empruntent toutes ces miſtérieuſes ſignifications dont il vient d'être parlé dans les deux chapitres précédens, & s'il ſe trouve dans la loi de Moïſe quelques jours de fêtes auſquelles ce repos ait été auſſi de précepte, indépendamment du nombre ſeptiéme où ils ne ſe trouvent point fixés, ils ne ſignifient qu'imparfaitement ce double repos dont nous y avons parlé, & qu'imparfaitement même celui dans lequel Dieu entra après la création; ils repréſentent bien à la vérité ces repos par la

conformité du nom, mais ils ne ſignifient pas dans une de leu principales circonſtances, qui c celle du tems qui les doit préc der, & qu'ils doivent termine comme on le va voir dans le ch pitre ſuivant.

CHAPITRE VI.

Différence qui ſe remarque dans le te te de la loi, entre les repos que l Juifs étoient obligés d'obſerver, a tachés au ſeptiéme nombre, ſoit c jours, ſoit de ſemaines, ſoit de moi ſoit d'années, ſoit de ſemaines d'a nées.

POur établir mieux ce que nou avons à dire dans les deu chapitres ſuivans, il eſt néceſſair de remarquer la différence qui ſ trouve dans le texte de la Loi entre les repos commandés au Juifs au ſeptiéme jour de la ſema

ne, qui étoit le Sabbat, au ſeptiéme mois & à la ſeptiéme année, & ceux qui leur étoient commandés à la fin des ſept ſemaines de jours, & des ſept ſemaines d'années, c'eſt-à-dire, ceux de la Pentecôte & du Jubilé ; c'étoit au nombre ſeptiéme préciſément que le repos étoit attaché dans les trois premieres eſpéces de ſemaines ; en ſorte que les jours, ou mois, ou années conſacrés au repos, faiſoient partie de la ſemaine même, au lieu que le jour & l'année conſacré au repos pour la fête de la Pentecôte & pour le Jubilé, ne faiſoient point du tout partie de la ſemaine, ils étoient bien fixés au nombre 7e *Numerabis*, eſt-il dit de la Pentecôte, *ſeptem hebdomadas plenas uſque ad alteram diem expletionis hebdomadæ ſeptimæ, id eſt, quinquaginta dies.* Et pour le Jubilé, *Numerabis tibi ſeptem hebdomadas annorum, id eſt, ſeptíes ſeptem quæ faciunt annos* 49.

ſanctificabiſque annum quinquageſimum. Mais, comme il eſt aiſé de le voir, ni le jour de la Pentecôte, ni l'année jubilaire ne faiſoient point partie ni de la ſeptiéme ſemaine des jours, ni de la ſeptiéme ſemaine d'années; il falloit qu'elles fuſſent révoluës, & le ſeptieme nombre n'en étoit point l'échéance, mais l'indiquoit, & en étoit comme l'avant-coureur.

On n'ignore pas que pluſieurs Auteurs eſtiment que l'année jubilaire des Juifs ſe célébroit la 49e année, & que quand il eſt dit dans la loi qu'elle ſe célébrera la 50e année, c'eſt à commencer de l'année jubilaire précédente incluſivement, comme le Dimanche eſt le huitiéme jour dans l'uſage d'aujourd'hui, en y comprenant le Dimanche précédent. Mais il ne faut que lire avec un peu d'attention le texte du Lévitique qui en ordonne la célébration, pour remarquer que

c'eſt faire violence aux termes dans leſquels ſon inſtitution y eſt conçuë, que de les entendre ainſi. Vous compterez, dit Moïſe, 49. années, & vous ſanctifierez la 50e: de quelle époque devoit-on compter ces 49. années? c'étoit de l'entrée ou plûtot de la conquête de la Terre promiſe pour le premier Jubilé, & du Jubilé antérieur pour ceux qui devoient ſe célébrer dans la ſuite, ſans quoi la même année ſe compteroit deux fois, une fois comme la derniere des 49. du Jubilé précédent, & une ſeconde fois comme la premiere des 49. du Jubilé ſuivant, & ce ne ſeroit plus la 50e qui eut été célébrée la premiere fois, ni enſuite, contre la teneur du texte qui porte formellement que ce ſera la cinquantiéme qui ſera ſanctifiée: *Sanctificabitiſque annum quinquageſimum.*

Quand la loi preſcrit la ſanctification de l'année ſabbatique, &

la fixe à la ſeptiéme année, c'eſt à compter depuis l'année ſabbatique précédente excluſivement ; pourquoi, quand elle fixe l'année jubilaire à la cinquantiéme année, ne ſeroit-ce pas auſſi à compter depuis l'année jubilaire précédente excluſivement ? Les 49. années ne ſont pas moins eſſentielles au Jubilé que les ſix années le ſont à l'année ſabbatique : Il falloit dans les termes de l'inſtitution qu'il s'écoula ſix années entieres depuis une année ſabbatique juſqu'à l'autre ; il falloit de même 49. ans entiers & complets d'un Jubilé à l'autre. *Sex annis ſeres agrum tuum, ſeptimo autem anno erit ſabbatum terræ requietionis Domini*, eſt-il dit pour le 1er & pour la 2e. *Numerabis annos 49. & ſanctificabis quinquageſimum*.

C'eſt ce qui ſe prouve avec évidence par la conformité qui ſe trouve entre la fête de la Pentecôte & l'année jubilaire ; celle-

étoit après la révolution de ſept ſemaines de jours, comme celle-ci étoit après la revolution de ſept ſemaines d'années Les 49 jours devoient être complets pour la célebration de la premiere. Les 49. ans ne devoient pas moins être complets pour la celèbration de la ſeconde, l'inſtitution de l'une & de l'autre eſt conçuë dans ces mêmes termes: Vous compterez, dit Moïſe, pour la Pentecôte, ſept ſemaines juſqu'au lendemain de la ſeptieme expirée, c'eſt-à-dire 50. jours, & vous offrirez un ſacrifice nouveau. Vous compterez, dit-il, pour le Jubilé ſept ſemaines d'années, qui font 49. années, & vous ſanctifierez la cinquantiéme.

Ces deux fêtes ſont toutes differentes des autres, c'eſt le ſeptiéme jour, le ſeptiéme mois, la ſeptiéme année qui doivent être ſanctifiés dans les autres; mais dans les deux dont il s'agit, c'eſt le jour

& l'année qui ſuivent le non
ſeptiéme : car pour qu'elles eu
quelque conformité avec les
tres, ce ſeroit la ſeptiéme ſem
de jours, la ſeptiéme ſem
d'années qui auroient dû
ſanctifiées, & c'eſt ce qui fait
qu'elles étoient inſtituées p
ſignifier plus particuliéren
quelque repos de Dieu diffé
de celui de la création, que
autres ne ſignifioient qu'impa
tement.

Mais cela étant ainſi, dit-o
arrivera quelquefois que l'a
ſabbatique & l'année jubilai
ſuivront ; ce ſera deux année
repos de la terre, ſans inter
de culture & de récolte.

C'eſt ce qui ne paroît pas a
beaucoup embaraſſé les Juifs,
ont été fort peu exacts à l'ob
vance de ces deux années : r
s'ils avoient voulu en être plu
ligieux obſervateurs, cela ne

au

auroit point été fort difficile, pouvant facilement garder des grains pour ſe nourrir pendant deux années : Dieu même y avoit pourvû, & avoit prévenu cet inconvenient, en leur promettant que l'année qui precederoit la ſabbatique leur produiroit autant de fruits que trois autres, & par conſequent ils pouvoient très aiſément ſe paſſer de la recolte de deux années conſécutives quand ces deux années ſe ſuivoient, (ce qui ne pouvoit arriver que très rarement & qu'après une revolution de 350. ans.)

Cela peut donner un juſte fondement de conclure que ces deux repos, & la Pentecôte & l'année jubilaire, à la celebration deſquelles ils étoient conſacrez, avoient une ſignification particuliere de quelques évenemens futurs, que les autres repos & les autres fêtes ne ſignifioient que par analogie & dans le general, & que ſi ceux-là

avoient été deſtinés même d
ſens de la lettre pour ſignif
repos paſſé dans lequel Dieu
après la création du monde,
cy paroiſſent auſſi, ſuivant la
même, deſtinez à ſignifier &
rer quelqu'autre ſorte de rep
Dieu que l'Ecriture veut fai
tendre ſans les marquer exp
ment : auſſi Dieu n'apporte-t
pour motif de leur inſtituti
faire honorer le repos dans l
il entra après la création, co
il fait quand il preſcrit le rep
ſeptiéme jour, du ſeptiéme r
de la ſeptiéme année : Le ſept
jour, dit-il, en inſtituant le ſa
s'appellera ſaint, & vous ne
aucun ouvrage en icelui,
que c'eſt le ſabbat du Seigr
en inſtituant le repos de la pr
pale fête du ſeptiéme mois
étoit celle de l'expiation : Vo
ferez, dit Dieu, aucun ouvra
ce jour-là, il vous ſera un rep

ſabbat ; & en inſtituant l'année ſabbatique, il parle en ces termes : Quand vous ſerez entrez dans la terre que je vous donnerai, obſervez le Sabbat du Seigneur, la ſeptiéme année ſera le Sabbat de la terre & le repos du Seigneur : ce qui déſigne évidemment que c'étoit le repos qui ſuivit l'ouvrage de la création que Dieu avoit en vuë de faire honorer, en preſcrivant à ſon peuple ces jours de repos, & qu'il les avoit renfermés déja dans le précepte general qu'il avoit fait de ſanctifier le Sabbat deſtiné pour honnorer ce repos dans lequel il étoit entré alors. *Requievit Deus die ſeptimo, idcirco benedixit diei Sabbati & ſanctificavit eum* ; il n'eſt point dit qu'il benit le ſeptieme jour, mais le jour du Sabbat & le ſanctifia, entendant par le nom de Sabbat tous les jours qui ſeroient déſignez ſous ce nom dans la ſuite. Mais quand il ordon-

ne le repos attaché à la fête d
Pentecôte & à l'année du Jubi
il se contente de dire pour le
mier; Vous ne ferez aucunes
vres serviles en ce jour-là que v
appellerez très celebre & s
saint: & pour le Jubilé après a
dit: Vous sanctifierez la 50e anné
vous publierez la rémission gene
à tous les habitans du pays, l
ce que c'est l'année du Jub
l'année 50e, vous ne semerez po
(voilà le repos des hommes &
la terre) & vous ne moissone
point ce que la terre aura pro
d'elle-même; le repos est c
mandé dans l'institution de l'u
de l'autre, mais il n'y a rien
fasse entendre que ce fut pour
norer le repos de Dieu après
création; le terme de Sabbat
me ne s'y trouve point expri
il se trouve au contraire dans l
tution de ces deux derniers
circonstance qui fait voir cla

BIBLIOTHECA BODLEIANA

ment que le repos qui y étoit attaché ſignifioit quelques repos differens de ce premier, en ce que le repos dans toutes les autres eſt fixé au nombre ſeptiéme, & que dans celle-cy il ſe trouve fixé à un jour & à une année qui eſt au delà & après l'expiration de ce nombre.

C'eſt ſans doute la raiſon pour laquelle les Peres de l'Egliſe qui ont regardé tous les Sabbats & repos ordonnés aux Juifs en général comme des figures repreſentatives du repos de la création, ſe ſont perſuadés que la fête de la Pentecôte & le Jubilé, qui ne paroiſſent point avoir été inſtitués pour ſignifier ce repos, étoient des figures bien plus préciſes & plus ſignificatives des deux avenemens de Jeſus Chriſt, dont l'un s'eſt accompli dans la plenitude des tems, & l'autre doit s'accomplir à la fin des ſiécles; c'eſt ce qu'on va faire voir dans les deux Chap. ſuivans.

CHAPITRE VII.

Que la Fête de la Pentecôte des & leur année jubilaire, doi premiere n'arrivoit qu'après la révolution de ſept ſemaines de & la ſeconde après la revoluti ſept ſemaines d'années, étoien vraye figure du repos que J. C voit procurer aux Ames fidéles ſon premier avenement.

CE qu'il s'agit de prouver ce Chapitre, n'eſt pas propoſition avancée à la leg & fondée ſur de ſuperficielles ſons de conjectures & de prob lité c'eſt une verité qui appar à la foi, & qui trouve ſa pr dans l'Ecriture même de l'an & du nouveau Teſtament, dor dernier ſert tellement d'interp au premier ſur le point don s'agit, qu'on peut dire qu'ils

courent enſemble à lui donner tous les caracteres d'une propoſition appuyée ſur la revelation de Dieu même: pour le demontrer, il ne s'agit que de comparer les textes de l'un & de l'autre Teſtament.

Vous compterez, dit Moïſe, aux Juifs de la part de Dieu, au chap. 25e du livre du Lévitique, ſept ſemaines d'années, c'eſt-à-dire ſept fois ſept ans, qui font en tout 49 ans, & au dixiéme jour du ſeptiémois (qui eſt le tems de la fête de l'expiation) vous ferez ſonner de la trompette dans toute votre terre: vous ſanctifierez la 50e année, & vous publierez la remiſſion generale à tous les habitans du païs, parce que c'eſt l'année du Jubilé; Tout homme rentrera dans le bien qu'il poſſedoit & chacun retournera à ſa premiere famille, parce que c'eſt l'année du Jubilé, l'année 50e. Eſt-ce le Jubilé des Juifs? Eſt-ce le Jubilé des Chrétiens, je

veux dire la venuë du Meſſie, que le S. Eſprit a voulu exprimer en parlant ainſi ? On peut dire que l'un & l'autre y ſont également déſignez dans le ſens même le plus litteral de cette ordonnance.

Comparons ce texte du Leviti-que avec celui du Prophête Iſaye, chap. 6.1.e ; ce Prophête Evangéli-que nous y repreſente par avance la miſſion & les fonctions du Meſ-ſie, en des termes qu'il ſemble avoir empruntés de ce texte du Lé-vitique : L'eſprit du Seigneur (c'eſt ainſi qu'il fait parler le Meſſie) s'eſt repoſé ſur moi, il m'a envoyé pour annoncer ſa parole à ceux qui ſont dociles, pour guerir ceux qui ont le cœur briſé, pour prêcher l'indulgence aux Captifs, la liberté à ceux qui ſont dans les chaînes, pour publier l'année de propitia-tion & de reconciliation : *Ut prædi-carem captivis indulgentiam & clauſis apertionem, ut prædicarem annum pla-*

ilem Domino. S'il eſt vrai que ces roles du Prophête doivent s'endre du Meſſie, comme on n'en ut douter, peut-on douter que venuë n'ait été figurée par le Jubilé des Juifs dont il adopte ſi litteralement les termes de l'inſtitution ans ſa prophêtie ? faiſons une aplication plus ample & plus préci de ce qui ſe faiſoit en l'année bilaire, à ce qui eſt arrivé quand C. que nous reconnoiſſons pour vrai Meſſie, a paru dans le mone ; ne ſemble-t'il pas que les Anes, lors de la naiſſance du Sauur, ayent fait l'office de ces rompettes qui annonçoient l'anée du Jubilé aux Juifs? *Ecce evangezo vobis gaudium magnum quod erit mni populo, quia natus eſt vobis hodie Salvator qui eſt Chriſtus Dominus.* . Jean n'a-t'il pas auſſi fait le mêne office en faiſant ſa fonction de récurſeur, & ſa voix, qu'il faiſoit ntendre dans le deſert, n'étoit-

elle pas une trompette anim
excitoit les peuples à ſe diſp
profiter de ce grand Jubil
J. C. étoit venu apporter au
humain? J.C. n'a-t'il pas reco
declaré lui même que ſa
dans le monde étoit la ver
gurée par cette année jubila
Juifs & predite par Iſaye
qu'ayant pris dans la Synag
livre de ce Prophête, il l
paroles que nous venons de
& que S. Luc a tournées en c
mes: L'eſprit du Seigneur s
poſé ſur moi, c'eſt pourquoi
conſacré par ſon onction,
envoyé pour prêcher l'Ev
aux pauvres, pour guerir ce
ont le cœur briſé, pour ann
aux captifs qu'ils vont êtr
vrez, pour renvoyer libre
qui ſont accablez ſous le po
leurs fers, pour publier l
des miſéricordes & des gra
Seigneur? après quoi ayant

le livre, il dit à l'auditoire : Ce que vous entendez de vos oreilles eſt l'accompliſſement de cette parole de l'Ecriture : *Quia hodie impleta eſt Scriptura in auribus veſtris.*

S. Paul ne fait-il pas une alluſion toute évidente au Jubilé des Juifs, lors qu'exhortant les Fideles de Corinthe dans la ſeconde Epître qu'il leur écrit, chap. 6e verſet 2e, il leur dit que ce tems, (c'eſt-à-dire celui de la loi de J. C.) eſt un tems favorable, c'eſt-à-dire, dit S. Chryſoſtome, de propitiation & de pardon, & que ce ſont des jours de ſalut, c'eſt-à-dire de liberté & de vie, ſuivant l'expreſſion du Syriaque. *Ecce nunc tempus acceptum, ecce nunc dies libertatis & vitæ.*

La maniere dont l'Ange Gabriël s'explique dans la révelation qu'il fait au Prophête Daniel du tems de la venuë du Meſſie, prouve encore cette verité avec évidence :

tiens, auprès d'une montagne viſible, ni d'un feu ardent, d'un tourbillon, d'une obſcurité, & d'une tempête, & du ſon d'une trompette, & d'une voix qui proferoit des paroles ſi terribles, que ceux qui l'entendirent, prierent qu'elle ne continuât point de leur parler; mais vous êtes venus ſur la Montagne de Sion & dans la Cité du Dieu vivant, dans la Jeruſalem céleſte, auprès de J. C. qui eſt le Médiateur de la nouvelle alliance, & à l'aſperſion d'un ſang qui parle mieux que celui d'Abel. Cette oppoſition de la Montagne de Sina à la Montagne de Sion, qui eſt l'Egliſe, de la Loi de crainte donnée ſur celle-là à la Loi d'amour donnée ſur celle-ci, fait voir que le bienfait de la Loi donnée aux Juifs n'étoit que la figure de la Loi de grace infiniment meilleure donnée aux Chrétiens, & conſéquem-

ment que leur Pentecôte ſignifioit parfaitement cette excellente Loi que J. C. a apportée au monde par ſa venuë, & qui a été publiée par le S. Eſprit au jour de la Pentecôte chrétienne.

Les Peres de l'Egliſe n'ont point eû une autre idée de la Loi de grace, dont les hommes ſont redevables à la venuë du Meſſie dans le monde, ils l'ont regardé comme la verité figurée à la lettre par la Pentecôte des Juifs, & par leur année Jubilaire.

Leur penſée ſur ces deux points paroît avec évidence dans les paralelles qu'ils font de l'un & de l'autre avec la Loi nouvelle, ou avec la Pentecôte des Chrétiens, qui eſt la premiere publication de cette Loi. S. Auguſtin comparant la Pentecôte des Juifs avec celle des Chrétiens, s'en explique ainſi: les enfans d'Iſraël reçûrent la Loi le 3e. jour du 3e. mois, qu.

étoit le cinquantiéme jour après la Pâque qu'ils avoient célebré dans l'Egypte, leſquels jours ils appelloient la Pentecôte, en conformité de quoi le S. Eſprit deſcendit le jour de la Pentecôte ſur les Apôtres, pour publier aux hommes la Loi de la foi, afin que ce qui avoit été fait par les anciens fut regardé comme l'image de ce qui devoit arriver pour la ſûreté de notre foi, étant impoſſible qu'il ſe trouve de la fauſſeté dans des choſes annoncées tant de ſiécles auparavant leur évenement : *Filiis Iſraël tertia die menſis tertii data eſt lex per Moïſem, qui dies à quartâ decimâ die menſis primi, quâ die facta eſt Paſcha in Ægypto, quinquageſimus eſt, hoc eſt Pentecoſte, unde factum eſt ut ad legem Dei prædicandam in Pentecoſte Spiritus Sanctus deſcenderet in Apoſtolos, ut geſta veterum imagines futurorum haberentur ad ſecuritatem fidei noſtræ, quia falſum*

m videri non poteſt quod ab initio
edicatum eſt. Et dans ſon Sermon
. De adventu Domini in carnem.
fait encore un paralelle à peu
ès ſemblable de la Pentecôte
es Juifs, & de celle des Chré-
ens : De la même maniere, dit-
, que cette loi qui ſortit de la
ontagne de Sina, fut écrite ſur
pierre cinquante jours après la
âque par le doigt de Dieu, qui
gnifioit le S. Eſprit, de même
tte loi qui ſortit de la Monta-
ne de Sion fut écrite par le Saint
ſprit, non ſur des Tables de
erre, mais dans le cœur des
ints Evangeliſtes cinquante jours
rès la veritable Pâque de la
aſſion & de la Reſurrection du
igneur, *Sicut lex iſta quæ proceſſit*
Monte Sina quinquageſimo die
ſt celebratum Paſcha conſcriptæ eſt
gito Dei, quò ſignificatur Spiritus
nctus, ita lex iſta quæ proceſſit ex
onte Sion & Jeruſalem non in ta-

bulis lapideis, ſed in tabulis co ſanctorum Evangeliſtarum ſcripta per Spiritum Sanctum poſt ver Paſcha Paſſionis & Reſurrectio Domini. Il eſt inutile de s'éten davantage ſur un point qui n ignoré d'aucuns Fideles; celui concerne le rapport du Jubilé Juifs avec le Jubilé des Ch tiens, je veux dire la venuë Meſſie, quoiqu'également ve table, peut-être moins connu merite qu'on le faſſe voir p au long : on aura recours à l'a torité des Peres & à la pratiq de l'Egliſe, pour en mettre le ralelle dans tout ſon jour.

Nous voyons dans la Loi, S. Ambroiſe, ſur le Pſ. 50e. q le retour de la cinquantiéme a née y eſt appellé du nom de J bilé, dont la celebration ét fort recommandable, & que da cette cinquantiéme année tou dettes étoient purgées, les lib

: des Hebreux confirmées ,
irs poſſeſſions recouvrées : c'eſt
même nombre que nous cele-
ons après la venuë de J. C.
r la Paſſion duquel toutes les
ttes contractées envers Dieu
r nos pechez ſont purgées , la
dule funeſte de notre condam-
tion eſt anneantie , nous ſom-
:s libres de nos liens & de nos
aînes : *In lege habes quia Jubileus*
itur annüus quinquaginta annorum
urſus, celebrabilis admodùm, quo de-
a vacuantur , confirmantur He-
orum libertates , poſſeſſionum refu-
es : hunc numerum læti celebramus
Domini Paſſionem , remiſſo totius
pa delicto , Chirographo quoque eva-
to , ab omni nexu liberi. S. Pierre
ıryſologue ſemble confondre
ıs une même idée les avantages
l'année Jubilaire pour les Juifs
pour les Chrétiens , parlant
ſi tout à la fois de la figure &
la verité dans ſon Sermon

140e. le nombre de ſept ans réduit en ſemaines de pareille nombre d'années, ramene l'année cinquantiéme qui eſt appellée l'année du Jubilé, pour y recevoir la plenitude d'un pardon & d'une rémiſſion totale, pour faire ceſſer toute ſervitude, recouvrer la liberté, faire revivre tout débiteur par l'anéantiſſement de toutes cedules, & enſevelir toutes ſortes de dettes : *Septimus annorum numerus cum vadit per ſeptimanas annum quinquageſimum qui Jubileus vocatur ad plenitudinem veniæ & rémiſſionis adducit, ut tollatur ſervitus, redeat libertas, ut cautionum documenta & monumenta rumpantur, reſurgat debitor, debitum ſit ſepultum.* Theophilacte, après S. Jean Chryſoſtome, expliquant ces paroles de S. Luc rapportées ci-deſſus, tirées du Prophête. Iſaïe : *Ut prædicem annum Domini acceptum*, les explique ainſi, cette an-

née des graces du Seigneur n'eſt autre que l'Avenement de J. C. dans la chair dont parle S. Paul, quand il dit: c'eſt préſentement le tems de graces, ce ſont des jours de ſalut, *Annus ille acceptus eſt adventus Domini in carne, de quo Paulus ait ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies ſalutis.* Et le venerable Bede, ſur l'énumeration que S. Luc fait au même endroit après le Prophête Iſaïe des biens infinis que celui qui étoit prédit par ce Prophête devoit annoncer & procurer aux hommes, dit que c'eſt dans la publication de ces grands biens que conſiſtoit celle de cette année de graces du Seigneur, qu'il devoit leur annoncer, *Hoc ipſum eſt prædicare annum Domini acceptum*, puiſque c'étoit alors, dit-il, que commençoit pour les hommes la veritable année du Jubilé, c'eſt-à-dire, le tems de l'Egliſe, dont le Pſalmiſte

entendoit parler, lors qu'il d
à Dieu, Seigneur, vous com
rés de benedictions l'année de
miſericordes : *Tunc enim*
Jubilei, id eſt libertatis, verus a
aderat, tempus videlicet Eccleſia
quo Pſalmiſta ait : benedices coron
ni benignitatis tuæ.

Concluons donc avec un
vant Interprete, que l'année
Jubilé à laquelle eſt faite allu
dans ces Paſſages d'Iſaïe &
S. Luc, étoit l'image & la fi
de l'année Evangelique appo
par J. C. & qu'ainſi tout le t
de la prédication de J. C. &
qui l'a ſuivi, c'eſt-à-dire, to
tems de la Loi nouvelle &
Chriſtianiſme, eſt à l'égard
tous ceux qui obéïſſent à J.
qui profitent de ſes liberali
une année de Jubilé, c'eſt-à-d
de graces, de miſericorde,
paix, de rémiſſion, de libe
de ſalut, dans laquelle après a

ng-tems l'objet de la haine
la colere de Dieu, nous
es rétablis dans ſa grace,
ſa faveur, dans ſa bienveil-
, dans le droit à ſon heritage
ı gloire, enfin dans preſque
es biens dont nous joüiſſions
le Paradis en l'état d'inno-
: c'eſt ce que prouve excel-
ent la conſecration que l'E-
, faite de ce terme de Jubilé
ignifier cette indulgence ge-
: & pleniere qu'elle accorde
ideles après la révolution
ngt-cinq ans, qu'elle n'ac-
it ci-devant que de 50. en
ns, & dans les ſiecles plus
s, de cent ans en cent ans;
emprunté ce terme des Juifs,
ant leur Jubilé comme la
, & l'avenue de J. C. comme
lité par les grands & ineffa-
iens qu'elle a procurés aux
nes, & c'eſt ſon amour pour
fans qui l'a porté à leur pré-

senter de tems à autre ce moyen, qui lui paroît très-convenable & très-efficace pour leur en procurer une abondante participation.

CHAPITRE VIII.

Que la Fête de la Pentecôte & le Jubilé des Juifs étoient aussi une parfaite figure du repos éternel que Jesus-Christ doit procurer aux Elus dans son second Avenement.

LA proposition à prouver dans ce Chapitre, a deux membres, comme celle du Chapitre précedent: Le premier est que la Pentecôte des Juifs étoit une parfaite figure du repos de la félicité éternelle: Le second, que leur Jubilé figuroit aussi parfaitement ce même repos; on dira peu de choses pour prouver le premier membre, parce que la signi-

ification de ce repos par cette
ble figure ſe tirant du nombre
, comme on le verra, ce qui
dit de l'année Jubilaire prou-
a également pour la Fête de
Pentecôte. S. Cyprien ou l'Au-
r d'un Sermon du S. Eſprit,
ci-devant, parle ainſi de la
ntecôte par rapport à notre ſu-
Le 50e jour après la Pâque
celui de la Pentecôte, dans
uel le S. Eſprit étant deſcendu
les Apôtres, ceux que la men-
ité & la pauvreté avoit rendus
laves du démon, retournent
heritage celeſte, dont ils avoient
exclus par le peché auquel
avoient été vendus: *Quinqua-
mus dies à Paſcha Pentecoſtem
it in quo verè Spiritu Sancto in-
Apoſtolis ad hæreditatem cæleſtem
uâ venumdati ſub peccato exula-
t, quos diabolo Domino, mendi-
s & egeſtas ſubjecerat, revertuntur.*
que dit S. Auguſtin dans la

queſtion 95. ſur l'Ancien Teſtament ne fait pas moins à notre ſujet, après la révolution des ſept jours de la ſemaine, dit-il, il eſt de neceſſité d'en revenir à un premier, ce qui fait voir que c'eſt par le nombre de ſept que l'âge du monde ſe conſomme & parvient à ſon repos; c'eſt pourquoi nous voyons qu'après ſept ſemaines écoulées, le premier jour eſt celui de la Pentecôte. *Poſt curricula dierum ſeptem ad primum reveniti neceſſe eſt, ut oſtendatur ætatem mundi ſeptenario numero conſummari & ad requiem pervenire, ita eſt poſt hebdomadas ſeptem primus dies Pentecoſtes*, & dans ſon Traité 9e. ſur S. Jean, rendant par un ſens allegorique la raiſon pour laquelle le S. Eſprit deſcendit ſur les Apôtres dix jours après le Myſtere de l'Aſcenſion, qui arrive 40. jours après la Fête de Pâque, il s'explique en ces termes: quatre fois

jours font le 40c. il reste le
:iéme qui est le denier de la
éternelle, que les Apôtres
voient recevoir en consequence
gage du S. Esprit, qui leur
oit donné, ce qui avoit été
omis se trouve accompli, la
omesse de ce denier précieux
i est le dixiéme, a été donnée:
restoit la grace promise des 50.
urs, qui doit faire la joye par-
te. *Quater decem faciunt quadra-
imum diem, superest decimus qui est
ae aeternae denarius, ut mercedem
pignore Sancti Spiritus piscatores
ciperent: impletum est quod promis-
m est, data est promissio denarii
ratiosi decimi, superest quinquagin-
dierum gratia quae nunc impleta
perfecta laetitia.*

Ce premier membre, que la
Fête de la Pentecôte étoit une
parfaite figure du repos de la fe-
licité éternelle, se trouveroit suf-
fisamment prouvé par ces seuls

queſtion 95. ſur l'Ancien T
ment ne fait pas moins à not
jet, après la révolution des
jours de la ſemaine, dit-il, il e
neceſſité d'en revenir à un
mier, ce qui fait voir que
par le nombre de ſept que
du monde ſe conſomme &
vient à ſon repos; c'eſt pour
nous voyons qu'après ſept ſe
nes écoulées, le premier jou
celui de la Pentecôte, *Poſt c*
cula dierum ſeptem ad primum r
ti neceſſe eſt, ut oſtendatur at
mundi ſeptenario numero conſum
& ad requiem pervenire, ita eſt
hebdomadas ſeptem primus dies
tecoſtes, & dans ſon Traité 9e
S. Jean, rendant par un ſen
legorique la raiſon pour laq
le S. Eſprit deſcendit ſur les A
tres dix jours après le Myſter
l'Aſcenſion, qui arrive 40. j
après la Fête de Pâque, il
plique en ces termes: quatre

ne voix éclatante, & l'Apôtre . Paul aux Theſſaloniens, la rompette ſonnera, & les morts eſſuſciteront : & ailleurs, J. C. leſcendra du Ciel au bruit de la lerniere trompette.

2°. La terre pendant l'année lu Jubilé reſtoit dans le repos, & n'étoit point remuée par le ſoc le la charuë : Au ſecond avenement de J. C. la terre & toutes es créatures inſenſibles, dit le nême Apôtre dans ſon Epître ux Romains, ſeront degagées de a ſervitude de la corruption, epos & delivrance qu'elles attenlent en gemiſſant & ſouffrant omme une femme dans l'accouhement.

3°. Dans l'année Jubilaire les ſclaves de la Nation Juïve reouvroient leur liberté ; au ſecond venement du Fils de Dieu, dit même Apôtre, la liberté que s enfans de Dieu auront dans

la gloire ſera ſi complette
abondante, qu'elle rejaillira
me ſur les créatures inſenſib
qu'elle affranchira auſſi de l'e
vage.

4°. Dans l'année du Ju
chacun rentroit dans la prop
de ſes fonds alienés ; au ſec
avenement de J. C. chaque
ſe réünira à ſon corps, & c
qui auront été fideles à Dieu
treront en poſſeſſion de cette
des vivans, dont la deſobéïſſ
du premier pere leur avoit
perdre la proprieté.

Les Peres de l'Egliſe ont re
nu tous ces rapports que l'Ecr
du Nouveau Teſtament nous
ne lieu de remarquer entre l
bilé des Juifs & le ſecond av
ment de J.C. de-là tous ces b
paralelles qu'ils en font
leurs Ecrits, S. Jerôme dans
Livre 2e. contre Jovinien, er
ainſi le parallele : dans le Jul

dit-il, c'eſt-à-dire, dans la 50e. année toute poſſeſſion retournoit à ſon premier maître, (cela ne s'entend pas du preſent, mais du futur,) dans le veritable & éternel Sabbat, nous ſerons parfairement libres pourvû cependant que nous ne ceſſions de le vouloir être pendant que nous ſervons dans ce ſiecle: *In Jubileo id eſt in quinquageſimo anno univerſa poſſeſſio redit ad Dominos, hoc non de præſenti ſed futuro; in vero & æterno Sabbato liberi erimus, ſi tamen voluerimus eſſe liberi, dum adhùc ſervimus in ſæculo.*

Ces paralleles ſont très-fréquens dans S. Gregoire le Grand, ils s'y trouvent en pluſieurs endroits conçûs preſque dans les mêmes termes en ſes morales ſur Job, liv. 1er. chap. 2e. L'année du Jubilé, dit-il, dans laquelle nous eſt donnée l'idée d'un repos parfait, ſe conſomme dans

l'eſpace de ſept ſemaines, à la derniere deſquelles, ſi nous ajoûtons l'unité, nous trouverons la perfection de notre réünion : *Jubileus annus, in quo plena requies exprimitur, ſeptem hebdomadibus conſummatur, cui monade additâ noſtræ adunationis ſumma impletur.* Et dans ſon Homelie 19e ſur Ezechiel, par le nombre 50e nous ſommes avertis & excités de tendre au repos éternel, *Per quinquageſimum numerum ad æternam requiem provocamur*, & dans ſon Homelie 18e ſur le même Prophête : l'année 50e a été déſignée pour être conſacrée au repos, parce que, quiconque ſera aſſés heureux pour parvenir aux joyes du Tout-puiſſant, n'aura plus à eſſuyer aucuns travaux ni gemiſſemens : *Annus quinquagenarius in requiem datus eſt, quia, quiſquis ad omnipotentis gaudia pervenerit, laborem & gemitum ulterius non habebit.*

S. Ambroiſe dit en termes formels que le Jubilé des Juifs ſignifioit plus expreſſément que tous les autres repos que la loy preſcrivoit à ce peuple, le repos univerſel qui doit ſuivre la fin du monde, c'eſt dans ſon Commentaire ſur S. Luc, où il parle ainſi : ce n'eſt pas ſeulement de jours, de mois, d'années & de generations dont il faut reconnoître un ſabbat, c'eſt generalement de tout l'Univers, ce qui eſt figuré par ce grand Sabbat, marqué par la loy, c'eſt-à-dire, le Jubilé qui ſe celebroit après la ſeptiéme ſemaine. *Non ſolum ſabbatum eſt dierum, menſium, annorum & generationum, ſed eſt totius mundi, cujus typus eſt ſabbatum magnum, ſicut in lege eſt hebdomada ſeptima poſtquam celebratur Jubileus.*

Je ne dois pas omettre ici le magnifique parallele que nous liſons dans un des douze Sermons

de S. Eloy, du Jubilé des Ju
& du repos de la felicité
nelle : dans la loy, dit-il, l'an
du Jubilé étoit celle dans laqu
le peuple Juif s'abſtenoit de
travail, & ſe repoſoit entieren
dans laquelle toutes dettes ét
purgées, tous eſclaves Juifs d
noient libres, dans laquelle
ſolemnités & loüanges de Di
celebroient avec plus de ma
& de pompe : c'eſt pourquoi
avec raiſon que par cette an
50e. eſt deſignée cette tranqu
té d'une ſouveraine paix,
laquelle tous les travaux & le
feres de cette vie ayant pris
toutes les dettes des pechés é
remiſes, tout le peuple des
ſe réjoüira éternellement dan
contemplation ſeule de la vu
Dieu. *Annus in lege Jubileus e*
quo populus ab omni operatione q
ceret, omnium debita levarentur,
liberi redirent, & annus ipſe ma

lus ſolemnis ac laudibus divinis eminentior cæteris exiſteret, undè & merito per hunc annum illa ſummæ pacis tranquillitas indicatur ubi ceſſantibus hujus ſæculi laboribus & ærumnis, dimiſſis omnium culparum debitis in ſola viſionis divinæ contemplatione cunctorum electorum populus in æternum gaudebit.

Je ne puis mieux finir ce Chapitre que par un Paſſage de Saint Iſidore de Seville, tiré de ſon Livre *de Divinis Officiis*, dans lequel ce ſaint Evêque atteſte que l'application qu'il fait de l'année jubilaire des Juifs au repos de la felicité éternelle eſt en conformité de la Tradition des Peres qui l'avoient précedés : Les ſept ſemaines d'années, dit-il, ſont ſuivies de l'année 50e. qui ſe nomme parmi les Juifs l'année du Jubilé, car ſept fois ſept produiſent le nombre cinquantiéme à la faveur d'une unité empruntée du ſiécle

ment de ſon régne dans l'E
en qualité de Chef du Peupl
Dieu, que l'on doit fixer co
mément aux termes de cette
phetie à l'année 38. de ſon
carnation, qui eſt l'année qu
vit immédiatement l'expira
des 70. ſemaines de Daniel,
la derniere au milieu de laq
Jeſus-Chriſt eſt mort, finiſſ
la 37e.

Ce fut cette année 38e.
S. Pierre, ſuivant Tirin, C
à lapide, & le Pere Labbe,
portés par le Pere Airole, J
te, dans ſa Diſſertation ſur
ſemaines de Daniel, vit ce g
linceul plein de toutes ſortes
nimaux purs & impurs, qu
paroiſſoit retenu des quatre
dans le Ciel, d'où on le de
doit ſur la terre, & entendit
voix qui lui diſoit: léves-
Pierre, tuë & mange, ce
refuſa de faire, d'où S. P

CHAPITRE IX.

Que les ſept ſemaines de jour qui précedoient la Pentecote des Juifs & les ſept ſemaines d'années qui précedoient leur Jubilé ne figuroient pas moins expreſſément la durée du tems qui devoit s'écouler depuis une certaine Epoque juſqu'à la venuë de Jeſus-Chriſt, & depuis la venuë de Jeſus-Chriſt juſqu'à ſon ſecond avenement, que la Pentecôte & le Jubilé ſignifioient ce premier & ce ſecond Avenement.

IL eſt neceſſaire de faire obſerver ici que par la venuë ou premier avenement de Jeſus-Chriſt, on ne prétend point entendre le tems de ſa naiſſance, mais en conformité de la Prophetie de Daniel, qui ſert de baſe au préſent Syſtême, on entend celui de l'Epoque de l'établiſſe-

ble. Cet indice autentique de la vocation des Gentils, ſi manifeſtement declarée à S. Pierre, eſt le veritable terme des 70 ſemaines de Daniel, la porte de la foi ſe trouva alors ouverte aux Gentils, ils furent admis en la place des Juifs à la faveur inſigne du grand Jubilé apporté par le Meſſie, dont ceux-ci ſe rendirent indignes; en quoi on peut remarquer la ſage conduite de la Providence, qui dans l'ordre & l'éxécution de ſes decrets, a voulu que comme les 70 ſemaines prophétiques de Daniel avoient eü pour Epôque le décret émané du Roi de Perſe, portant ordre de rétablir la Jeruſalem terreſtre; elles eüſſent pour terme un décret émané du Prince des Apôtres, de bâtir la Jeruſalem céleſte, dont l'autre étoit la figure.

Cette obſervation ainſi faite, venons à la preuve de notre propoſi-

oſition. La Pentecôte & le Jubilé es Juifs n'eüſſent été qu'une figure très imparfaite du premier & du ſecond avenement de J. C. ſi les ſemaines qui précedoient l'un & l'autre n'euſſent ſignifié auſſi la durée du tems après lequel ces deux grands évenemens devoient arriver. Les ſix jours, les ſix mois, les ſix années après leſquels les Juifs celebroient leurs Sabbats ou Fêtes chaque ſemaine de jours, chaque ſemaine de mois, chaque ſemaine d'années ne ſignifioient pas moins le tems que Dieu avoit employé à l'ouvrage de la création, que ces Sabbats ou Fêtes ſignifioient le repos dans lequel il étoit entré enſuite, & s'il eſt vrai, comme nous l'avons fait voir cy-deſſus, que ces mêmes Sabbats ou Fêtes ſignifiaſſent (quoique d'une maniere moins parfaite que la Pentecôte & le Jubilé) le repos ſpirituel de la Loi de grace & le

ment de ſon régne dans l'Egliſe en qualité de Chef du Peuple de Dieu, que l'on doit fixer conformément aux termes de cette Prophetie à l'année 38. de ſon Incarnation, qui eſt l'année qui ſuivit immédiatement l'expiration des 70. ſemaines de Daniel, dont la derniere au milieu de laquelle Jeſus-Chriſt eſt mort, finiſſoit à la 37e.

Ce fut cette année 38e. que S. Pierre, ſuivant Tirin, Corn. *à lapide*, & le Pere Labbe, rapportés par le Pere Airole, Jeſuite, dans ſa Diſſertation ſur les ſemaines de Daniel, vit ce grand linceul plein de toutes ſortes d'animaux purs & impurs, qui lui paroiſſoit retenu des quatre coins dans le Ciel, d'où on le deſcendoit ſur la terre, & entendit une voix qui lui diſoit: léves-toi, Pierre, tuë & mange, ce qu'il refuſa de faire, d'où S. Pierre

le le faire voir, étant figuré parfaitement par la Pentecôte & le Jubilé des Juifs, la durée du tems qui ſe ſera écoulée depuis cette époque juſqu'à la venuë du Meſſie & celle qui s'écoulera depuis ſa venuë juſqu'à ſon ſecond avenement, étant figuré l'un & l'autre par les ſept ſemaines qui précedoient la Pentecôte & le Jubilé, doit être auſſi la même. Si donc nous pouvons fixer, comme nous eſſayerons de faire dans le chap. ſuivant, l'époque où a commencé la durée des ſept ſemaines figurées par les ſept qui précedoient la Pentecôte & le Jubilé, nous trouverons dans le tems qui ſe ſera écoulé depuis cette époque juſqu'au premier avenement de J. C. La durée de celui qui doit s'écouler depuis ce premier avenement juſqu'au ſecond.

Ainſi il eſt important de faire voir que les ſept ſemaines qui pré-

cedoient la Pentecôte & le Jubilé des Juifs, figuroient cette durée intermediaire.

Il eſt ordinaire dans l'uſage de l'Ecriture, que lors qu'un évenement figuratif d'un autre évenement plus conſiderable eſt fixé après la revolution d'un certain eſpace de tems, le tems qui s'ecoule depuis l'époque de cette revolution de tems juſqu'au premier évenement, deſigne & ſignifie celui qui doit s'écouler juſqu'à l'avenement dont le premier eſt la figure.

Pour mettre ce principe dans ſon jour, il eſt à propos de remarquer la difference qui ſe trouve entre ces durées intermediaires dans les exemples que l'Ecriture nous fournit de ces évenemens figuratifs & figurez; dans les uns, le tems qui s'écoule depuis l'époque juſqu'à l'évenement figuratif eſt le même ſtrictement & dans le même genre de durée, que celui

qui s'ésoule juſqu'à l'évenement figuré, tel eſt la durée de trois jours & de trois nuits qui s'écoula depuis l'entrée de Jonas dans le ventre de la balêne juſqu'à ſa ſortie : cette durée eſt la même ſtrictement & dans le même genre de durée, que celle qui ſe paſſa depuis la ſepulture de J. C. dans ſon tombeau juſqu'à ſa reſurrection, dont la ſortie de Jonas du ventre de la balêne étoit la figure : telle eſt auſſi la durée de trois ans & demi de la perſecution de l'impie Antiochus contre les Juifs, cette durée eſt auſſi la même ſtrictement & dans le même genre de durée que doit être la perſecution de l'Antechriſt vers la fin des ſiécles, que celle-là figuroit, comme nous le voyons dans le livre de l'Apocalipſe.

Dans les autres exemples, la durée qui précede l'évenement figuratif n'eſt la même que celle

qui doit préceder l'évenement figuré, que par analogie & conformité de nombres dans une durée plus courte, figurative d'une plus longue.

L'Ecriture nous fournit pluſieurs exemples de cette ſeconde eſpece d'évenemens comme de la premiere, qui ſuffiroient pour verifier également par rapport aux uns & aux autres le principe que nous venons de poſer, quand ils ne ſeroient pas, comme ils le ſont, autoriſez de la declaration de Dieu même.

Le premier eſt tiré du 14e chap. du liv. des Nombres, où nous liſons que Dieu, pour punir le refus que les Iſraëlites firent d'obéïr aux ordres qu'il leur avoit donnez par le miniſtere de Moïſe de ſe mettre en état de conquerir la Terre de Canaan auſſi-tôt après le retour des dix eſpions envoyez pour la reconnoître, leur declare qu'au lieu de les en rendre déſlors

les maîtres, comme il avoit resolu de le faire, ils n'y entreroient qu'après la revolution d'autant d'années, que les espions avoient employez de jours à en faire le tour pour la considerer : Vos enfans, leur dit-il, seront errants & vagabons dans le desert pendant 40. ans avant qu'ils entrent dans cette Terre, suivant le nombre des jours qui ont été employez à la considerer, en comptant une année pour chaque jour. *Filii vestri erunt vagi in deserto juxta numerum quadraginta dierum quibus considerastis terram, annus pro die computabitur.* De sorte que comme le retour des espions dans le camp, d'où ils étoient partis par l'ordre de Moïse, après 40. jours d'une marche penible & perilleuse, figuroit l'entrée future de ce peuple dans la Terre de Canaan, après 40. années d'un sejour sans stabilité, accompagné d'ennuys, de fatigues & de dan-

gers dans le deſert, les 40 jours employez par eux à reconnoître cette terre figuroient de même les 40. années qui devoient s'écouler juſqu'à ce que Dieu en eût mis ce peuple en poſſeſſion, & leur en permit la conquête.

Le livre de la prophétie d'Ezechiel nous en fournit un ſecond exemple: c'eſt dans le 4e chapitre, après que Dieu a ordonné à ce Prophête de demeurer couché ſur le côté gauche durant 390 jours pour les iniquitez d'Iſraël, & de dormir après cela 40 jours ſur le côté droit pour les iniquitez de Judas, il ajoute que les 390 jours & les 40 jours doivent être pris pour le même nombre d'années; *Diem pro anno; diem, inquam, pro anno dedi tibi.* Quelque évenement qui ait dû arriver après l'expiration de ces 390 jours d'une part, & de ces 40 jours d'autre part pris à la lettre, il eſt certain qu'étant

pris

pris pour autant d'années qui devoient s'écouler juſqu'à l'evenement figuré, cette durée intermédiaire de l'évenement futur, à quelque épôque qu'elle puiſſe commencer, étoit ſignifiée par ces jours pendant leſquels le Prophéte devoit être couché dans ſes deux ſituations: c'eſt ainſi que les 70 ans que devoit durer la captivité de Babilone, après leſquels Zorobabel devoit remettre les Juifs en poſſeſſion de la Judée, ſignifioient les 70 ſemaines d'années, faiſant 490 ans, après la fin deſquels le Meſſie figuré par Zorobabel devoit delivrer les hommes de la captivité du Demon.

Les Peres de l'Egliſe & les Interpretes de l'Ecriture ont tous raiſonné en conformité de ce principe, & ont toujours regardé le tems qui précedoit de certains évenemens figuratifs comme une figure du tems qui devoit s'ecouler

juſqu'aux évenemens qu'ils fi
roient.

C'eſt ſur ce fondement que L
tance Firmien ſe perſuadant qu
ſiége & la deſtruction de Jeruſa
par l'armée de Nabucodono
arrivez après la revolution d'
tant de jours de ſiége qu'Ezec
étoit reſté couché dans les d
differentes ſituations rapport
cy-deſſus, & d'autant d'ann
qu'il s'en étoit écoulé depuis l'i
latrie introduite dans le royau
d'Iſraël par Jeroboam, & dep
le violement de l'alliance que
ſaint Roi Joſias avoit renouvel
avec Dieu au nom de tout le roy
me de Juda, n'étoit qu'un éve
ment figuratif de la fin du mon
a regardé les 430 années écoul
depuis les époques cy-deſſus m
quées juſqu'au ſaccagement de
ruſalem, comme la figure de
durée intermediaire qui dev
s'écouler depuis le Baptême

J.C. juſqu'à ſon ſecond avenement, ce qui lui a fait avancer, que la fin du monde devoit arriver 87 ans après le tems où il écrivoit : c'eſt ſur ce même fondement que ſaint Pierre Chriſologue, qui a crû que le premier avenement de J. C. arrivé après la revolution des 70 ſemaines d'années de Daniel figuroit ſon ſecond avenement, a crû auſſi que les 70. ſemaines ſignifioient une même durée de tems, qui devoit s'écouler depuis le premier avenement juſqu'au ſecond, comme on le voit dans ce beau paſſage de ſon ſermon 140, dont j'ai déja cité quelque partie, & qui merite d'être ici rapporté en entier: En voici les termes : . . . . . Le nombre ſeptiéme ſi petit en lui même eſt très vaſte & très étendu dans ſa ſignification qui eſt toute pleine de myſteres ; ce nombre parcourant les jours fait le Sabbat que Dieu a béni & conſa-

çré à ſon repos & à celui du genre humain ; parcourant les ſemaines, il nous fait trouver à la fin de la ſeptiéme, la fête de la Pentecôte qui verſe abondamment ſur la moiſſon de l'Egliſe la pluïe toute celeſte du S. Eſprit ; parcourant les mois il conſacre les fêtes du ſeptiéme par la ſainteté d'un jeûne dont nous retirons de grands avantages ; parcourant les années, il en fait des ſemaines, & nous ramene une année qui donne le repos à la terre, délie tous les liens des engagemens contractés par nos freres ; parcourant les ſemaines d'années, il ramene l'année cinquantiéme, dans laquelle nous trouvons la plenitude du pardon & de la remiſſion. Après quoi il conclut ainſi : ſi ce même nombre de ſept parcourant les jours, les ſemaines, les mois, les années, procure aux hommes de ſi grands avantages de graces &

d'indulgences, quels ſeront ceux qu'il leur procurera lorſqu'il ſera multiplié par ſoixante-dix ? Ce ſera alors, dit-il, que toute condition ſervile ceſſera ; ce ſera alors que viendra cette liberté pleine & entiere, que la terre des vivans nous reviendra pour toûjours, alors viendra la vraye remiſſion, quand la neceſſité même de pecher ſera entierement détruite & abolie, quand la vie prendra ſans retour la place de la mort, quand l'empire de J. C. ſera parfaitement établi ſur les ruines de celui du Demon. *Si ſeptimus numerus ſeptemplicatus per dies, per menſes, per annos, totum contulit remiſſionis & veniæ, ſeptemplicatus ſeptuagies ſepties quid afferre poſſit, eſtimet & advertat auditor: tunc verè ceſſabit crediti contractus & debiti, tunc verè abolebitur tota conditio ſervitutis, tunc illa, illa veniet ſine fine libertas, tunc æternus ager victurus ſemper remeabit : veniet, veniet*

tunc remiſſio vera, quando abol
etiam neceſſitas peccandi, quan
deunte vitâ mors non erit, quand
nante Chriſto Diabolus jam perib

Quoique ce Saint, auſſi bien
Lactance Firmien, ſe ſoient t
pés dans leurs conjectures ſ
tems de la fin du monde, il eſt
jours certain par les textes
nous venons de rapporter de
& de l'autre, qu'ils regardoie
durée du tems qui précedo
évenement figuratif comme
la figure de celle qui devoi
couler juſqu'à l'évenement
celui-là étoit la figure, &
ont formé leurs conjectur
conformité de ce principe
eſt vrai que la Pentecôte
Jubilé des Juifs ne pe
point être regardés comm
évenemens particuliers & ex
dinaires, étant une fête & un
née fixées toûjours l'une & l'
au même nombre de ſemain

jours ou d'années ; mais c'eſt par cet endroit qu'ils en ſont encore plus figuratifs, & par eux-mêmes, & par le tems qui les précedoient, ſe trouvant toûjous fixés après une même revolution de tems ; car s'il n'y avoit point eû de figure attachée & au nombre de cinquante, & aux ſept ſemaines qui le précedoient, il ſembleroit tout-à-fait inutile que Dieu en eut ainſi fixé le jour & l'année, & determiné le tems qui devoit les préceder ; les auteurs cités au commencement de cet Ouvrage qui ont penſé que le monde dureroit ſix mille ans, ont fondé leurs conjectures ſur la durée des ſix jours que Dieu a employés à la création du monde, & qui ont précedé le jour de ſon repos, ſe perſuadant que le Sabbat figurant le repos éternel, les ſix jours qui le précedoient, figuroient toute la durée du monde juſqu'à ce terme. Il eſt aiſé de voir

que les autheurs dont les ſentimens differens ſur la fin du monde ſont rapportés au même endroit, ont tous formé leurs conjectures en conformité de ce principe.

Il eſt vrai que nous ne voyons point, que les Peres de l'Egliſe, qui conviennent tous, comme on l'a vû cy-deſſus, que la Pentecôte & le Jubilé des Juifs étoient de parfaites figures du premier & du ſecond avenement de J. C. parlent d'une maniere préciſe du tems figuré par les ſept ſemaines, ſoit de jours, ſoit d'années qui précedoient l'un & l'autre, ſe contentant de donner de grands éloges au nombre de ſept, comme ayant de myſterieuſes ſignifications, ſans en faire d'application à une durée de tems fixe & déterminée, qui dût preceder les évenemens que le nombre de cinquante figuroit: mais outre qu'il ſe peut faire qu'il ne leur ſoit pas venu en penſée

de rechercher la durée du tems que ces ſept ſemaines qui précedoient le nombre de cinquante, pouvoient ſignifier, on peut attribuer leur ſilence ſur une matiere ſi digne de leur recherche à l'incertitude de la chronologie de l'Hiſtoire Sainte qui n'étoit point perfectionnée de leur tems comme elle l'a été depuis, & particulierement dans les deux derniers Siecles; dans une auſſi grande incertitude, il leur étoit autant difficile de donner une juſte durée au tems dont ces ſept ſemaines étoient la figure, qu'il l'étoit d'en fixer le commencement à quelque époque conſtante & certaine; nous avons aujourd'hui un ſecours qu'ils n'avoient point alors dans l'exactitude de nos Chronologiſtes, & c'eſt à la faveur de leurs lumieres, qu'on a quelque confiance de pouvoir donner une époque

fixe & certaine au commence-
ment de la durée du tems figu-
par les ſept ſemaines de jours
d'années qui précedoient la Pen-
tecôte & le Jubilé juſqu'à l'ave-
nement du Meſſie, laquelle après
cela ſervira auſſi d'Epôque à la
durée du tems figuré par ces
mêmes ſemaines, juſqu'à la fin
du monde.

CHAPITRE X.

L'Epôque de la durée du tems figuré par les ſept ſemaines de jours & les ſept ſemaines d'années qui précedoient la Pentecôte & le Jubilé des Juifs, n'eſt autre que le Deluge.

LE Deluge qu'on prétend fixer pour épôque de la durée du tems figuré par les ſept Semaines qui précedoient la Pentecôte, & le Jubilé des Juifs ne

comprend pas ſeulement la premiere année de l'inondation generale de toute la terre, mais encore l'année ſuivante, où tout le dégât cauſé par le Deluge étant reparé, Noë offrit à Dieu ſon premier ſacrifice, qui fut ſuivi de cette alliance memorable que Dieu reconcilié avec les hommes fit avec Noë & en ſa perſonne, avec toute ſa poſterité, avec promeſſe de n'envoyer jamais un pareil fleau ſur la terre pour les punir de leurs pechez, mais d'uſer à l'avenir d'une plus grande indulgence à leur égard, s'ils venoient à l'offenſer. On peut avec d'autant plus de raiſon regarder cette alliance comme l'épôque de la durée du tems figuré par les ſept ſemaines qüi s'écouloient d'un Jubilé à l'autre, que pluſieurs anciens, qui ont prétendu que la celebration de l'année Jubilaire avoit commencé auſſi-tôt après le De-

luge, l'ont regardé co
veritable Jubilé, & comm
que de tous les Jubilez
depuis. C'eſt donc de cet
ce, faite la ſeconde anné
luge, qu'on ſe propoſe d
ter la durée du temps fig
ces 7 ſemaines; cela ſupp
certain que les 7 ſemaines
qui précédoient la Pente
Juifs, & les 7 ſemaines
qui précédoient leur Ju
peuvent être une parfai
de la durée du temps q
s'écouler depuis une cert
que juſqu'au premier av
de J.C. & qui devoit s'éc
puis le premier avenen
qu'au ſecond, qu'autant
durée qu'elles figurent
réduire en 7 ſemaines d'
eſpece, dont la révolut
été & ſera ſuivie imméd
de l'un de ces deux gran
mens, chacun dans leur

Sans cela ce ſeroit inutilement que Dieu auroit fixé le temps qui précédoit ce 50e jour, & cette 50e annee, au nombre de ſept ſemaines: Si ce nombre de ſept eſt un nombre tout myſterieux, comme il le paroît par l'Ecriture & par les Peres, il faut qu'il ſe retrouve dans la choſe figurée, comme dans celle qui la figure.

Quelles ſont donc ces ſemaines dont les ſept peuvent remplir une pareille durée depuis une certaine Epôque juſqu'au premier avenement du Meſſie?

Il eſt certain que ce ne peut être que des ſemaines d'années, multipliées juſqu'à un certain nombre, dont la totalité revienne à ſept ſemaines.

A l'égard des ſemaines d'années, ce n'eſt pas ſeulement dans la fixation du Jubilé que l'Ecriture en fait mention; elle nous en fait voir encore l'uſage, comme nous l'a-

vons déja dit dans la célébre Prophétie de Daniel touchant la venuë du Meſſie, qu'elle fixe à 70 ſemaines depuis la publication de l'Edit du Roy de Perſe qui devoit permettre aux Juifs de rétablir la Ville de Jéruſalem. Il eſt remarquable que dans toute l'Ecriture il ne ſe trouve que ce ſeul endroit de Daniel où il ſoit parlé de cette eſpece de ſemaines emploïées dans le Lévitique pour fixer l'année Sabbatique & Jubilaire ; d'où il ſemble qu'on puiſſe inférer, que l'intention de Dieu, en employant cette ſorte de ſemaines pour le Jubilé, & voulant que l'Ange Gabriel s'en ſervit pour marquer le temps de la venuë du Meſſie dont le Jubilé étoit la figure, ait été que les hommes ſe ſervîſſent auſſi de cette maniere de compter pour parvenir à trouver la durée du temps qui devoit s'écouler depuis une Epo-

: plus reculée que la publica-
n de l'Edit du Roy de Perſe
qu'à ce premier avenement.
;ar on peut dire que cette Pro-
étie eſt exprimée en des ter-
s, qui dans le premier ſens qu'ils
:ſentent, font entrevoir qu'il y
oit une autre Epôque plus recu-
:, depuis laquelle il s'étoit déja
oulé un plus grand nombre de
; ſemaines d'années.

Voicy les termes dans leſquels
tte Prophétie eſt conçûë : *Sep-
iginta hebdomades abbreviatæ ſunt
er populum tuum, & ſuper urbem
ctam tuam, ut conſummetur preva-
atio, & finem accipiat peccatum, &
'eatur iniquitas, & adducatur juſ-
ia ſempiterna, & impleatur viſio &
ophetia, & ungatur Sanctus San-
um.*

Quel eſt le ſens le plus natu-
l de cette Phraſe latine, ſinon
lui-cy ? Il reſte encore à parfai-
le nombre de 70 ſemaines,

pour que les prévarications
abolies, que la juſtice ét
vienne ſur la terre, que les
& les Prophéties ſoient
plies, & que le Saint des
ſoit oint de l'huile ſacrée,
celui-cy : Le nombre des
nes qui auroient dû encc
couler juſqu'à ce que les p
cations ſoient abolies, &c.
ve réduit & fixé à celui de
mot Hébreu au lieu duque
vulgate porte, *abbreviatæ*,
eſt traduit dans pluſieurs v
par celui de *deciſæ* ou *conci*
encore le même ſens : Ces
dans leur propre ſignificat
priment que les 70 ſemain
doivent s'écouler juſqu'à
nuë du Meſſie, ſont comn
pées & détachées d'un plus
nombre : Ces expreſſions
dans le ſens que les Inte
leur ont donné juſqu'à pr
ne font-elles pas concevoir

plus long eſpace de temps qui de-
roit auſſi ſe compter par ſemaines,
'étoit déja écoulé depuis un au-
re Epôque plus reculée que celle
le l'Edit du Roy de Perſe, laquel-
e l'Ange Gabriel ne déſigne pas,
t que ces 70 ſemaines qui de-
oient encore s'écouler depuis cet
dit, ſuppoſoient & faiſoient par-
ie d'un plus grand nombre qui
'étoient déja écoulées depuis cet-
e Epôque que l'Ange ne juge
as à propos de faire connoître
u Prophête ?

On dira en paſſant que cette
nduction, qui ſe tire ſi naturel-
ement des termes de cette Pro-
hétie, pris dans le ſens qu'un
eu d'attention y fait découvrir,
it tomber l'extravagante inter-
rétation des Rabins, qui pour
luder la force de l'argument
u'on tire de cette Prophétie pour
ur prouver que le Meſſie eſt ve-
1, prétendent que ces 70 ſe-

maines, qui doivent s'écoul
vant cette Prophétie depui
dit du Roy de Perſe juſqu'à
nuë du Meſſie, doivent s'
re, non de ſemaines d'an
mais de ſemaines de Jubilé
les 70 font 24500 ans; c
eſt vrai, comme les tern
la Prophétie le font conc
que ces 70 ſemaines faſſent
d'une totalité de ſemaines
même eſpece, dont le plus
nombre étoit déja écoulé
rieurement à l'Edit depui
certaine Epôque, en ſup
que la quantité de ſemaines
lées antérieurement ſoit
ple plus grande que celle c
voit s'écouler poſtérieuren
l'Edit, c'eſt-à-dire, de tro
70 ſemaines de cette eſpec
te quantité de ſemaines fe
xante & treize mille cinq ce
en la ſuppoſant du doubl
grande, elle ſera quarante

mille cinq cens ans, c'eſt-à-dire, 45350 plus qu'il s'en eſt écoulé depuis la création du monde juſqu'à cet Edit ſuivant le calcul ordinaire.

L'Auteur ſouhaiteroit avec toute l'ardeur dont il deſire leur dévoilement & celui de toute leur nation, que ce Livre venant à tomber entre leurs mains, ils fiſſent un peu d'attention ſur ſon ſyſtême; quand il avance que le Jubilé de leurs peres, ou pour mieux dire, le cours de l'année Jubilaire, étoit une parfaite figure du temps heureux, qui couleroit ſous le regne du Meſſie, il ne dit que ce dont ils conviennent eux-mêmes; quand il dit que les quarante-neuf années, qui s'écouloient d'une année jubilaire à l'autre, n'étoient pas moins la figure du temps qui devoit s'écouler depuis une certaine Epôque juſqu'à la venuë du Meſſie, c'eſt une con-

ſequence qu'ils avoüeront
peine, dans les principes des
vres Saints, dont ils ſont pa
rement inſtruits; ce qu'il pré
prouver qu'il ſe trouve effec
ment dans l'Ecriture quelque
nement remarquable, qui ſoit
pôque d'une certaine durée
puiſſe ſe réduire en ſept ſema
d'années combinées écoulées
puis cet évenement juſqu'à la
nuë de J. C. dont les ſept ſe
nes d'années qui s'écouloient
Jubilé à l'autre ayent été la
re, c'eſt ce qui doit exciter
loüable curioſité dans leur
prits, pour reconnoître ſi J
ayant paru au monde après
piration de ces ſept ſemaines
puis cet évenement, dans un te
où leurs Ancêtres attendoier
Meſſie, & y ayant paru avec
des caracteres, qui de leur
même conviennent au Meſſi
temps figuré par leur anné

laire, ne ſeroit point celui de
n regne, qui ſubſiſte depuis plus
dix-ſept ſiécles ſur la terre avec
nt de gloire pour lui, & tant
avantage pour ceux qui vivent
us ſa Loy, & ſi par conſequent
ne ſeroit pas JESUS-CHRIST
ii ſeroit ce Meſſie promis à leurs
res, & prédit par leurs Pro-
iétes. Cet examen pourroit n'ê-
e point indigne de leur atten-
on la plus ſérieuſe.

Quelle eſt donc cette Epôque
us reculée, depuis laquelle juſ-
t'au Meſſie, il devoit s'être écou-
un certain nombre de ſemai-
s antérieurement à celles de Da-
el? On ne croit point trop ha-
rder d'avancer que c'étoit le
éluge, & voici comme on le
ouve par l'évenement.

Le Jubilé des Juifs qui arrivoit
rès la révolution de 49 années
i de ſept ſemaines d'années,
eſt-à-dire, à la 50e, étant la fi-

gure du grand Jubilé de l'avenement du Meſſie, comme il vient d'être dit : Les ſept ſemaines qui s'écouloient d'un Jubilé à l'autre, étant auſſi la figure du temps qui devoit s'écouler depuis une certaine Epôque juſqu'à ce grand évenement, s'il ſe trouve un point fixe d'un évenement remarquable, depuis lequel, juſqu'à la venuë du Meſſie, il ſe ſoit écoulé une durée de temps, qui comprenne un nombre juſte de ſemaines d'années, leſquelles réduites en une autre ſorte de ſemaines, multipliées par ſept, rempliſſent exactement toute la durée du temps écoulé depuis ce point fixe juſqu'à ce terme, on doit conclure que c'eſt de ce point fixe dont on doit commencer à compter ces ſept ſemaines figurées par celles qui précedoient le Jubilé des Juifs : Or c'eſt ce qui ſe trouve en fixant cette Epôque ou

oint fixe au Déluge, depuis le-
uel juſqu'à la venüe du Meſſie il
: trouve une révolution juſte de
:pt ſemaines d'une eſpece à la
érité inuſitée dans l'Ecriture,
nais dont il eſt à préſumer que
elles qui précedoient le Jubilé
:toient la figure.

J'avouë qu'il y a une grande liverſité d'opinions parmi les Auteurs touchant la durée du temps ui s'eſt écoulé depuis le Déluge uſqu'à la venuë de J. C. Je dis lepuis le Déluge, car preſque :ous (du moins ceux qui ſuivent le Texte Hebreu & la Vulgate), ſont d'accord ſur la durée du 1^r âge, c'eſt-à-dire, depuis Adam juſqu'au Déluge, auquel tous donnent une durée de 1656 ans.

Dans une auſſi grande diverſité de ſupputations, dont les unes s'écartent plus, les autres moins, du préſent ſyſtême, ſuivant les differens partis que les Auteurs ont

pris ſur pluſieurs points de Chronologie, qui ſouffrent difficulté, tels que ſont les années de Caïnan, entre Arphaxad & Salé, l'Epôque de la durée du ſéjour des Iſraëlites dans l'Egypte, les Anarchies & les temps de captivité de ce peuple, depuis la mort de Joſué juſqu'au Prophete Samuël, la confuſion de la durée de la judicature de ce Prophête avec celle du regne de Saül & de celles des judicatures de Samſon & d'Héli, les diverſitez qui ſe trouvent dans la ſupputation des années des Roix de Juda, & de ceux d'Iſraël, comparées enſemble, l'Epôque des ſoixante-dix années de la captivité de Babilone, celle des ſoixante-dix ſemaines de Daniel, l'interruption de Chronologie dans les Livres Saints, depuis le retour de Néhémie de la Judée à Babilone, juſqu'à l'entrée d'Antiochus Epiphanés dans Jéruſalem.

ruſalem, ce qui fait que les Chronologiſtes trouvent une durée, les uns plus courte, les autres plus longue, depuis le Déluge juſqu'à la naiſſance de J. C. On a cru pouvoir emprunter le calcul de ceux des Chronologiſtes, dont la ſupputation approche le plus de celle du preſent ſyſtême; étant une conſéquence certaine que ſi par les inductions qu'on tire de l'Ecriture pour l'établir, on réüſſit à prouver qu'il a dû effectivement s'écouler depuis le Déluge juſqu'à la venuë du Meſſie une durée intermédiaire d'un certain nombre d'années fixe & déſigné expreſſément dans les Livres Saints, les ſupputations de ceux des Chronologiſtes qui ſe trouvent approcher le plus du ſyſtême, doivent être cenſées celles qui approchent le plus de la vérité.

Il s'en trouve pluſieurs qui ne s'en éloignent que d'un fort pe-

entre autres, ſçavoir, Per
Conradus, & Pavellus s'y tro
entierement conformes, & n
nent par leurs calculs au
nombre d'années, qui ſuiv
ſyſtême doivent s'être écc
depuis la deuxiéme année
le Déluge, juſqu'à la 37e
la naiſſance de Jeſus-Chriſt

Suivant ces trois Cronol
il s'eſt écoulé depuis le D
excluſivement juſqu'à la 37
née de J. C. incluſivement
mille quatre cens deux ans
voir deux mille trois cens ſ
te-cinq ans juſqu'à la Naiſſa
J. C. & 37 ans juſqu'à cett

le Déluge, il s'eſt écoulé deux mille quatre cens & un an.

Or c'eſt ce nombre de deux mille quatre cens & un an écoulés depuis l'année de cette alliance excluſivement juſqu'à la 37.e. année incluſivement après la Naiſſance de Jeſus-Chriſt, qui devoit avoir ſa révolution depuis cette Epôque juſqu'à ce terme, pour être la durée figurée par les quarante-neuf ans qui s'écouloient d'une année jubilaire à l'autre, c'eſt ce qu'on va eſſayer de faire voir.

Il s'agit donc de voir ſi ces deux mille quatre cens un an écoulés depuis la 2.e année après Déluge juſqu'au régne du Meſſie, peuvent être effectivement la durée figurée par les ſept ſemaines d'années, qui précedoient le Jubilé des Juifs.

Voici comme on le prouve : deux mille quatre cens & un an font

trois cens quarante-trois ſemaines d'années ; qu'on réduiſe ces trois cens quarante-trois ſemaines en ſemaines de quarante-neuf années chacune, en faiſant une ſemaine de ſept ſemaines d'années, les ſept ſemaines compoſées chacune de 49. années (que le Pere Poſſin Jeſuite dans ſa Diſſertation ſur les ſemaines de Daniel nomme une ſemaine quarrée *hebdomada annorum quadrata*,) Ces ſept ſemaines, dis-je, compoſées chacune de 49 années, feront 343 ans : qu'on faſſe enſuite une autre ſorte de ſemaines compoſées chacune de ce nombre de 343 ans, on trouvera que les ſemaines de cette derniere ſorte au nombre de ſept feront 2401 ans ; il eſt d'autant plus vrai-ſemblable que c'étoit cette ſorte de ſemaines, que les ſemaines qui précédoient l'année jubilaire figuroient, que celles-ci au nombre de ſept

ſont 49 années, & que ces dernieres en pareil nombre de ſept ſont 49 fois 49 ans.

En effet ſi Dieu a voulu qu'un jour ſignifiât une année, comme il paroît par cet endroit d'Ezechiel, que nous avons rapporté ci-deſſus, enſorte que 390 jours ſignifioient 390 ans, & 40. jours, 40 ans, s'il a voulu qu'un an en ſignifiât ſept, comme nous l'avons vû auſſi dans la Prophêtie de Daniel, enſorte que 70. ans en ſignifioient 490: N'avons-nous pas lieu de croire qu'il ait auſſi voulu que chacune année, qui s'écouloit d'un Jubilé à l'autre, en ſignifiât 49, faiſant les 49 enſemble 49 fois 49 années, qui devoient s'écouler depuis l'alliance que Dieu fit avec Noë après le Déluge juſqu'au régne du Meſſie figuré par le Jubilé, ſurtout quand nous voyons que 2401 ans écoulés depuis cette

Epôque juſqu'à ce terme ſont effectivement 49 fois 49 années: deſquelles il s'en eſt écoulé dix fois 49. années, faiſant 490. en retrogradant depuis la 38e année après la Naiſſance de J. C. juſqu'à l'Edit porté par Artaxercès ſurnommé Longuemain la ſeptiéme année de ſon régne, qui permettoit aux Juifs de rétablir la Ville de Jeruſalem, & le ſurplus qui eſt de trente-neuf fois 49 années faiſant 1911. ans s'eſt écoulé anterieurement en remontant juſqu'au Sacrifice que Noé offrit à Dieu après le Déluge, ſçavoir 19 fois 49 ans faiſant 931 ans de l'Edit d'Artaxercès juſqu'au premier Jubilé celebré après la révolution des 49 années qui ont commencé à ſe compter immediatement après la Conquête generale de la Terre promiſe, 49 années depuis ce Jubilé en retrogradant, juſqu'à

nnée de cette Conquête ache-
e, c'eſt à-dire, juſqu'à la fin de
ſixiéme année après le paſſage
Jourdain, & dix-neuf fois 49
nées, faiſant 931 ans depuis
nnée de cette Conquête juſ-
'à l'alliance que Dieu fit avec
oé après le Déluge; enſorte
'il ſe trouve le même nombre
nnées depuis cette alliance juſ-
'à la Conquête de la Terre
omiſe, qui eſt l'Epôque des 49
nées qui ont precedé le pre-
er Jubilé des Juifs, qu'il ſe
uve depuis l'expiration de ces
années juſqu'à la premiere an-
e des 70 ſemaines de Daniel,
49 années du premier Jubilé
trouvant à point nommé au
lieu de ces deux durées égales:
qui ne contribuë pas peu à
re voir la juſteſſe & la ſolidité
préſent Syſtême, qui fixe à la
année après le Déluge, l'E-
que des ſept ſemaines figurées

par celles du Jubilé juſqu'à la venuë du Meſſie : *Voyez la Table Chronologique ci-après.*

On peut ajoûter encore à ce qui vient d'être dit, qu'il y a tout lieu de croire, (& on ſe perſuade que cette conjecture paroîtra bien fondée à quiconque voudra y faire attention) qu'il devoit encore y avoir la même durée de 931 années depuis l'expiration des ſept premières ſemaines de Daniel juſqu'à la venuë de J. C. c'eſt-à-dire, 980 ans depuis l'Edit du Roi de Perſe ; mais que les deſirs ardens & empreſſés de ce Prophête en ont fait réduire la durée à la moitié qui eſt de 490 ans, & c'eſt-là le retranchement qu'il eſt probable que Dieu a accordé aux ferventes prieres de Daniel en faveur de ſon peuple & de ſa ville ſainte, c'eſt-à-dire, un retranchement de 70 ſemaines du nombre de 140, faiſant 980 ans,

qui auroient dû s'écouler depuis cet Edit juſqu'à la venuë du Meſſie ; & la diſtribution qui eſt faite par l'Ange de 70 ſemaines dans la ſuite de la Prophêtie n'eſt pas de ces 70 retranchées, mais d'un pareil nombre qui devoit s'écouler après ce retranchement fait ; c'eſt ce que l'Ange paroît avoir voulu faire entendre au Prophête dans cette diſtribution, ou ſans reprendre le nombre des ſemaines, dont il a parlé auparavant, il lui dit que depuis l'Edit du Roi de Perſe qu'il lui fixe pour Epôque, il s'écoulera en premier lieu ſept ſemaines, enſuite 62, & enfin la derniere au milieu de laquelle le Chriſt ſeroit mis à mort, ſans faire, comme il vient d'être dit, aucune mention du nombre de 70, qui eſt celui des ſemaines qui doivent être retranchées ; cette interprétation, qui ſuit ſi naturellement du ſimple expoſé

du préſent Syſtême, met en évidence, & rend ſenſible la faveur que Dieu a voulu faire à ſon peuple, & les égards qu'il a eüs aux prieres de ſon Prophête, ce qui manque à toutes les interpretations qui ont été données juſqu'à preſent, dont les Auteurs ſont obligez, pour expliquer cette abbreviation ou retranchement, d'avoir recours aux années lunaires plus courtes de onze jours que les ſolaires réduiſant toute la faveur accordée au peuple Juif & à la ville de Jeruſalem à la priere du Prophête à un retranchement de 16 ou 17 années, dont les 70 ſemaines deviennent plus courtes par ce moyen; on oſe dire qu'une pareille interprétation n'a jamais contenté ni les Lecteurs, ni ceux mêmes qui l'ont donnée.

Ce qui ſoit dit ſans vouloir que celle-ci prévaille, & ſoit regardée

comme la veritable : on la ſoumet avec un deſaveu ſincere de toute préſomption, ſa nouveauté pourra lui attirer des contradicteurs : mais l'Auteur ſe flatte de pouvoir la juſtifier par les trois régles établies par le ſçavant M. Boſſuet pour l'interprêtation des Prophêties ; le Lecteur peut les voir dans les dernieres pages du penultiéme Chapitre de ce Livre.

Il eſt donc très-probable que ſi Daniel n'eût fait une ſainte violence à Dieu par ſes prieres, la venuë du Meſſie ne ſeroit arrivée que 2891 ans après le Déluge, au lieu qu'elle eſt arrivée après 2401 ans ; & ces 2891 ans auroient eü leur révolution & leur diſtribution comme il ſuit : depuis le Deluge, ou plutôt depuis l'alliance faite entre Dieu & Noé juſqu'à la Conquête de la Terre promiſe incluſivement 931 ans,

ſçavoir : quatre cens-cinquante-cinq ans depuis l'alliance faite entre Dieu & Noé après le Deluge juſqu'aux premieres promeſſes faites à Abraham de la part de Dieu, de mettre ſa poſterité en poſſeſſion de la Terre de Canaan, & 476 ans depuis ces promeſſes juſqu'à leur accompliſſement, je veux dire la conquête generale de cette Terre promiſe, enſuite 49 ans depuis l'année de cette conquête excluſivement, juſqu'au premier Jubilé, auquel elle ſert d'Epôque ; & depuis la derniere de ces 49 années juſqu'à l'Edit du Roi de Perſe 931, ſçavoir depuis cette 49ᵉ année juſqu'à la fondation du Temple de Salomon, excluſivement 385 ans depuis la fondation du Temple juſqu'au retour de la Captivité de Babilone, 476 ans, & depuis le retour de la Captivité juſqu'à l'Edit d'Artaxercès, ſurnommé Lon-

:main porté la 7ᵉ année du
;ne de ce Prince 70 ans, (c'eſt
cet Edit, & non de celui de
2oᵉ année de ce Roi de Perſe,
'on doit commencer à compter
70 ſemaines de Daniel : (Le
re Airolle Jeſuite le prouve
monſtrativement dans ſa Diſ-
tation ſur les ſemaines de Da-
l,) enſuite les 49 années des
t premieres ſemaines de Da-
l, (qui ne paroiſſent être mar-
ées ſéparement des autres que
ur faire voir qu'elles devoient
vir d'intervale ou de durée in-
mediaire entre les 931 années
écedentes, & les 931 années
vantes,) ſi cette derniere du-
: n'eût été abregée, comme
49 années du premier Jubilé
oient ſervi d'intervale entre la
rée de 931 ans qui l'avoient
ecedé, & la même durée qui
voit ſuivie,) & depuis la der-
:re année des ſept premieres

nombre des années du premier homme introducteur du peché dans le monde, (Adam eſt mort dans la 931e année de ſon âge, ayant vécu 930 ans accomplis, Geneſ. Ch. 5.) Ces 931 ans devoient avoir trois fois leur revolution pendant cette durée du regne du peché, dans laquelle tout étant ſignificatif du Meſſie qui devoit le détruire, cette triple revolution le ſignifioit dans les trois differences de tems, par leſquelles ſon être éternel eſt exprimé ſi ſouvent dans le nouveau Teſtament ſous le nom de celui qui eſt, qui étoit & qui doit venir *qui eſt, qui erat, & qui venturus eſt.*

On dira en ſecond lieu, pour ce qui concerne ce double intervale de 49 années intermediaires entre les trois durées de 931 ans, qu'il étoit important qu'on connût la difference de cette courte durée d'avec les trois autres: Cette lon-

ngue durée du regne du peché,
eu une interruption très-ſen-
ble pendant ce double eſpace
: 49 ans, dont le premier com-
ence immediatement après l'in-
oduction du peuple d'Iſraël dans
Terre de Canaan, & le ſecond
nmediatement après le retour de
: Peuple dans cette même Ter-
:, à compter de l'Edit donné
our époque au Prophête Daniel,
n vertu duquel ils y furent réta-
lis après leur entiere délivrance
e la captivité de Babilone.

On peut dire en effet que ce
euple n'a jamais été plus long-
ems fixément attaché à Dieu que
ans ces deux differens tems, tant
our la pureté de ſa religion que
our celle de ſes mœurs ; dans
: premier intervale Joſué & les
nciens qui vêcurent long-tems
près lui remettoient ſans ceſſe
ce peuple devant les yeux les
erveilles que Dieu venoit d'opé-

rer en ſa faveur, pour les n
en poſſeſſion de la terre don
voyoit paiſible poſſeſſeur : D
ſecond intervale Eſdras & l
mie rappelloient continuell
à ce peuple les miſéricordes
récentes de Dieu à ſon égar
les avoir rétablis dans cett
me terre après en avoir ét
clus & bannis pendant un ſi
tems, & les uns & les autre
cun dans leurs tems, furent
heureux pendant leurs gouv
mens pour fixer l'inconſtan
ce peuple dans le culte du
Dieu, & pour le contenir
les bornes d'une obéïſſance e
aux ordonnances de ſa loy.

C'eſt l'idée que les Peres d
gliſe & les Interprêtes de l'E
re, entr'autres Origene & I
le Chartreux ſur le ſecond
pitre des Juges, nous do
du premier intervale paſſé
le gouvernement de Joſué &

Anciens, quand ils le comparent pour l'innocence & pour la régularité des mœurs, auſſi-bien que pour la pureté de la Religion aux premiers tems de l'Egliſe naiſſante pendant les dernieres années de la Vie de J. C. & enſuite ſous le gouvernement des Apôtres: Ces deux Auteurs nous font remarquer dans Joſué la figure du Sauveur du monde, dans les anciens celle des Apôtres, & dans la fidelité de ceux qui vivoient ſous le gouvernement des premiers à obſerver la loy de Moïſe, celle des premiers Chrétiens à obſerver la loy de J. C. C'eſt auſſi l'idée qu'on eſt diſpoſé à ſe former du ſecond intervale paſſé ſous Eſdras & Nehemie, lors qu'on lit dans les Prophêtes Jeremie, Ezechiel, Zacharie, & Malachie les prédictions magnifiques qu'ils font de la ſainteté qui devoit régner parmi ce peuple après ſon parfait

rétabliſſement dans la Judée enſuite de ſon entiere délivrance de le Captivité de Babilone ; je ne citerai ici que celle de Zacharie, chap. 8e, parce que ce Prophête y parle aux Juifs déja revenus de Babylone avec Zorobabel d'une délivrance future de la même captivité, qui ſeroit plus parfaite & plus étenduë, que celle qui leur avoit été accordée en premier lieu par Cyrus, après laquelle ils joüiroient des grands biens dont il leur fait l'énumération : voici, leur dit-il, ce que dit le Seigneur des Armées : Je ſauverai mon peuple en le faiſant revenir des terres de l'Orient & du Couchant, je les ramenerai, & ils habiteront au milieu de Jeruſalem, ils ſeront mon peuple & je ſerai leur Dieu dans la verité & dans la juſtice... Il y aura parmi eux une ſemence de paix... & alors, ô maiſon de Juda, & maiſon d'Iſraël, comme

us avez été un objet de male-
ction parmi les Nations, ainſi
vous ſauverai, & vous ſerez un
emple de benediction. Il eſt vrai
e ces promeſſes n'ont eü leur
rfait accompliſſement que ſous
loy de grace; mais on ne peut
r que dans leurs ſens litteral
mediat elles ne regardent le
ns où le peuple Juif parfaite-
nt rétabli dans la Judée en
nſequence des Edits d'Artaxer-
s, devoit être gouverné par
dras & Nehemie; & ainſi c'eſt
former une juſte idée de la ma-
re dont ce peuple a vecû ſous
gouvernement de ces deux re-
ieux Chefs, que de la regar-
r comme la figure de la vie re-
ieuſe & innocente des premiers
rétiens: figure cependant,
it dans ces derniers Juifs que
ns leurs peres ſous les gouver-
mens de Joſué & des Anciens,
i n'étoient qu'un foible crayon

de la ſainteté des Chrétiens
la loy de grace.

C'eſt donc avec fonde
qu'on ſuppoſe ce double inte
entre les trois durées de 931
étant à préſumer que Dieu
pas voulu que ces deux eſ
de tems ſanctifiés par la conſ
fidelité de ſon peuple, &
les révolutions ont été ſuivies
bablement des deux ſeules
nées jubilaires que ce peupl
celebrées, fuſſent confo
dans la durée totale de ce t
du regne du peché, pendan
quel les alternatives de fid
de ce peuple à l'égard de
Dieu, ou n'étoient dans la
part que ſuperficielles, & to
plus exemptes d'idolâtrie,
étoient auſſi rares qu'elles ét
de peu de durée, ce qui fait
à Dieu par la bouche de Jere
que ſon peuple l'avoit oublié
dant un tems infini : *Populus*

oblitus eſt mei diebus innumeris. Jerem. cap. 2°.

On objectera ſans doute à l'Auteur contre ce qui vient d'être dit, 1°. que c'eſt témérairement & par une idée qui lui eſt ſinguliere, qu'il donne une durée de 49 années à la fidelité du peuple d'Iſraël dans ſon attachement à Dieu après ſon introduction dans la Terre de Canaan, & qu'il ſuppoſe qu'il ait conſervé cette fidelité juſqu'à l'année jubilaire qu'il a celebrée en premier lieu après être entré en poſſeſſion de cette terre. 2°. Qu'il eſt peu inſtruit de la Cronologie de l'Hiſtoire ſainte, de placer une année jubilaire après les ſept premieres ſemaines de Daniel, où cette année jubilaire ſe trouveroit hors de ſon rang eü égard aux Jubilés précedens en plaçant, comme il fait, le premier Jubilé à la cinquante-ſeptiéme année après le paſſage du Jourdain.

L'Auteur a prevû ces deux
jections, & il eſpere d'y ré
dre aſſez pertinemment pour
le Lecteur en ſoit ſatisfait.

Il peut ſe faire, quoique
ſieurs ayent penſé en cela co
lui, qu'il lui ſoit ſingulier d'a
cer que les Iſraëlites ont per
ré un ſi long-tems dans le
du vrai Dieu, & dans l'obſe
ce exacte de ſa loy après
entrée dans la Terre promiſe
plûpart des Interprêtes ne fa
durer cette fidelité que 17,
ou au plus que 27 ans, au-
deſquels ils ſuppoſent que le
vernement des Anciens, qui
ſurvêcu à Joſué, n'a point
ſiſté; mais il eſpere que ce
avance ne ſera point impr
quand il aura expoſé & mis
leur jour les raiſons ſur leſqu
il ſe fonde.

Dans le 4.e Chapitre du Liv
Joſué, il eſt dit que ce Che

P

'euple d'Iſraël étant mort, âgé
le 110 ans, il avoit été inhumé
ans la terre qui étoit à lui, à
'hamalhſaré; après quoi l'Ecri-
ain Sacré ajoute qu'Iſraël ſervit
: Seigneur pendant la vie de Jo-
ué & pendant celle des anciens,
ui vécurent long-temps après Jo-
ué, & qui ſçavoient toutes les
:uvres merveilleuſes que le Sei-
neur avoit faites dans Iſraël: *Ser-
ivitque Iſraël Domino cunctis die-
us Joſue & ſeniorum qui longo vixe-
ınt tempore poſt Joſue & qui nove-
ınt omnia opera Domini quæ fecerat
Iſraël.* La même choſe eſt ré-
étée en même termes dans le ſe-
ond chap. du Livre des Juges,
ù l'Auteur Saint ajoute, comme
our donner une idée plus préci-
e de la longueur de cette durée
le la vie des anciens. . . Toute la
ace de ces premiers hommes, (ce
ont ces anciens dont il vient de
arler) ayant été réünie à leurs

Peres, il s'en éleva d'autres dans leur place, qui ne connoiſſoient point le Seigneur, ni les œuvres qu'il avoit faites dans Iſraël, & alors les enfans d'Iſraël firent le mal à la vûë du Seigneur, & ils ſervirent Baal : *Omniſque illa generatio.* (Le terme Hébreu ſignifie : *Omne ævum*) *omnium iſtorum congregata eſt ad patres ſuos, & ſurrexerunt alii qui non noverant Dominum & opera quæ fecerat in Iſraël, feceruntque filii Iſraël malum in conſpectu Domini & ſervierunt Baalim.*

Peut-on ſe perſuader raiſonnablement que, ſi tous ces anciens (qui devoient être encore en grand nombre à la mort de Joſué) ne lui eüſſent ſurvécu que ſept ans, l'Ecriture, pour exprimer cette durée, eût dit qu'ils avoient vécu long-temps après Joſué ? quand ſept ans de ſurvivance d'un homme déja âgé à un autre homme, pourroient-être appellés un long-

une ſurvivance de ſept ans,
multitude d'hommes, dont
s âgez avoient plus de 40
omme dans le cas preſent,
que celui à qui ils ſurvivent,
ce qu'on fera voir dans la
pourroit-elle être une du-
ffiſante pour être exprimée
s termes : *Longo poſt eum vi-*
tempore ?
is outre que l'Ecriture par
maniere de s'exprimer, don-
ntendre un temps beaucoup
ng que celui de ſept années,
elle ajoute enſuite acheve
ıvaincre que cette durée de
des anciens après la mort
ué a dû être beaucoup plus.
:Toute cette race, dit-elle,
illa generatio, omne illud ævum,
été réünie à ſes peres, il
leva d'autres, &c. Eſt-il con-
le que dans un peuple auſſi
reux qu'étoit alors celui des
ites, dans un temps où la vie

des hommes alloit encore a
communément à cent dix & à
vingts ans, tous ceux qui avoi
connu les œuvres merveille
que Dieu avoit faites en faveu
ce peuple, fûſſent déja réün
leurs peres ſept ans après la m
de Joſué ? car l'Ec iture n'ent
point par ces anciens, ceux
avoient atteint l'âge de 20 a
lorſque Moïſe avoit envoyé
Eſpions dans la Terre de Cana
tous ceux qui étoient au deſſus
cet âge, exceptés Joſué & Cal
étoient morts dans le Déſert.
punition de leurs révoltes co
Dieu : elle entend donc ceux
étoient nez alors, mais étoien
deſſous de 20 ans ; de ſorte
s'il eſt vrai, comme pluſieurs le
tendent, que Joſué ſoit mort
ans après le Paſſage du Jourd
ceux qui avoient 18 ans lors
l'envoi des Eſpions n'en avoi
que 66, au temps de la mort de

ſué, ceux qui en avoient 12, n'en avoient alors que 60, & ainſi des autres; 7 ans après, dans l'hypotheſe que le gouvernement des anciens n'ait duré que 7 ans, toute cette multitude d'hommes étoit morte & réünie à ſes ancêtres, & il n'en reſtoit plus aucuns ſur la terre : il n'y auroit que 7 ans que Joſué, qui étoit déja âgé, dit-on, de 62 ans & au delà, lorſqu'il fut envoyé en qualité d'Eſpions en la Terre de Canaan, étoit mort : il y avoit un moindre temps que Caleb, qui avoit eu la même commiſſion, étant âgé de 40 ans, étoit auſſi mort, & tous ceux de ce peuple qui étoient de 30, 45 & 50 ans moins âgez qu'eux, ne leurs auroient ſurvecu que de 6 à 7 ans : cela ne peut ſe concevoir qu'en ſuppoſant que Dieu eût voulu uſer de ſa puiſſance pour abréger le cours de leur vie.

Il paroît qu'il eſt bien plus na-

turel & plus conforme à la verité de dire, que le gouvernement de Joſué & celui des anciens qui ont gouverné après lui, ayant dû avoir une durée ſuffiſante pour verifier ce que dit le Texte Sacré, que Joſué n'eſt mort que tres-long-temps après que Dieu eut donné la paix aux Iſraëlites établis dans la Terre promiſe : *Evoluto multo tempore, poſtquam pacem dederat Deus Iſraëli*, & ce qui eſt dit en un autre endroit, que les Iſraëlites reſterent fideles à Dieu pendant toute la vie des anciens qui vécurent long-temps après Joſué : *Servierunt Domino cunctis diebus ejus, & ſeniorum qui longo poſt eum vixerunt tempore*, ces deux gouvernemens ſucceſſifs ont eü une durée aſſez longue, pour que les Iſraëlites ayent pû celebrer pendant le dernier leur année jubilaire anterieurement à leur chûte dans l'Idolatrie ; or ce temps doit être au moins de

) ans depuis leur établiſſement
ns la Terre promiſe; c'eſt-à-dire,
puis la 6e année revolüe après
paſſage du Jourdain, ce qui fait
ans pour ces deux gouverne-
ns, au premier deſquels on croit
uvoir donner vingt-cinq ans ſui-
nt Joſeph, & Denis le Chartreux,
nte & un à trente-deux ans
ſecond ſuivant Nicephore de
nſtantinople, en ſorte que Jo-
, qu'on ſuppoſe âgé de 47 ans
ſqu'il fut envoyé à la decou-
rte de la Terre promiſe, ayant
u cent dix ans étoit âgé de 85
s quand il ſucceda à Moyſe dans
gouvernement du peuple d'Iſ-
l, & que les anciens qui gou-
nerent ſucceſſivement après
, qui étoient tous au deſſous de
ans lors de l'envoi des Eſpions,
ront rempli ſucceſſivement la
rée de 31 à 32 ans écoulés
puis la mort de Joſuë juſqu'à la
ebration de l'année jubilaire,

auquel temps ceux d'entr'eux, qui avoient 15. ans lors de l'envoy des eſpions, en auroient eû alors 110 ans, ceux qui en avoient 11 en auroient eû 107. & les autres à proportion ; eſt-ce leur donner une trop longue vie par comparaiſon à celle de Joſué & de Caleb & dans un ſi grand nombre eſt-il abſurd de croire que quelques-uns auroient pû atteindre & même outrepaſſer de quelques années l'âge auquel ces deux derniers ſont morts ?

D'ailleurs ſi les Iſraëlites n'ont point celebré leur Jubilé ſous le gouvernement des anciens, il faut dire qu'ils ne l'ont point du tout celebré ; car à peine les anciens furent-ils morts, ſuivant le texte ſacré, qu'ils tomberent dans l'idolâtrie ; combien ſe paſſa-t'il de tems avant que cette peſte eût infecté toutes les Tribus diſperſées dans un pays auſſi vaſte que

celui qu'elles occupoient ? combien cette infidelité dura-t'elle de tems, avant que Dieu pour les en punir permit qu'ils tombaſſent dans la ſervitude ſous Chuzan Razataim Roy de Meſopotamie? c'eſt ce que l'Ecriture ne nous marque point, mais elle nous inſinuë ſuffiſamment par le recit qu'elle fait de toutes les abominations auxquelles ils ſe laiſſerent aller avant que Dieu fit éclater ſa colere contre eux, que tout cela n'a pû ſe paſſer que dans la revolution de pluſieurs années ; après cela ils furent huit ans dans la ſervitude ſous ce Roy : ce ne pourroit donc avoir été qu'après ces huit années expirées, qu'ils auroient celebré cette premiere année jubilaire, c'eſt-à-dire qu'après la deffaite du Roy de Meſopotamie par Othoniel, & même qu'après quelques années écoulées depuis cette deffaite, pendant leſquelles ils ayent

pû remettre leurs vignes en val
leur terre en culture, les enſer
cer, en faire la recolte pour
ſer la terre en repos pendant
née Jubilaire.

On ne peut diſconvenir que
ne s'oppoſe à la perſuaſion c
voudroit ſe former que les I
lites ayent pû celebrer leur
miere année Jubilaire apr
mort des anciens qui ſurvéc
à Joſué, & qui gouvernerent
lui : outre les inconveniens
on vient de parler, on paſſe ſi
lence quantité d'autres, qu'i
pas plus aiſé de concilier en
nant une durée moins longu
de 56 à 57 ans au gouverne
de Joſué & des anciens d
le paſſage du Jourdain juſqu
premiere idolâtrie des Iſra
dans la terre promiſe.

On eſt perſuadé qu'il n'y
cun interprete & Chronol
qui n'ait ſenti tous ces inc

siens: mais ils ſe les ſont diſſimulés pour ne pas tomber dans un plus grand, qui eſt, en augmentant le nombre des années de ces deux Gouvernemens, d'augmenter celui des années écoulées depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la fondation du temple de Salomon, qui par les calculs particuliers de l'hiſtoire des Juges ſe trouve déja exceder de beaucoup le nombre de quatre cens quatre-vingt ans, que l'Ecriture donne à cet intervalle dans le Chap. 6e. du 3e. Livre des Rois.

En effet ſi ceux qui ne donnent que 17 ans aux Gouvernemens de Joſué & des anciens, ne peuvent revenir par le calcul à ce nombre de 480 ans, qu'en ſupprimant les années d'anarchie & de captivité, comment ſera-t'il poſſible d'y revenir en donnant à ces deux Gouvernemens 56 à 57 ans, au lieu de 17? il paroît que c'eſt aug-

menter la difficulté : L'Auteur n'a point crû devoir s'en rebuter, & il a confiance d'avoir trouvé une maniere de faire ce calcul capable de ſatisfaire le lecteur.

Avant de la mettre au jour, il eſt à propos de faire quelques obſervations qui ſerviront à éclaircir cette matiere. 1° Que la durée de la Judicature des quatre premiers Juges d'Iſraël n'eſt point marquée dans le texte ſacré. 2° Que ces termes *quievit terra &c.* repetés en pluſieurs endroits du Livre des Juges ſignifient une paix & une ceſſation de toute hoſtilité exercée par la voye des armes, lequel repos ou paix ne finiſſoit que par les guerres offenſives & deffenſives, qui ſeules en interrompoient le cours, ſans que les tems de captivité fuſſent cenſés l'arrêter, juſqu'à ce que le peuple opprimé eût recours aux armes pour s'en delivrer. Quand donc l'Ecriture dit

: la terre eſt demeurée en repos
ıdant 40 ans, *quievit terra quadraginta annis*; c'eſt-à-dire que
eſpace de tems s'eſt paſſé ſans
il y ait eü dans le païs aucune
:rre, où on ait repouſſé la force
la force, & ſans que les enne-
aggreſſeurs d'Iſraël plongés
s la diſſolution & dans l'oiſi-
é, ayent trouvé qu'une très-
le reſiſtance de ſa part dans
incurſions qu'ils faiſoient ſur
terres, pour ſe le rendre tri-
aire: & s'il n'eſt point ajoûté
tout, *à præliis*, comme il l'eſt
s le Chapitre 11e du Livre
oſué, cette addition eſt ſouſ-
nduë dans tous les endroits
Livre des Juges, où l'Ecrivain
é s'exprime dans ces mêmes
nes, *quievit terra &c.* Elle ſe
ve même dans pluſieurs vul-
es anciennes.

Cela étant ainſi obſervé, il eſt
portant pour parvenir à un juſte

calcul des 480 ans écoulés depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la fondation du temple, de conſtater l'époque & le terme des 40 années de repos dont parle l'Ecrivain ſacré immediatement après avoir rapporté la Bataille donnée entre Othoniel & Chuzan Razataim Roy de Sirie : parce que l'Epôque & le terme de ce premier repos nous découvriront l'Epôque & le terme du ſecond repos de 80 ans, & ceux-ci nous découvriront de même l'Epôque & le terme du 3e repos de 40 ans : après quoi la ſupputation des années anterieures à ces repos depuis la ſortie d'Egypte, & celles qui ſe ſont écoulées depuis leur fin juſqu'à la fondation du Temple de Salomon ſouffrira peu de difficulté.

Ce premier repos, auſſi-bien que les repos ſubſequens, a ſans doute pour Epôque une guerre

qui l'a precedé, (ſuivant notre ſeconde obſervation, que tous ces repos s'entendent d'une ceſſation de toute guerre offenſive & deffenſive,) il doit de même avoir pour terme une guerre, ou plutôt une bataille qui en ait interrompu le cours; il eſt vrai que la durée de ce repos eſt rapportée immediatement après la Bataille contre Chuzan, Razataim, & ſa deffaite par Othoniel, mais il ne s'enſuit point pour cela que ce ſoit cette guerre qui en ſoit l'Epôque, tout porte à croire qu'elle en eſt le terme & la fin, & que l'Epôque s'en doit chercher dans une guerre anterieure. En effet, peut-on ſe perſuader que l'Ecrivain ſacré qui a voulu nous fournir une ſuite de Chrônologie dans la durée de ces trois repos, ait paſſé ſous ſilence celui qui dura en premier lieu dans le païs habité par les Iſraëlites depuis la fin

des guerres de Caleb juſqu'à c
où il trouva ſon terme ? ca
eſt certain que les Iſraëlites, a
la guerre contre Chuzan, R
taim Roi de Syrie, avoient
depuis l'ong-temps ſans au
guerre, & conſéquemment ét
reſté en paix pendant plu
années : le tems qu'avoit
leur fidelité devant & dep
mort des Anciens, celui de
idolâtrie, celui de leur cap
ſous le Roi Chuzan, dan
quelle ils étoient tombé, n
par la force des armes de ce
ce, que par leur lâcheté à s'
poſer, s'etoient paſſé ſans q
ait eü aucune rupture de pa
leur part, ni aucune guerr
moins deffenſive dans le païs
qu'à celle où ils prirent les a
contre ce tyran ſous la con
d'Otoniel leur
Sauveur. Q
donc l'Ecrivain ſacré, après
fait la narration de cette gu

e la victoire remportée par
oniel ſur cet ennemi, ajoûte
aucune interruption de nar-
n, *Quievit terra quadraginta*
, le repos dont il entend par-
'eſt pas du tout celui qui ſui-
erre bataille, mais celui qui
it précedée, & dont cette
re avoit interrompu le cours,
vit, ſeu, qui everat terra 4°. *an-*

en eſt de même des deux ſe-
ſuivans, dont l'un a duré 80
& l'autre 40. Le premier qui
pporté immédiatement après
ataille remportée ſur les Ca-
ens par Aod n'a point eu ſon
s & ſa durée poſterieurement
te bataille, mais il l'a préce-
il renferme dans ſa durée de
ins le tems qu'Othoniel a
ecu à la défaite de Chuzan
ıtaim, qui n'a pû être que d'u-
urée fort courte, eu égard au
d âge qu'il devoit avoir alors

le tems qu'ils paſſerent dans l'idolâtrie depuis ſa mort juſqu'à la captivité ſous Eglon Roi des Moabites, (à l'irruption deſquels il ne paroît pas qu'ils ayent fait aucun effort pour s'oppoſer,) & les 18 années que dura cette captivité juſqu'à leur délivrance par la bataille remportée par Aod ſur ces ennemis, où ce repos trouva ſa fin & ſon terme.

Après cette bataille recommença de même la durée des 40 années du 3e repos, dont quelques années ſe paſſerent ſous la judicature d'Aod dans le culte du vrai Dieu, quelques années ſous celle de Sangar dans l'idolâtrie, qui recommença auſſi-tôt après la mort d'Aod. Il eſt vrai qu'il y eût quelque choc ſous ce Juge, dans lequel il tua 600 Philiſtins, mais ce ne fut point dans une guerre qui ait troublé le repos du païs par une rupture de la paix,

dura encore pendant les 20
ıées de captivité ſous les Ca-
ıéens, (dont le Roi nommé
ın s'étoit de même aſſujetti,
ıël toujours plongé dans la
ôlution & l'oiſiveté, ſans qu'il
eût fait aucune réſiſtance) &
ſinit qu'à la bataille qui lui fut
ée par Barach & Debora, où
ıe ſon Armée fut taillée en
:es, & les Iſraëlites délivrés
a ſervitude : ainſi ces trois re-
alternatifs qui durerent 160
ſe terminerent à la guerre
tre les Cananéens.

ı durée de ces trois tems de
ıs ou de paix ainſi rapportée
tems anterieurs aux batailles
:edentes eſt d'autant plus na-
lle, qu'outre qu'elle nous
nit une ſuite de Chronologie
te juſqu'au tems de la défaite
abin Roi des Cananéens, en
ıt l'embarras que cauſent dans
ronologie les tems de capti-

conforme au texte, bien
qu'elle y faſſe aucune viol
étant un contexte de nar
placé par maniere de récaj
tion à l'endroit où il doi
dans l'uſage même des Hiſt
les plus méthodiques.

Il s'agit donc de ſçavoir d
tems doivent commencer c
mieres 40 années de repos
paix qui finirent à la guerr
tre Chuzam-Razataim Roi
rie ou de Meſopotamie : l'E
n'en eſt pas difficile à trc
c'eſt, comme on l'a déja ir
la fin des guerres que les I
tes firent ſous la conduite

e ſort leur avoit aſſignées ; l'hiſtoire en eſt rapportée dans le premier Chapitre du Livre des Juges, & commence au 17e verſet juſqu'à la fin du chapitre : ce qui précede étoit arrivé avant la mort de Joſué, étant rapporté dans le 15e chap. du Livre intitulé de ce nom.

La fin de ces guerres de Caleb, dont l'année n'eſt point marquée dans le premier chap. du Livre des Juges, où l'hiſtoire en eſt rapportée, trouve ſa date dans celle de la guerre de Chuzan Ratazain, le tems de paix intermediaire de cette guerre à l'autre ayant été de 40 années, comme il vient d'être dit, c'eſt une ſuite neceſſaire que ces guerres poſterieures à la mort de Joſué, dont Caleb avoit le commandement, ayent eu leur fin 40 ans avant la guerre contre le Roi de Syrie, ce qui conduit à connoître à point

nommé le tems écoulé depuis la ſortie d'Egypte juſqu'au tems où ces guerres ont fini : car il ne faut pour cela que ſupputer les 480 ans écoulés en retrogradant de la fondation du Temple de Salomon excluſivement, juſqu'à la ſortie d'Egypte ; le Temple fut commencé à bâtir la 4e année du régne de Salomon, ce ſont trois ans en retrogradant juſqu'au régne de David fini, David a régné 40 ans, Saül & Samuël 40 ans, Heli & Samſon ont jugé Iſraël pendant 40 ans, Abdon Ahialon & Abeſan 25 ans, Jephté, Jaïr, Thola, & Abimelech 54 ans, compris dans ce nombre d'années les 18 de la captivité des Ammonites, qui paroiſſent viſiblement renfermées dans les 22 années de la judicature de Jaïr, Gédeon a jugé 40 ans, la captivité qui a précedé ſa judicature a duré 7 ans, immédiate-

t avant cette captivité la
ite de Jabin Roi des Cana-
is avoit été précedée d'un re-
de 40 ans écoulés depuis la
ite d'Eglon Roi de Moab
Aod, cette défaite d'Eglon
t été précedée d'un repos de
ans, qui a ſuivi la défaite de
ızan Ratazain par Othoniel;
e défaite de Chuzan avoit été
:edée d'un repos de 40 ans,
ılés depuis la fin des guerres:
:aleb, tous ces nombres par-
iers ſont enſemble 409, reſ-
71 ans pour faire les 480
écoulés depuis la ſortie d'E-
e juſqu'à la fondation du
ple, nous les trouverons ſans
: en retrogradant depuis la
es guerres de Caleb juſqu'à
rtie d'Egypte: ſçavoir 31
uſqu'au paſſage du Jourdain,
o ans depuis le paſſage du
dain juſqu'à la ſortie d'E-
e.

Par cette maniere de calculer, en ſuivant une Chronologie que les Hiſtoriens Sacrés nous fourniſſent, on trouve ſans aucun embarras la durée juſte des 480 ans écoulés depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la fondation du Temple de Salomon : on trouve 288 ans écoulés depuis la Conquête du païs des Ammonites par le peuple d'Iſraël juſqu'au tems de Jephté, & partant la vérification de ce que dit ce Juge d'Iſraël au Roi des Ammonites avant d'entrer en guerre avec lui, que le peuple d'Iſraël étoit en poſſeſſion du païs qu'il prétendoit lui appartenir depuis près de 300 ans : on donne à Joſué une durée de gouvernement conforme à l'Ecriture, qui dit que ce Chef du peuple de Dieu ne mourut que fort long-tems après la premiere paix que Dieu donna à Iſraël : on donne au gouvernement des Anciens &

à la fidelité des Iſraëlites dans le culte de Dieu, une durée qui convient au texte du 2ᵉ chap. du Livre des Juges, ils ſervirent le Seigneur tout le tems de la vie de Joſué & des Anciens qui vêcurent long-tems après lui, & ſçavoient toutes les œuvres merveilleuſes que le Seigneur avoit faites en faveur d'Iſraël. Enfin, on fait célebrer aux Iſraelites leur premier Jubilé dans la terre promiſe avant leur premiere idolâtrie, fait dont on eſt perſuadé que perſonne ne peut douter avec le moindre fondement : Tout ce calcul ſe comprendra aiſément par la Table Chronologique qui ſuit.

TABLE CHRONOLOGIQ
relative au Systême.

Années écoulées.	*Depuis le commencement du Monde.*	*Depuis le Déluge après le déluge accomplissement.*		*Avant la conquête générale de la Terre promise.*
La Naissance d'Arphaxad.	1659.	1.		931.
La naissance de Cainan 35 ans après.	1694.	36.		896.
La Naissance de Salé 30 ans après.	1724.	66.		866.
La Naissance d'Heber 30 ans après.	1754.	96.		835.
La Naissance de Phaleg 34 ans après.	1788.	130.		802.
La Naissance de Reu 30 ans après.	1818.	160.		772.
La Naissance de Sarug 32 ans après.	1850.	192.		740.
La Naissance de Nachor 30 ans après.	1880.	222.		710.
La Naissance de Taré 29 ans après.	1909.	251.		681.
La Naissance d'Abraham 130 ans après.	2039.	381.		551.
Promesses faites à Abraham 74. ans après.	2113.	455.		477.

CHRONOLOGIQUE,
relative au Systême.

...ées écoulées.	Depuis le commencement du Monde.	Depuis la 2. année après le deluge exclusivement.	Année Sabbatique.	Avant la conquête generale de la Terre promise.	Avant l'expiration de la 70 Semaine de Daniel.
Isaac 25 ans après.	2138.	480.		452.	1922.
Jacob 60 ans après.	2197.	540.		292.	1862.
de Joseph 90 ans près.	2298.	630.		302.	1772.
...eph 110 ans après.	2398.	740.		192.	1662.
Moïse 65 ans après	2463.	805.		127.	1597.
... la Mer rouge 80. ... après.	2543.	885.		47.	1517.
... Jourdain 40 ans près.	2583.	925.		7.	1477.
... Conquête genera... promise inclusive...	25[illegible]9.	931.		1.	1471.
...osué où a commen... ...ent des anciens 19	2609.	950.		Les 7. semaines d'années écoulées jusqu'au 1. Jubilé.	1452
...uerres de Caleb 6. ... après.	6[illegible]	956.			1[illegible]6.
... faisant les 7. Se... ... depuis la conquê... ...romise.	2638.	980.	7.		[illegible]

TABLE CHRONOLOGIQUE, relative au Systême.

Années écoulées.	*Depuis le commencement du Monde*	*Depuis la 2. année après le deluge exclusivement.*	*Depuis le 1. Jubilé celebré après la conq. de la terre promise*	*Année Sabbatique.*	*Avant l'expiration de la 70. Semaine de Daniel.*
Le premier Jubilé celebré dans la terre promise un an apres.	2639.	981.	1.		1421.
La fin du Gouvernement des anciens 2. ans aprés.	2641.	983.	3.		1419.
La premiere idolâtrie des Israëlites dans la Terre promise un an aprés.	2642.	984.	4.		1918.
La captivité des Israëlites, sous Chusan Razataim Roy de Mesopotamie 4. ans aprés.	2646.	988.	8.		1914.
La fin du 1. repos de 40. ans par la guerre contre Chuzan Razataim & sa défaite par Othoniel 8 ans aprés.	2654.	996.	16.		1406.
La fin du 2. repos de 80. ans par le meurtre d'Eglon Roy des Moab, & sa défaite par Aod 80 ans aprés.	2734.	1076.	96.		1326.
La fin du 3. repos par la guerre contre Jabin Roy de Canaan & sa défaite par Barach 40. ans aprés.	2774.	1116.	136.		1286.
La fin de la judicature de Gedeon 47. ans aprés.	2821.	1163.	183.		1239.
La fin de la Judicature de Jephté 54. ans aprés.	2875.	1217.	237.		1185.
La fin de la Judicature d'Abdon 25. ans aprés.	2900.	1242.	262.		1160.

ées écoulées.	Depuis le commencement du monde.	Depuis la 2. année après le déluge exclusivement.	Depuis le 1. Jubilé célebré après la sortie de la terre promise.	Année Sabbatique.	Année Jubilaire de la 70e Semaine de Daniel.
judicature d'Heli, rée de celle de Samrés.	2940.	1282.	302.		1120
ne de Saul compriſe judicature de Saprés.	2930.	1322.	342.		1080.
gne de David 40.	3020.	1362.	382.		1040.
du Temple de Sament 3. ans aprés.	3023.	1365.	385.	62.	1037.
année du regne de prés.	1158.	1500.	520.		902.
nnée du regne d'Eis aprés.	3310.	1652.	672.	103.	750.
du regne de Joakim e rems de la captiprés.	3429	1771.	791.	120.	631.
du regne de Cyrus à finit la captivité	3499	1841.	861.	130.	561.
du regne d'Artaxerès, où il porta ſon rés.	3569.	1911.	931.	140.	491.

TABLE CHRONOLOGIQUE relative au Syſtême.

Années écoulées.	Depuis le commencement du Monde.	Depuis la 2. année après le déluge exclusivement.	Depuis l'Edit de restaurer la 7. année de son regne.	Année Sabbatique.
Premiere année de la premiere ſemaine de Daniel.	3570.	1912.	1.	
L'année 20. du regne d'Artaxerxes Long manus 12. ans aprés.	3582.	1924.	12.	
Dern. année des 49. écoulées depuis l'Edit juſqu'au Jubilé celebré aprés la captivité 46 ans aprés.	3618.	1960.	49.	14
Le Jubilé celebré aprés le retour de captivité à la 50. année depuis l'Edit un an aprés.	3619.	1961.	Jubile 50.	
La naiſſance d'Alexandre le grand 51. an aprés.	3670.	2012.	101.	
L'entrée d'Anthiocus Epiphanes dans Jeruſalem 186 aprés.	3856.	2198.	287.	181.
Juſqu'au Siege de Jeruſalem par Antiochus Eupator 7. ans aprés.	3863.	2205.	294.	192.
Juſqu'à la mort de Simon Machabée 28. ans aprés.	3891.	2233.	322.	186.
Juſqu'à la mort de Jean Hircan 31. ans aprés.	3922.	2264.	353.	
Juſqu'à la priſe de Jeruſalem par Herode 67. ans aprés.	3989.	2331.	420.	200.
Juſqu'à la naiſſance de J. C. 33. ans aprés.	4022.	2364.	453.	
Juſqu'à l'expiration de la derniere ſemaine de Daniel 37 ans aprés.	4059.	2401.	490.	210.

este à prouver ce qui a été
é en premier lieu, que pen-
les 50 années qui ont suivi
d'Artaxerxes à la 7e an-
e son regne, en conséquen-
quel les Juifs eürent la per-
n de revenir de la Caldée,
la Judée, c'est-à-dire, pen-
es sept premieres semaines
Prophétie de Daniel, le peu-
if est resté plus inviolable
que jamais attaché au cul-
vrai Dieu & plus religieux
vateur de sa Loy; outre que
nie & Ezéchiel l'avoient ain-
dit, *Jer.* 32. *Ezech.* 11. Cela
t constant par ce que nous
dans les derniers chapitres
e Liv. d'Esdras, le serment
en firent, tant ceux qui é-
t revenus avez Zorobabel &
s que ceux qui revinrent 13
près ces derniers avec Né-
e & l'attention continuelle
s deux saints chefs qui avoient

toute autorité ſur ce peuple pour le contenir dans ſon devoir pendant qu'ils vivoient, ne nous permettent pas de douter qu'ils n'y ayent rétabli & maintenu la pureté de la religion & la régularité des mœurs juſqu'à leur mort, qui n'arriva que long-temps après leur retour en Judée, ſur tout celle de Néhémie qui au rapport de Joſeph eſt mort dans une extrême vieilleſſe.

Ils avoient d'autant moins de lieu de ſe perſuader que l'Ordonnance particuliere qui concernoit le Jubilé, ceſſa de les obliger, que le Prophête Ezéchiel leur avoit fait ſuffiſamment entendre les intentions de Dieu ſur ce point dans le chap. 46e de ſa Prophétie, lorſqu'en leur preſcrivant de ſa part ce qu'ils auroient à faire après leur rétabliſſement dans la Judée, pour conſerver aux familles les biens qui leur ſeroient propres, il borne

la joüiſſance des fonds que leur Prince pourroit donner gratuitement à quelqu'un de ſes ſerviteurs à l'année jubilaire, en laquelle la propriété en retourneroit au donateur, ou à ſes enfans après ſon décès: *Si Princeps dederit legatum de hereditate ſuâ uni ſervorum ſuorum, erit illius uſque ad annum remiſſionis, & revertetur ad Principem, hereditas autem ejus filiis ejus.*

On obſervera qu'il paroît certain que ce Néhémie, qui fut envoyé en Judée par Artaxerxes à la 20e année du regne de ce Prince dont il étoit grand Echanſon, n'eſt pas celui qui partit de Babilone avec Zorobabel, pour venir en Judée en la premiere année du regne de Cyrus.

1°. Par ce que celui qui partit avec Zorobabel étant nommé le premier après Joſué fils de Joſedech, & par conſéquent un des principaux chefs de la multitude

qui revenoit de captivité, il devoit alors être âgé au moins de trente ans, ainſi il en auroit eu plus de cent dix à la vingtiéme année d'Artaxerxes qu'il fut envoyé en Judée, cet âge convient peu à l'office qu'il faiſoit à la table de ce Prince en qualité d'Echanſon.

2°. Le Néhémie envoyé par Artaxerxes à Jeruſalem etoit de la race ſacerdotale; or celui qui revint avec Zorobabel n'etoit point Prêtre, car dans le 2e chap. du 1er Livre d'Eſdras, où eſt faite l'énumération des Prêtres les plus conſidérables qui revinrent avec Zorobabel, le nom de Néhémias ne s'y trouve pas; cette qualité cependant eſt donnée à l'autre Néhémias, dans le ch. dixiéme du 2e Livre d'Eſdras, où il eſt compris dans ce nombre des Prêtres qui ſignerent la nouvelle alliance avec Dieu. Le Néhémias qui vint en

dée avec Zorobabel eſt donc
utôt ce Néhémias fils d'Aſ-
ɔc dont il eſt parlé dans le cha-
:re troiſiéme de ce ſecond Livre
i étoit Prince de la moitié du
artier de Betſur dans Jeruſalem,
quel bâtit la partie des murs de
tte Ville proche de Sellum, juſ-
e vis-à-vis le ſépulchre de Da-
l. Revenons à notre ſujet.
Néhémie, ce S. Prêtre, & Eſ-
as cet éclairé Docteur de la
ɔy, ont-ils fait célébrer à ce
ıple l'année jubilaire depuis
r retour en Judée ? la lui ont-
fait célébrer dans ſon temps
ativement au premier Jubilé
lébré par leurs peres après leur
ɔbliſſement dans la Terre pro-
ſe ? Ne la lui ont-ils fait célé-
:r qu'en la 50ᵉ année après leur
our ſous Eſdras, c'eſt-à-dire,
rès la révolution des ſept 1ʳᵉˢ
naines de Daniel ? Ce ſont trois
oſes que nous allons examiner.

Il eſt certain que les Juifs depuis leur rétabliſſement dans la Judée, ont célébré l'année Sabbatique : outre que leur engagement à la célébrer eſt contenu en termes formels dans la proteſtation qu'ils firent & qu'ils ſignerent après leur retour ſous Néhémias, d'obſerver cet article de l'Ordonnance de la Loy : *Dimittemus annum ſeptimum, &c.* Nous en voyons la pratique dans le premier Livre des Machabées & dans l'Hiſtoire de Joſeph : mais nous ne liſons en aucun endroit de l'Ecriture ni de Joſeph qu'ils ayent célébré l'année jubilaire après leur retour de la captivité : Les Livres Saints écrits depuis leur retour de la Caldée gardent le même ſilence ſur ce point, que ceux qui nous donnent l'hiſtoire de ce peuple anterieurement à la captivité de Babilone : mais comme le ſilence de ceux-ci n'empêchent pas qu'on ne

arde comme une choſe cer-
ıe & conſtante que les Iſraëli-
ayent célebré du moins la 1ere
ıée jubilaire enſuite de leur en-
e dans la Terre promiſe : Le ſi-
ce de ceux-là ne doit pas em-
cher qu'on penſe la même cho-
de leurs deſcendans, après leur
abliſſement dans la Judée. Les
ſomptions ſont les mêmes, &
ıt même plus fortes en faveur
ces derniers, qu'en faveur des
miers.

oicy ce qui fonde les préſom-
ons en faveur des premiers. 1°.
s Ordres précis & réïterez que
eu leur en avoit donnez par le
ıiſtere de Moïſe en leur don-
ıt ſa Loy ſur la Montagne de
aï, dont pluſieurs d'entre eux
ore vivans avoient entendu la
ɔmulgation & les autres enfans
ceux qui l'avoient entendue,
oient oüi réciter par leurs Pe-
. 2°. Les menaces terribles que

Dieu leur avoit faites parlant à leurs Peres, s'ils n'obſervoient pas ſes Ordonnances, & en particulier celle de laiſſer ſon repos à la terre dans les temps preſcrits par la Loy. 3°. Le ſerment qu'ils avoient fait entre les mains de Joſué avant ſa mort, de garder fidellement la Loy de Dieu dans toutes ſes parties dont l'obſervation de l'année jubilaire eſt une des principales. 4°. L'induction qui ſe tire des Trompettes dont Joſué ordonna de ſe ſervir au Siége de Jéricho, il eſt dit que c'étoit celles dont on faiſoit uſage dans le Jubilé, ce qui donne lieu de croire que le Livre de Joſué qui parle ainſi de ces Trompettes, ayant été écrit après la célébration du 1er Jubilé, l'Auteur déſigne ces Trompettes par l'uſage qu'il en avoit vû faire à la publication de l'année jubilaire.

Quoique toutes ces preuves puiſ-

it ſouffrir quelques difficultés, es ne laiſſent pas de fonder un timent unanime ſur le fait dont s'agit, & tous les Interprêtes croïent ſuffiſantes pour en in- er que les Iſraëlites ont célé- é l'année jubilaire après leur trée dans la terre de Canaan.

Or je dis que nous avons les mê- s raiſons & même plus fortes ur nous déterminer à croire que rs deſcendans l'ont auſſi célé- é après leur rétabliſſement dans Judée, en conſéquence de l'E- : d'Artaxerxes qui leur permit retourner ſous la conduite Eſdras & enſuite ſous celle de éhémie.

Ceux-cy n'avoient pas moins de nnoiſſance qu'en avoient leurs res des Ordonnances de la Loy; dras leur en fit une lecture exac- & la leur expliqua de point en oint.

Ceux-là pouvoient s'imaginer

(ſe flattant en eux-mêmes & (
ſant dans leur cœur ce que M(
ſe avoit prédit que pluſieurs pou
roient dire : *Pax erit mihi & amb
labo in pravitate. Cordis mei*) q
toutes les menaces que Dieu le
avoit faites de les châtier à la d
niere rigueur, s'ils n'obſervoie
ſes Ordonnances, & en particul
celles qui concernoient l'année
bilaire, pourroient être ſans e
cution : Ceux-cy venoient d'
eſſuyer toute la rigueur par u
captivité tres-dure & tres-long
en punition de leurs prévari
tions, & en particulier de cel
qu'ils avoient commiſes con
l'Ordonnance de laiſſer à la te
ſes temps de repos, ce que Je
mie leur avoit fait entendre ava
la captivité, ainſi que nous le liſ
dans le chap. 36. du Liv. 2^d (
Paralipomenes, *ut compleretur
mo ex ore Jeremiæ, & celebraret te
Sabbata ſua.* Ce

'eux-cy, comme leurs peres,
ient fait à leur retour en Jeru-
m une proteſtation ſolemnel-
un pacte exprès avec Dieu de
lus prévariquer contre ſa Loy,
teſtation faite entre les mains
ſdras, ſignée de tous, depuis
hémie leur Chef juſqu'au der-
r pere de famille, & un des ar-
es de leur pacte eſt de laiſſer à
7e année le repos à la terre &
ne point exiger leurs dettes,
ittemus annum ſeptimum & exac-
tem univerſæ manûs; ces derniers
mes peuvent fort bien s'enten-
: du Jubilé & ſignifier: Nous
xigerons de ceux de notre peu-
: aucun ſervice d'Eſclave, ce qui
oit lieu en l'année jubilaire, plus
'en l'année ſabbatique.

On peut donc regarder comme
ux faits également certains, que
Juifs ayent célébré l'année
ilaire après leur retour de la
ptivité, & que leurs Peres l'a-

yent célébré après leur entrée dans la terre de Canaan ; j'ajouterai encore que comme ceux-cy, ainſi que nous l'avons vu dans la diſſertation précedente, l'ont célébré à la 50 année après leur entrée dans la Terre promiſe ; ceux-là l'ont auſſi célébré à la 50e année après leur rétabliſſement dans cette même Terre, en conſéquence des Edits d'Artaxerxes.

Ils avoient été 70 ans dans une captivité generale à toute la nation, captivité qui les avoit privé non ſeulement de la poſſeſſion, mais encore de la propriété de cette Terre que Dieu n'avoit accordée à leurs Peres qu'à titre de Vaſſalité, pour ainſi dire, s'en réſervant à lui-même ce que l'on appelle la Seigneurie ſuzeraine avec le droit d'en transferer le domaine à qui il lui plairoit, en cas qu'ils abandonnaſſent ſa Loy : Cela pa-

t par la conceſſion que Dieu
ır en fait : *Terra mea eſt*, leur
il au 25.e chap. du Lévitique,
vos advenæ & coloni mei eſtis.
3 ſorte que cette Terre paſſée
tre les mains des Rois de Cal-
e, par la conquête qu'ils en
oient faite par ordre de Dieu,
leur appartenoit pas plus après
e paſſée ſous le Domaine de ces
inces étrangers qu'elle appar-
ſoit à leurs peres, avant que
eu en eût dépoüillé les Ca-
néens pour la leur donner ; 70
s s'étoient encore écoulez de-
is le temps de la captivité finie,
ndant leſquels les Rois de Per-
en joüiſſoient comme d'un fond
i leur appartenoit légitime-
nt en conſéquence du Do-
ine que Dieu leur en avoit
nsféré en termes formels,
mme il le dit expreſſément par
1 Prophête Jerémie, chap. 27.
5 & 6. *Ego feci terram . . & dedi*

eam ei qui placuit oculis meis & nunc itaque dedi omnes terras iſtas in manu Nabuchodonoſor ſervi mei. C'étoit donc également à ce nouveau peuple revenu de la Caldée, à qui Dieu par les Edits de Cirus & d'Artaxerxes venoit de faire une ſeconde donation de cette terre auſſi gratuite qu'il l'avoit faite en 1er lieu à leurs peres, que s'addreſſoient auſſi-bien qu'à eux ces paroles de Dieu, ſi ſouvent repetées dans les Livres de la Loy: *Cum ingreſſi fueritis terram quam ego dabo vobis*, lorſque vous ſerez entré dans la terre que je vous donnerai, &c. ils en rentroient en poſſeſſion & en recouvroient la propriété, qu'ils avoient entierement perduë; comme donc dans les termes précis de l'Ordonnance de Dieu, l'entrée de leurs peres dans la terre de Canaan devoit être l'époque, d'où ils devoient commencer à compter les 49 ans,

es qui devoient précéder le Ju-
é, on peut dire de même, qu'en
enant les termes de cette Or-
nnance à la lettre, ces nou-
aux habitans ont dû prendre
ur époque des 49 années, après
quelles le Jubilé devoit être cé-
ré, l'Edit d'Artaxerxes en ver-
duquel ils en avoient recouvré
poſſeſſion.

En effet, quelle autre Epoque
ıvoient-ils prendre après leur
our en Judée pour compter
49 années ? il falloit qu'il y
: long-tems que l'année jubi-
e, & peut-être même l'année
batique n'eüſſent été cele-
es, puiſque 70 ans de capti-
é, pendant leſquels la terre
t repoſée, n'a fait que la dé-
nmager de tous les ſabbats
ıt elle avoit été privée depuis
ıtrée de leurs peres dans la
re de Canaan, comme on le peut
ırer du 25ᵉ chap. du Léviti-

que, & du 36e du 2e Livre
Paralipomenes, (car les end
d'Iſaïe & de Jeremie qu'on
pour prouver qu'il y a eu ur
× née jubilaire du tems d'Ezec
& une année ſabbatique ſo
régne de Sedecias, n'ont ri
puiſſe le faire conſecturer
quelque fondement.)

Après une interruption ſ
gue, par quelle voye ce p
pouvoit connoître alors en
le année préciſément le jubi
voit être celebré relativeme
premier Jubilé célebré aprè
trée de leurs peres dans la
de Canaan? Ce ne pouvoit
que par une ſupputation e
du nombre des années écc
depuis le paſſage du Jourdai
× qu'alors; quelle aſſurance po
on avoir d'adreſſer juſte da
ſemblable calcul après la ré
tion d'un ſi grand nombre
nées? & pouvoit-on ſe flatt

placer l'année jubilaire à l'an-
e précise où elle devoit être
lativement à la premiere célé-
ée après le passage du Jourdain :
est donc bien plus probable
e ce nouveau peuple rétabli
ns la Judée a pris pour époque
s 49 années après lesquelles
devoient célebrer l'année ju-
aire depuis son retour de la
ptivité, l'année de l'Edit d'Ar-
xerxès qui les remettoit en pos-
ion de cette terre, qui est ce-
de la 7 année de son régne,
nme nous l'avons dit, duquel
devoient compter les 70 semai-
s de Daniel ; il semble même
'ils n'ont fait en cela, qu'entrer
ns le sens de la Prophetie de
niel, qui en fixant cet Edit pour
ôque des 490 années qui de-
ient s'écouler jusqu'au régne
Messie, donnoit aux Juifs de
captivité qui avoient le Livre
sa Prophétie entre les mains,

ge qui parloit au Prophete
part de Dieu, en coupant
tachant ainſi ces ſept prer
ſemaines des 63 autres, ſin
lui indiquer, & par ſon org
ceux de ſa Nation qui ſe tr
roient à Babilone & dans l
dée lors de cet Edit, qu'il
voient être attentifs à co
les ſept premieres ſemaines q
couleroient à commencer c
Edit, après leſquelles ils dev
célebrer l'année jubilaire
peut-on concevoir que ce n
de ſemaines d'années, qui
employé dans aucun endr

is marquer quelle ſeroit ? On
ut donc penſer avec un fonde-
:nt légitime que ce nombre de
) ans, ou de ſept ſemaines d'an-
es exprimé dans la Prophétie
/ a été employé, dans l'inten-
)n de l'Ange même qui parloit
Daniel, que pour déterminer ce
)uveau peuple dans la fixation
t'il avoit à faire de l'Epôque des
) années, dont la révolution de-
)it être ſuivie de la premiere an-
:e jubilaire : *Ab exitu ſermonis...*
'bdomades ſeptem, Daniel. 9.

Il eſt ſurprenant que quelques
hronologiſtes, qui ont employé
; années jubilaires pour la ſup-
itation des années écoulées de-
uis l'entrée des Juifs dans la
rre de Canaan juſqu'à la venuë
: J. C. ayent crû pouvoir faire
1 premier Jubilé qu'ils céle-
:oient à la 50e année depuis
ur entrée dans cette terre, une
pôque conſtante pour conſtater

le nombre des années intermédiaires écoulées depuis cette Epoque juſqu'à ce terme ; quelle lumiere peut-on tirer pour la connoiſſance des tems d'une régle de Chronologie ſi peu certaine, 1° dans ſon point fixe, les uns fixant ce premier Jubilé 6 à 7 ans plutôt, les autres 6 à 7 ans plus tard, 2° dans ſa durée, les uns ne donnant à la révolution d'un Jubilé à l'autre que 49 années, les autres 50, 3° dans ſon cours, dont on ne peut prouver la continuation par aucun témoignage, & dont on a tout lieu de préſumer une très-longue interruption parmi les Juifs, & même une ceſſation totale pendant un très-grand nombre d'années, comme il ſe voit dans le 33ᵉ Chapitre de Jeremie ?

Il réſulte de tout ce qui vient d'être dit, que les 50 années écoulées depuis l'entrée des Iſraélites

dans la terre de Canaan juſqu'à leur premier Jubilé, & les 50 années écoulées depuis le rétabliſſement de ce peuple dans cette même terre juſqu'au Jubilé qu'il célebra la premiere fois après ce rétabliſſement, ſont les deux tems où la religion & les mœurs de ce peuple ont été plus purs, & où ils ont été plus exacts & plus fidels obſervateurs de la Loy de Dieu, & par conſéquent que c'eſt penſer d'une maniere tout-à-fait digne de la ſageſſe de Dieu de croire qu'il n'ait point voulu, que ce double intervale de 50 ans de fidelité de ſon peuple ait été confondu dans la ſupputation de ce grand nombre d'années qui devoient s'écouler depuis le Déluge juſqu'au Meſſie, qu'on peut appeller avec l'Apôtre la durée du régne du peché : mais que pour en marquer la différence il ait placé ce double intervale entre les trois

révolutions de 931 ans, (durée de la vie d'Adam) qui se seroient écoulées successivement depuis le Déluge jusqu'à ce terme, s'il n'avoit jugé à propos d'abreger la derniere de ces révolutions en faveur de son peuple à la priere du Prophête Daniel, comme il a été dit.

Il est donc probable, que c'est le Déluge, qui est l'Epôque ou point fixe depuis lequel jusqu'à la venue du Messie on devoit compter la durée des sept semaines figurées par celles qui s'écouloient d'un Jubilé à l'autre; le Jubilé précedent dont on commençoit à compter les sept semaines d'années ne figuroit pas moins quelque événement considérable déja arrivé, que celui qui étoit le terme des sept semaines en figuroit un futur, & n'étoit pas moins une année de rémission & d'indulgence: or le Deluge est de tous les évenemens

ſonſiderables anterieurs à l'inſtitution du Jubilé celui qui a le plus de rapport & plus de convenance avec ce Jubilé qui étoit le terme *à quo*, d'où on devoit commencer à compter les ſept ſemaines d'années juſqu'au Jubilé ſuivant : outre que par le Deluge il avoit été fait un renouvellement de tout l'Univers, immédiatement après, Dieu ayant reçü en odeur de ſuavité le Sacrifice de Noé, témoigna qu'il étoit réconcilié avec les hommes & que jamais il ne répandroit plus ſa malediction ſur la terre à cauſe d'eux, & ne les frapperoit plus de mort, comme il venoit de faire : que quand même ils viendroient à l'offenſer, il auroit plus d'égard à l'avenir à leur fragilité & à la pente au mal, qui eſt dans leurs cœurs. Cette reſſemblance ſenſible du Deluge avec le Jubilé, qui eſt un tems de rémiſſion & d'in-

dulgence, ne donne-t'elle pa
juſte fondement de croire
étoit l'Epôque de la réalité f
rée par le Jubilé anterieur,
on commençoit à compter
ſemaines juſqu'au Jubile ſuiv
comme la venuë du Meſſi
étoit le terme (*ad quem* ?)

Ce n'eſt pas qu'on pré
adopter le ſentiment de ceux
diſent que les Juifs étoient
l'uſage de compter le nomb
leurs années jubilaires dep
Deluge : ce ſentiment qui
celui de pluſieurs Auteurs r
tés par Rutilius Benſonius
ſon troiſiéme Livre de l'an
Jubilé Chap. premier, e
prouvé par celui même
rapporte, par Tornielle, Sa
autres Chronologiſtes,
une choſe avancée ſans
autorité, & qui paroît mêm
traire à ce qui eſt marque
le Levitique chap 25. où

dit à Moïſe d'ordonner au peuple Juif de commencer à célebrer l'année jubilaire après ſon introduction dans la terre de Canaan ; ce qui donne ſuffiſamment à entendre que ces années ne ſe célebroient point auparavant, & étoient inconnuës à ce peuple avant cet ordre de Dieu.

Ce n'eſt point ſur les années jubilaires, que roule le préſent Syſtême, avec leſquelles il n'a rien de commun, c'eſt ſur les ſept ſemaines qui devoient s'écouler d'un Jubilé à l'autre, & quand on dit que la premiere Epôque d'où doivent commencer les ſemaines du Jubilé paroît devoir être fixée au Deluge entendu comme ci-deſſus, ce n'eſt que pour commencer à ſupputer la durée de ces 7 ſemaines d'années, c'eſt-à-dire, de 49 années ſeulement, & non de 50, la 50e devenant la premiere des 49 ſuivantes, à com-

mencer depuis le Deluge juſqu'à la venuë du Meſſie.

On ne prétend pas admettre ce prétendu uſage reçû parmi les Juifs de compter leurs années jubilaires depuis le Deluge, mais on infere ſeulement de la durée conſtatée du tems écoulé depuis le Deluge juſqu'au Meſſie, (que l'on trouve être de 49 fois 49 années faiſant ſept ſemaines de 343 années chacune, c'eſt-à-dire, ſept fois 49 ans, dont ce dernier nombre fait les ſept ſemaines d'années qui s'écouloient d'un Jubilé à l'autre,) que le Jubilé étant la figure de la venuë du Meſſie, & les ſept ſemaines qui le précedoient, la figure du tems qui devoit s'écouler depuis une certaine Epôque juſqu'à ce grand évenement, cette Epôque ne paroît être autre que le Deluge entendu comme ci-deſſus, depuis lequel juſqu'au Meſſie il ſe trouve une

évolution de tems tel qu'on ient de dire, ſçavoir de 2401 ns, lequel nombre réſulte de elui de 49 multiplié par lui-nême.

CHAPITRE XI.

La Durée du monde depuis le premier avenement de Jeſus-Chriſt juſqu'à ſon dernier avenement ſera auſſi probablement de 2401. ans.

S'Il eſt vrai, comme on a eſſayé de le faire voir dans le Chapitre précedent, que la durée du monde depuis le Deluge ntendu comme ci-deſſus, juſqu'au premier avenement de J. C. it été de 2401 ans, on peut en onclure par tout ce qui a été dit lans toute la ſuite de ce petit Ouvrage, que ſa durée depuis cette époque, c'eſt-à-dire, depuis la 17e année de Jeſus-Chriſt, qui

eſt la derniere de la 70e ſemaine de Daniel, juſqu'à la fin du monde, ſera de même de 1401 ans.

On a fait voir dans le 2e chap. que la fin du monde doit être le commencement du grand & éternel repos dans lequel J. C. entrera alors, & fera entrer ſes Elûs: on a fait voir dans le 3 & 4e que tous les repos ſanctifiés commandés aux Juifs dans leur Loy, étoient des figures du moins imparfaites des deux avenemens de J. C. On a fait voir dans le 5e que les repos dont l'obſervance étoit plus rigoureuſement preſcrite aux Juifs, étoient fixés au nombre 7e, ſoit de jours, ſoit de ſemaines, ſoit de mois, ſoit d'années, ſoit de ſemaines d'années: on a fait voir dans les 6, 7 & 8e, par la difference qui ſe trouve entre les autres repos des Juifs, & ceux de la Pentecôte & du Jubilé, que ces deux derniers étoient

figures plus expreſſes & plus
nelles de ces deux avenemens:
fait voir dans le 9, que les 7
ines d'années qui ſe comp-
nt d'un Jubilé à l'autre, n'é-
pas moins la figure du tems
ilé depuis une certaine épô-
juſqu'au premier avenement
Meſſie, & qui devoit s'écou-
lepuis ſon premier avenement
u'à ſon ſecond, que le Jubilé
t la figure de l'un & de l'au-
: On a fait voir dans le 10^e
p. que cette époque étoit le
uge entendu comme ci-deſ-
, depuis lequel juſqu'au pre-
r avenement de J. C. il ſe
ivoit une révolution juſte de
: ſemaines, dont les 7 qui s'é-
loient d'un Jubilé à l'autre
ient la figure, leſquelles fai-
nt 49 fois 49 ans, ou 2401
: Ainſi reſte à conclure que ce
la même durée depuis le
mier avenement de J. C. juſ-

qu'à ſon ſecond avenement.

Car s'il eſt vrai 1°. que tous les repos en general préſcrits aux Juifs étoient des figures ébauchées des repos ſpirituel & éternel que J. C. devoit procurer aux ames ſaintes dans ſon premier, & aux Elûs dans ſon ſecond avenement, 2° que leur Pentecôte & leur Jubilé en étoient des figures plus expreſſes & plus formelles, 3° que le nombre de 7, où tous ces différens repos étoient fixés, mais particulierement les 7 ſemaines intermediaires de la Fête de Pâques à la Pentecôte, & d'un Jubilé à l'autre, étoient également la figure de la durée du tems écoulé depuis une certaine Epôque juſqu'au premier avenement du Meſſie, & de la durée du tems qui doit s'écouler depuis ce premier avenement juſqu'au ſecond: aïant été prouvé que cette Epôque doit être fixée au Deluge entendu

:omme ci-deſſus, c'eſt une con-
équence neceſſaire qu'il doit s'é-
:oulер autant de temps depuis le
›remier avenement du Meſſie juſ-
ju'à ſon ſecond, qu'il s'en eſt écou-
é depuis le Deluge juſqu'à ſon
›remier avenement, & que ſi le
ems écoulé depuis le Deluge juſ-
ju'à ce premier avenement a été
le 2401 ans, celui qui doit s'é-
:oulер depuis ce premier avene-
nent juſqu'à la fin du monde, qui
era le tems de ſon ſecond ave-
nement, doit être auſſi de 2401
ins.

Cela paroîtra encore plus pro-
›able quand on conſiderera la
:onnexité qui ſe trouve entre ces
rois évenemens, (je veux dire le
Deluge, le premier & le ſecond
ivenement de J. C.) Dans le pre-
mier une partie du genre humain
périt dans les eaux, l'autre par-
ie eſt ſauvée à la faveur de l'Ar-
che: dans le ſecond une partie

du genre humain perit & ſe briſe contre la pierre, (je veux dire contre J. C.) par l'incredulité : l'autre partie eſt ſauvée par la foi en J. C. dans l'unité de l'Egliſe figurée par l'Arche : dans le 3. une partie du genre humain perira par la damnation éternelle, l'autre partie ſera ſauvée par ſon entrée dans le Royaume céleſte auſſi figuré par l'Arche. Peut-il ſe trouver des évenemens plus connexes & plus relatifs les uns aux autres ? Cette dépendance mutuelle & réciproque ne donne t'elle pas lieu de croire que celui du milieu (je veux dire le premier avenement de J. C.) eſt le terme de la durée intermediaire depuis le premier, & l'Epôque d'une même durée intermediaire juſqu'au ſecond : ſur tout quand on voit que le ſecond & le 3e ſe trouvent deſignés dans les Livres ſaints par les mêmes figures, &

par les mêmes durées de tems intermediaires d'une figure à l'autre.

C'eſt donc une conjecture très bien fondée de croire comme une choſe très-probable, que le dernier avenement de J. C. qui réünira tout à Dieu dans une paix & dans un repos éternel, dont Dieu nous a donné des figures ſi multipliées dans tous les repos ſanctifiés préſcrits aux Juifs par leur loy, mais particulierement dans leur année jubilaire, qui paroit n'avoir été inſtituée de Dieu que pour le deſigner plus expreſſément & plus formellement, arrivera, comme le premier avenement dont il eſt auſſi la figure, après la révolution d'une ſorte de ſemaines dont Dieu lui-même a voulu nous tracer l'idée dans les ſept ſemaines d'années qui précedoient le Jubilé des Juifs, & qu'il ſe trouve avoir auſſi

obſervé lui-même dans la durée du monde depuis le Deluge juſqu'au premier avenement de J. C. en ſorte, que comme la durée du nouveau monde purifié par le Deluge a été de 2401 ans, celle du dernier monde purifié par le Sang de J. C. ſera du même nombre d'années, c'eſt-à-dire, celle-ci comme la premiere des ſept ſemaines compoſées chacune de 343 ans, ou de 49 fois 49 ans, à l'inſtar des ſept ſemaines qui précedoient l'année jubilaire, leſquelles faiſoient ce nombre de 49 années.

CHA-

CHAPITRE XII.

La Durée du monde de 1401 ans depuis le Deluge juſqu'à la 37e année de la Naiſſance de J. C. & de pareil nombre d'années depuis la 37e année de la Naiſſance de J. C. excluſivement juſqu'à ſon ſecond avenement, prouvée par l'Apocalypſe.

JE trouve la preuve de cette propoſition dans ce texte du 4e chap. du Livre de l'Apocalypſe.... au milieu du Trône & à l'entour il y avoit quatre animaux pleins d'yeux devant & derriere : le premier animal étoit ſemblable à un Lion, le ſecond animal étoit ſemblable à un Taureau : le troiſiéme animal avoit le viſage comme celui d'un homme, & le quatriéme étoit ſemblable à une Aigle qui vole ; cha-

cun des quatre animaux avoient
ſix aîles, & tout à l'entour & au
dedans ils étoient pleins d'yeux,
& ils ne ceſſoient de dire jour &
nuit, Saint, Saint, Saint, le Sei-
gneur Dieu tout puiſſant qui étoit,
qui eſt, & qui ſera: & lorſque ces
animaux rendoient gloire, hon-
neur, & benediction à celui qui étoit
aſſis ſur le Trône, qui vit dans
les ſiécles des ſiécles, les vingt-
quatre Vieillards ſe proſternoient
devant celui qui étoit aſſis ſur le
Trône, & ils adoroient celui qui
vit dans les ſiécles des ſiécles:
*Et in medio ſedis & in circuitu ſedis
quatuor animalia plena oculis ante
& retrò: & animal primum ſimile
leoni: & ſecundum animal, ſimile
vitulo: & tertium animal, habens
faciem velut hominis: & quartum
animal, ſimile aquilæ volanti: &
quatuor animalia, ſingula eorum ha-
bebant alas ſenas in circuitu: & in-
tus plena ſunt oculis: & requiem non*

abebant die ac nocte dicentia : Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus omnipotens, qui erat, & qui eſt, & qui venturus eſt ; & cum darent illa animalia gloriam & honorem & benedictionem ſedenti ſuper Thronum, viventi in ſæcula ſæculorum, procidebant viginti quatuor ſeniores ante ſedentem in Throno, & adorabant viventem in ſæcula ſæculorum.

Qui ſont ces quatre animaux ? ui ſont ces vingt-quatre vieillards ? la plûpart des Peres de l'Eliſe ont penſé que ces animaux epreſentoient les quatre Evangeſtes, prenant le Lyon pour une mage de S. Marc, à cauſe qu'il ommence ſon Evangile par la oix de celui qui crie dans le dért : l'homme pour l'Image de . Matthieu, parce qu'il ouvre ſon par la naiſſance de Jeſus-hriſt comme Homme : le Tauau pour l'Image de S. Luc, par qu'il propoſe d'abord le Sacer-

doce de Zacharie : l'Aigle pour le ſymbole de S. Jean, parce qu'il commence par la Naiſſance du Verbe Eternel.

Par les vingt-quatre Vieillards pluſieurs Peres & Interprêtes ont entendu les 12 Patriarches enfans de Jacob, dont les familles ont peuplé la Sinagogue, & les 12 Apôtres qui ont rendu l'Egliſe féconde par la ſemence de l'Evangile, qu'ils ont jettée dans le monde & qui lui engendrera des enfans juſqu'à la fin des ſiécles.

Ces rapports paroiſſent petits & obſcurs à S. Auguſtin pour des figures ſi importantes, il les étend & les éclaircit un peu davantage dans ſon Livre de l'Accord des Evangeliſtes ; mais il faut avoüer, (dit un Interprête moderne) que l'eſprit a de la peine à y trouver aſſez de clarté pour en demeurer ſatisfait ; les Commentateurs ont

:ché le moyen de donner plus
/rai-ſemblance à l'application
ls ont faite de ces 4 animaux
e ces 24 vieillards, en diſant
ces premiers & ces derniers
ifioient cette grande multitu-
le Saints les plus parfaits, qui
annoncé, établi, obtenu &
uis le regne de J.C. ce ſont des
nmes veritables, auſſi-bien
quatre animaux comme les 24
llards, diſent ils, puiſque les
& les autres diſent à J.C. vous
ıs avez racheptez pour Dieu
votre Sang de toute Tribu, de
te Langue, de tout Peuple &
toute Nation; mais le nombre
animaux fixé à 4, & celui des
llards fixé à 24, en déſignent
bien plus grand, comme il pa-
t avec évidence dans ces ter-
s dont ils ſe ſervent en recon-
ſſant J. C. pour l'Auteur de
r redemption.

:ette derniere application de

ces quatre animaux & de ces 24 vieillards à cette multitude de Saints d'un rang diſtingué qui regneront avec Dieu après la conſommation des ſiécles, n'eſt différente qu'en tres-peu de choſe de celle que nous allons en faire par rapport au préſent ſyſtême. Ces Auteurs comprennent indiſtinctement ſous le nombre de 4, qui eſt celui des animaux, & ſous celui de 24, qui eſt celui des vieillards, les Saints les plus parfaits de l'ancien & du nouveau Teſtament, au lieu que dans celle qu'on va mettre au jour, les 4 animaux ſignifient les Saints d'une ſainteté ſinguliere, qui ont vécu avant le premier avenement de J C. & les 24 vieillards, ceux d'une ſainteté ſinguliere, qui ont paru au monde depuis l'établiſſement de l'Egliſe, & qui y paroîtront juſqu'au ſecond avenement.

Ce qui fonde cette différence
e ſignification qu'on croit pou-
oir donner à ces 4 animaux & à
es 24 vieillards, c'eſt ce qui eſt
it des uns & des autres dans le
e chap. du même Livre de l'A-
ocalipſe, où S. Jean rapporte,
u'il vit dans la main droite de
elui qui étoit aſſis ſur le Trône
n Livre écrit dedans & dehors
ellé de ſept ſceaux, leſquels
omme il paroît dans toute la ſuite
e ce chapitre, n'ont pû être ou-
erts que par l'Agneau ſeul, à
exclusion de tout autre; après
oi le ſaint Prophête continue
inſi. ... Je vis que l'Agneau avoit
uvert un des ſept ſceaux, & j'en-
endis un des 4 animaux qui dit
vec une voix comme d'un ton-
erre: Venez & voyez, & auſſi-
ôt je vis un Cheval blanc, & ce-
ui qui étoit monté deſſus avoit
n Arc, on lui donna une Cou-
onne, & il alla remportant vic-

toire ſur victoire. Lorſqu'il eût ouvert le ſecond ſceau, j'entendis le ſecond animal qui dit: Venez & voyez, & il ſortit un autre Cheval qui étoit roux, & celui qui le montoit reçû le pouvoir d'ôter la paix de deſſus la terre, & de faire que les hommes ſe tuaſſent les uns les autres, & on lui donna une grande Epée. Lorſqu'il eut ouvert le 3e ſceau, j'entendis le 3 animal qui dit: Venez & voyez, & il parut auſſi-tôt un Cheval noir, & celui qui étoit monté deſſus ce Cheval avoit une Balance en ſa main, &c. Lorſqu'il eut ouvert le 4e ſceau il parut un Cheval pâle, & celui qui étoit monté deſſus s'appelloit la Mort, & l'Enfer le ſuivoit, & il reçut le pouvoir ſur les quatre parties de la terre, pour y faire mourir les hommes par l'Epée, par la faim, par les morts ſubites & par les bêtes de la terre. *Et vidi*

quod aperuiſſet agnus unum de ſeptem ſigillis, & audivi unum de quatuor animalibus : dicens, tanquam vocem tonitrui : Veni, & vide, & vidi & ecce equus albus, & qui ſedebat ſuper illum habebat arcum, & data eſt ei corona, & exivit vincens ut vinceret. Et cum aperuiſſet ſigillum ſecundum, audivi ſecundum animal, dicens : Veni & vide, & exivit alius equus rufus, & qui ſedebat ſuper illum, datum eſt ei ut ſumeret pacem de terrâ, & ut invicem ſe interficiant, & datus eſt ei gladius magnus. Et cùm aperuiſſet ſigillum tertium, audivi tertium animal, dicens : Veni & vide, & ecce equus niger, & qui ſedebat ſuper illum, habebat ſtaterem in manu ſuâ ; & audivi tanquam vocem in medio quatuor animalium, dicentem : bilibris tritici denario uno, & tres bilibres hordei denario uno, & vinum & oleum ne læſeris. Et cum aperuiſſet ſigillum quartum audivi vocem quarti animalis, dicentis : Veni

& vide, & ecce equus pallidus, &
qui sedebat super eum, nomen illi mors,
& infernus sequebatur eum, & data
est ei potestas super quatuor partes ter-
ræ: interficere gladio, fame & morte,
& bestiis terræ.

Il est remarquable qu'après l'ouverture de ces quatre Sceaux, les trois autres furent ouverts sans qu'aucun de ces animaux parlassent davantage ; pourquoi se taisent-ils & ne font-ils plus la même fonction de découvrir les mysteres à l'ouverture des trois autres Sceaux? C'est un des vingt-quatre vieillards qui parle ensuite à S. Jean, pour lui expliquer ce qui est signifié par quelques circonstances de ce qui paroît après l'ouverture du 6e Sceau. Pourquoi est-ce un des 4 animaux qui explique à S. Jean ce que les quatre premiers Sceaux signifient, & qu'il se taît, & laisse à un des vieillards à parler, lorsqu'il s'agit

expliquer les autres? C'eſt que
s 4 premiers Sceaux renfer-
oient, & que leur ouverture
oduiſoit au dehors des choſes
rivées avant l'établiſſement de
Egliſe, & il eſt vrai-ſemblable
ue les 4 animaux, qui en don-
ent l'explication, en ont la com-
iſſion à l'excluſion des vieillards,
arce que c'étoit toutes choſes
rivées pendant le temps qu'ils
toient ſur la terre, & dont ils
oient été les témoins. Les Com-
ientateurs litteraux de l'Apoca-
pſe diſent que le Cheval blanc,
ui parut après l'ouverture du 1er
ceau, ſignifioit l'Empire des Cal-
éens: que le Cheval roux qui
arut à l'ouverture du ſecond, ſi-
nifioit celui des Médes & des
erſes: que le Cheval noir, qui
arut après l'ouverture du troi-
éme Sceau, ſignifioit l'Empire
les Grecs & d'Alexandre: que le
heval pâle, qui parut après l'ou-

verture du 4e, ſignifioit celui
Seleucides & des Lagider, &
partie l'Empire Romain. Cette
plication peut être donnée a
d'autant plus de confiance p
véritable, que la même viſ
dans le Prophête Zacharie
ainſi entenduë pour tous les
terprêtes; ſi ce n'eſt que p
mieux concilier ces deux Viſi
de Zacharie & de S. Jean, &
rendre plus évidemment relati
l'une à l'autre, il conviendroit
dire, que le Cheval blanc, qui
roît à l'Ouverture du 1er Sce
repréſente l'Empire des Grecs
d'Alexandre, comme les C
vaux de ce poil le repreſentent
vant tous les Interprêtes dans
viſion de Zacharie, que le c
val roux repréſente l'Empire
Caldéens & des Aſſyriens, le c
val noir, celui des Médo-Per
& les Monarchies des Lagides
Egypte, & des Seleucides en Syr

que le cheval pâle déſigne l'Empire Romain repreſenté dans la viſion de Zacharie par des chevaux tachetez ou permelez, *equi varii*, couleur que l'œil dans une diſtance un peu éloignée, confond aiſément avec la pâleur; & il paroît d'autant plus véritable que cette derniere couleur eſt celle que Zacharie a voulu déſigner, auſſi-bien que S. Jean, que le mot Hebreu que notre Vulgate traduit par le mot latin, *varii*, eſt traduit dans le texte Caldéen, par un mot qui en latin ſignifie *cinerei*, de couleur de cendre. Il eſt donc à croire que ces 4 animaux, qui donnent l'explication de ce qui paroiſſoit après l'ouverture des 4 premiers Sceaux, déſignoient des Saints qui vivoient dans le temps de la durée de ces 4 Empires, d'autant plutôt, comme je l'ai déja dit, qu'après l'ouverture des 3 autres Sceaux, ce n'eſt plus au-

cun de ces animaux qui parlent c'eſt un des 24 vieillards : ce qu marque que ces 24 vieillards ſi gnifioient des Saints du nouveau Teſtament, auxquels il convenoi de donner l'explication de ce qu l'ouverture de ces 3 derniers ſceau faiſoit paroître, étant toutes cho ſes qui ſe paſſoient actuellement ou qui devoient ſe paſſer dans l'Egliſe juſqu'à la fin du monde.

Ce qui prouve encore que le quatre animaux ſignifioient de Saints de l'ancien Teſtament, & les 24 vieillards des Saints d nouveau, c'eſt la viſion ſuivant dans le même Chap. *Vidi in me dio Troni & quatuor animalium, & i medio ſeniorum agnum ſtantem tan quam occiſum.* Je vis au milieu d Trône & des 4 animaux, & au milieu des 24 vieillards, l'agnea comme immolé qui étoit de bout ; il faut convenir que ce text de nôtre Vulgate n'eſt pas fau

ırité : ſi ce Trône étoit au
u des 4 animaux, comment
il au milieu des 24 vieillards?
ımment ſe pouvoit-il faire
l'une & l'autre troupe l'en-
it parfaitement? le texte ara-
te cette obſcurité, & nous
iit la preuve de ce qui a été
cé, que par les 4. animaux
nt figurés des Saints de l'An-
Teſtament, & par les 24.
ards, des Saints du nouveau;
xte eſt ainſi traduit en latin
n medio Troni inter quatuor ani-
& viginti quatuor ſeniores ag-
antem tanquam occiſum. J'ai vû
ilieu du Trône entre les 4.
aux & les 24. vieillards l'a-
u comme immolé étant de-
, c'eſt-à-dire, que la premiere
é d'un côté, & la ſeconde de
e, chacune faiſant un demi
, environnoient tout le Trô-
i milieu duquel étoit l'agneau
ut comme immolé : cette ſi-

tuation intermediaire de l'agneau debout comme immolé entre les 4 animaux nommés les premiers d'un côté, & les 24 vieillards nommés après, de l'autre côté, ne nous marque-t'elle pas que les Saints ſignifiés par ces 4. animaux étoient ceux qui avoient précedé la venuë de l'agneau immolé, & que ceux qui ſont ſignifiés par les 24 vieillards étoient des Saints poſterieurs à ſa venuë & à ſon immolation ? & non ſeulement l'agneau eſt entre les uns & les autres, comme en faiſant la ſeparation, mais ſuivant notre Vulgate, il eſt dans le milieu de l'une & de l'autre troupe, pour marquer une égale durée de tems anterieurement & poſterieurement à ſa venuë, c'eſt-à-dire, qui ſeroit la même pour les derniers juſqu'à la fin des Siécles, qu'elle avoit été pour les premiers juſqu'à ſon premier avenement.

Mais quels Saints de l'ancien Teſtament étoient deſignés par ces 4 animaux vûs par S. Jean? d'où vient ſont-ils au nombre de quatre? d'où leur viennent ces differentes formes de Lion, de Taureau, d'Homme & d'Aigle, ſous leſquelles ils ſont repreſentés? d'où vient avoient-ils chacun ſix ailes? quels Saints du nouveau Teſtament, ou de l'Egliſe étoient ſignifiés par ces 24. vieillards? pourquoi au nombre de 24? c'eſt de l'explication de toutes ces choſes, d'où reſulte encore la preuve de ce qui a été avancé cy-devant de la durée du monde depuis le deluge juſqu'au premier avenement de J. C. & depuis ce premier avenement juſqu'à ſon ſecond.

Le premier de ces animaux, dit S. Jean, avoit la face d'un Lion, & il repreſente tous ces ſaints Rois, Princes, & Chefs du Peuple de Dieu, qui comme des Lions ont

combattu pour la cauſe de Dieu contre les Rois de ces quatre Monarchies. Le ſecond, qui avoit la face d'un Taureau, repreſente tous ces ſaints Prêtres & Levites qui joignoient une éminente ſainteté de vie à celle de leur miniſtere, & rendoient à Dieu un culte legitime, pendant que les peuples de ces Monarchies adoroient les Démons. Le troiſiéme, qui a la face comme d'un homme, repreſente les Saints d'une Sainteté éminente dans l'état ſeculier, tant parmi les Gentils, que parmi les Juifs, que les ſcandales du Paganiſme, contre leſquels ils étoient ſoutenus par la grace du Redempteur futur, n'ont jamais detournés de rendre à Dieu ce qu'ils lui devoient, comme à leur principe & à leur derniere fin. Le quatriéme, qui étoit ſemblable à une Aigle qui vole, repreſente les Ss. Prophétes & les autres excellents

mes d'un genre de vie extra-
inaire, qui ont vécu pendant
4 Monarchies, dont l'Apôtre
e avec tant d'éloge dans ſon
re aux Hebreux Chap. 11e, &
t il fait l'énumeration en ces
es.... ils ont ſouffert les oppro-
, les fouëts, les liens & la
on, ils ont été lapidés, ſciés,
és, paſſés par le fil de l'epée,
nt été errans çà & là, vêtus
eaux de brebis & de chevres,
t pauvres, affligés, maltrai-
(eux de qui le monde n'étoit
t digne,) ils ſe ſont retirés
les Deſerts, ſur les Monta-
, dans les Grottes & les Ca-
es de la Terre.

ais pourquoi ces animaux ſont-
preſentés à S. Jean comme
t chacun ſix ailes? C'eſt d'ici
je tire la preuve de ce que
vancé de la durée du monde
is le deluge juſqu'à J. C. je
qu'on peut dire que le nom-

vécu ſucceſſivement les u
autres depuis le deluge ju
premier avenement du Sa
(c'eſt-à-dire pendant toute
rée de ces quatre empires
nés par ces 4 differents chev
eſt aſſés ordinaire dans l'E
auſſi bien que dans les
Sacrés & prophanes que la
de quelque eſpace de ter
ce puiſſe être y ſoit exprim
les ailes ou le vol des oi
cauſe de la rapidité avec l
elle paſſe : la durée des ch
jettes au tems, dit le S. Eſpr
le livre de la Sageſſe eſt

venitur argumentum itineris, & celle d'un ſiécle, quelque longue qu'elle paroiſſe, dit S. Auguſtin, n'eſt qu'un point, parce que les tems paſſent comme l'oyſeau qui s'envole : *Quandiu voluitur ſæculum punctum eſt, quia tranſvolant tempora.*

Cela étant ainſi, pourquoi ne pourions-nous point dire que les ſix aîles de chacun des quatre animaux vûs par S. Jean dans ſon Apocalypſe, (qui comme on vient de le voir, repréſentent tous les Saints les plus diſtingués qui ont vêcus depuis le Deluge juſqu'à la venuë de J. C.) marquent par leur nombre de 24 autant de ſiécles qu'il s'en eſt écoulé depuis cette Epôque juſqu'au terme, ces 24 ſiécles étant comme autant d'aîles, à la faveur deſquelles ces hommes tous céleſtes ſe ſont avancés par une eſpece de vol vers ce terme ſi deſiré de la venuë du

Meſſie; on peut d'autant plus vraiſemblablement croire que c'eſt là la veritable ſignification de ces aîles, avec leſquelles ces quatre animaux ſont repreſentés dans cette viſion, qu'il n'y eſt aucunement fait mention de l'uſage qu'ils en devoient faire, (en quoi cette viſion eſt differente de celle qui paroît la même dans Ezechiel, où il eſt marqué préciſément que l'uſage que les quatre animaux vûs par ce Prophête avec chacun quatre aîles faiſoient de ces aîles, étoit de ſe tenir l'un l'autre par deux, & de ſe couvrir le corps des deux autres.) Ces ſix aîles donc de chacun des animaux vûs par S. Jean ne paroiſſant point dans cette viſion avoir d'autre uſage, que celui auquel la nature les deſtine dans les oyſeaux, & ces aîles & leur uſage ne pouvant être que metaphoriques dans une viſion toute myſterieuſe, comme eſt cel-

ci, la métaphore qui ſe préſen-
e d'abord à l'eſprit comme la
lus naturelle, doit être cenſée
elle que le S. Eſprit a eü en vüe;
r quelle métaphore plus natu-
elle que celle dans laquelle des
îles & leur uſage ſont employés
our ſignifier la rapidité avec la-
uelle s'écoule la durée d'un ſié-
le, & pour exprimer que ceux
qui ces aîles ſont attribuées,
ont portés par une eſpece de
ol rapide au terme, où toute la
ehemence de leurs deſirs les fai-
oit aſpirer, & tendre comme
'oyſeau vers le terme de ſon
ol?

En effet, n'y ayant rien de ſu-
perflu dans ce qui eſt dicté par
l'Eſprit Saint, à quoi auroient pü
ſervir ces ſix aîles attribuées à ces
quatre animaux, dont toute la
fonction ſe réduit à découvrir à
S. Jean les myſteres cachés ſous
les 4 premiers ſceaux ouverts par

l'Agneau ? Ils y ſont repreſentés avec des yeux devant & derriere, c'eſt autant qu'il en faut pour faire concevoir la parfaite intelligence des myſteres de Dieu accomplis, & à l'accomplir, dont ils ſont remplis, & dont ils peuvent faire part aux autres : leurs aîles, dans quelques ſens métaphoriques qu'on les prenne, ne paroiſſent avoir aucun rapport avec la commiſſion qu'ils ont à remplir, pourquoi donc leur ſont-elles attribuées ? pourquoi au nombre de ſix à chacun faiſant 24 pour les 4 ? Il paroît que ce ne peut être que par rapport à un pareil nombre de ſiécles, dont ils ont remplis la durée depuis que le premier de ceux qu'ils repreſentent a paru au monde, juſqu'à ce que le dernier y a fini ſa courſe, c'eſt-à-dire, depuis le Deluge juſqu'à J. C.

On en peut dire de même de ces

ces Vieillards ou Senateurs que S. Jean vit au nombre de 24 les plus proches du Trône de l'Agneau ; c'eſt le ſentiment de tous les Peres , que ſous ce nom de Vieillards ou Senateurs dans cet endroit ſont compris les Apôtres , & tous les hommes apoſtoliques , tous les ſaints Prédicateurs & Docteurs , & tous ceux , de quelque qualité & de quelque ſexe qu'ils ſoient , qui ont procuré particulierement la gloire de Dieu & illuſtré l'Egliſe ſoit par leurs paroles , ſoit par l'efficace de leurs prieres, de leur zele, & de leurs diſpoſitions ſaintes pour la converſion des ames.

Mais pourquoi ſont-ils repreſentés au nombre de 24 , plutôt que d'un autre nombre , puiſque, comme on vient de le faire voir , ils ſignifient des milliers de perſonnes ? je crois qu'on peut avancer ſans temerité , que c'eſt par rap-

port aux 24 ſiécles que doit durer l'Egliſe, dans laquelle ils auront tous vêcus ſucceſſivement les uns aux autres juſqu'au ſecond avenement de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt : & c'eſt peut-être à cauſe de cette durée d'un ſiécle par laquelle chacun des 24 eſt déſigné, qu'ils ſont qualifiés de Vieillards, comme nous voyons dans la Prophêtie de Daniel que Dieu nous y eſt repreſenté ſous le nom de l'ancien des jours, ſans doute à cauſe de ſon éternité : *Antiquus dierum ſedit:*

Les 24 Trônes ſur leſquels ils ſont aſſis ne paroiſſent être autres que ces 24 ſiécles dans le cours deſquels ils ont vêcüs : pendant qu'ils vivoient, c'étoit pour eux des tems de miſeres, d'afflictions, de travaux & de perſécutions, il n'y avoit pour eux dans le ſiécle aucun ſéjour ſtable, ni cité permanente : ils étoient errans, éxilés,

fugitifs ; ils y étoient haïs, mocqués, opprimés : mais dans le Ciel les temps écoulés, dont ils étoient comme le jouet par les agitations continuelles qu'ils y ont eſſuyées, & dont ils y ont triomphé, auront pour eux la fermeté d'un Trône également ſtable & glorieux, ſur lequel comme aſſis par l'immutabilité de leur état, exempts de toute viciſſitude de tems, ils rendront des arrêts contre leurs perſécuteurs, & contre tous les impies. Comme rien n'eſt plus glorieux à Dieu que d'être nommé, & d'être en effet le Roi des ſiécles, *Regi ſæculorum, &c.* rien n'eſt auſſi plus glorieux aux Saints que de participer en quelque choſe à cet auguſte titre; ces 24 Vieillards, dont les Trônes ſont ainſi établis ſur la durée paſſée de ces 24 ſiécles, entrent par là dans cette participation glorieuſe, ils ſont ſubor-

donnément à Dieu, non les Rois de tous les ſiécles, comme lui, par titre de création, mais d'une partie par titre de victoire; ils en ſont les Rois, non immortels par nature, comme Dieu, mais mortels devenüs immortels par la réſurrection.

On reprochera peut-être à l'Auteur qu'il s'écarte du ſens que les Peres & les Interprêtes ont donné à ces deux viſions de l'Apocalipſe. Ce reproche ſeroit ſans fondement; la maniere, dont il explique ces deux viſions, à la vérité ajoute quelque choſe à l'interprétation qui en a été donnée juſqu'à preſent; mais il n'y a rien dans le ſens qu'il leur donne, qui lui ſoit abſolument contraire; la plûpart des Peres & des Interprêtes conviennent, comme on l'a déja dit, que ces animaux & ces vieillards repreſentent les plus grands Saints de l'Egliſe, l'Au-

ur le penſe de même ; à l'égard
ı nombre des uns des autres,
ı ſe ſont contentez de dire que
lui de quatre dans les animaux,
celui de vingt-quatre dans les
ɛillards étoient des nombres
rfaits, dont le S. Eſprit s'étoit
ɔvi pour ſignifier l'univerſalité
tous les Saints les plus diſtin-
ez de l'Egliſe: & à l'égard de
ır ſéance autour du Thrône de
ıgneau, ils la regardent com-
ɛ une ſuite de cette diſtinction
ıe mérite leur ſainteté ; l'Au-
ır leur eſt il contraire, quand
ſant l'analyſe de toute la deſ-
ıption que le Prophête fait des
s & des autres, il en tire quel-
ıes inductions, qui ne tendent
ı'à développer davantage l'ob-
ıurité de ces viſions myſtérieu-
ɛ ? Telle eſt celle qu'il tire des
ɛ aîles attribuées à chacun des
ıimaux ; l'Auteur du Commen-
ire de l'Apocalypſe attribué à

S. Ambroiſe chapitre 6e, lui apprend que ces ſix aîles multipliées quatre fois ſignifient par leur nombre de 24 la même choſe que le même nombre ſignifie dans les 24 vieillards ; trouvant donc dans l'examen qu'il fait de l'uſage de ces ſix aîles, qui ſe réduit ſimplement dans ces quatre animaux à l'uſage qu'en font les autres animaux à qui la nature en a donné, c'eſt-à-dire, pour voler en l'air, il les regarde, conformément à l'idée que l'Ecriture-même lui en donne en comparant le temps au vol des oyſeaux, comme étant employées par S. Jean en cet endroit, pour déſigner vingt-quatre meſures de temps, pendant leſquelles ils ont vécu ſucceſſivement dans le monde : d'où il conclut que le même nombre n'eſt de même attribué aux vieillards que pour ſignifier la même durée.

Quelles ſont les vingt-quatre

ſures de temps ſignifiées par
vol de ces quatre animaux ? Il
ıit le découvrir dans ce qui pa-
t à l'ouverture des quatre prei-
:rs Sceaux ; les quatre chevaux,
paroiſſent auſſi-tôt que l'A-
:au les a ouverts, ſignifiant les
ıtre Monarchies qui ont ſuc-
é les unes aux autres depuis
Déluge juſqu'à J.C. & ces qua-
Monarchies repreſentées ſous
mêmes ſymboles dans le Pro-
ète Zacharie ayant rempli la
ée de vingt-quatre ſiecles ou
ıron, il regarde comme une
e de la premiere Induction,
la meſure du temps ſignifiée
les 24 aîles de ces animaux,
t autre que les 24 ſiecles, pen-
ıt leſquels les Saints ſignifiez
ces animaux ont vécu ſuc-
ivement durant ces quatre
narchies, & que celle d'une
me meſure de temps ſignifiée
le nombre de vingt-quatre

dans les vieillards n'eſt autre par conſéquent que les vingt-quatre ſiecles durant le cours deſquels ils doivent vivre dans l'Egliſe.

Mais ſurquoi ſe fonde-t-il quand il prétend que ces animaux ſignifient des Saints qui ont vécu avant la venuë de Jeſus-Chriſt, & les vingt-quatre vieillards des Saints qui doivent vivre poſterieurement à ſa venuë ? outre qu'il ne dit rien en cela que ce que dit Berengaude qu'il a cité cy-devant, c'eſt une Induction qu'il tire des fonctions que le texte ſacré donne aux uns & aux autres : A l'ouverture des quatre premiers ſceaux, qui regardent le temps qui a précédé le premier avenement de Jeſus-Chriſt, ce ſont les animaux qui parlent à S. Jean : A l'ouverture des ſceaux ſuivans, c'eſt un des 24 vieillards qui paroît, qui interroge & inſtruit ſaint Jean, c'eſt d'un de cet ordre qu'il eſt

eſt éclairci dans le chap. 7e de ce que l'ouverture du 5e ſceau avoit expoſé auparavant à ſes yeux.

L'ordre de la ſéance des uns & des autres autour du Thrône de l'Agneau fournit à l'Auteur la derniere induction : il y voit les 4 animaux dans leſquels le nombre de leurs aîles lui découvre celui de 24, rangés d'un côté du Thrône, & les 24 vieillards rangez de l'autre côté, enſorte que l'Agneau qui eſt ſur le Thrône ſe trouvant au milieu, partage & coupe, pour ainſi dire, en deux parties égales ces deux bandes compoſées chacune du nombre de 24 ; il croit pouvoir inférer de cet ordre de ſéance, que la ſéparation que l'Agneau fait de ces deux troupes ſignifie que ſon premier avenement a été le terme de 24 ſiécles, pendant leſquels les premiers ont vécu, & l'époque des 24 ſiecles pendant leſquels les derniers doivent vivre.

Toutes ces inductions n'ont rien qui contrediſe l'explication que les Peres & les Interprêtes de l'Ecriture ont donnée juſqu'à préſent à ces deux viſions ; au reſte quand elle s'en écarteroit effectivement, l'Auteur ſeroit en état de la juſtifier par ce que dit le docte Alcazar dans ſon Commentaire ſur l'Apocalypſe avec tous les Théologiens, qu'une interprétation même litterale de l'Apocalypſe ou des autres Prophéties peut tres-bien compatir avec les autres. 2° Que dans les ſujets qui ne ſont ni de dogme ni d'autorité, mais de conjecture, & dans leſquels les Peres mêmes n'ont point un ſentiment uniforme, il n'eſt point deffendu de donner aux textes de l'Ecriture un ſens nouveau, pourvû qu'il n'ait rien de contraire à la foy & aux bonnes mœurs, on a pour garand de la ſolidité de cette réponſe M. Boſsüet, qui dans

ſa Préface ſur l'Apocalypſe après avoir donné la même réponſe à l'objection qu'on pouvoit lui faire ſur les nouveaux ſens qu'il donnoit aux prédictions de ce Livre, établit les trois regles ſuivantes, par leſquelles il explique aux Catholiques ce qu'il faut croire ſur l'interprétation des Prophêtes.

La premiere, qu'il y a des Prophéties qui regardent le fondement de la Religion, comme celles de la venuë du Meſſie, de la diſperſion des Juifs, de la converſion des Gentils; le ſens de ces Prophéties ne peut avoir été inconnu aux Peres, puiſque ce ſeroit avoir ignoré un dogme de la Religion, & encore un dogme eſſentiel & fondamental; ainſi il eſt manifeſte à l'égard de ces Prophéties que le ſens en peut bien être éclaici & perfectionné par la ſuite des temps, mais que le fond s'en doit trouver dans les écrits

des Peres. La ſeconde, c'eſt qu'il y a des Prophéties qui ne regardent point le dogme, l'édification, ni la ſubſtance de la Religion; mais ſes acceſſoires, comme ce qui eſt prédit dans les Prophéties ſur Ninive, ſur Tyr, ſur Babilone, ſur Nabucodonoſor, ſur Cyrus, ſur Alexandre, ſur Antiochus, ſur les Perſes, ſur les Grecs & ſur les Romains: l'explication de ces Prophéties dépend de l'hiſtoire, & autant de la lecture des Auteurs Prophanes, que de celle des Livres Saints: ſur ces ſujets il eſt permis d'aller (pour ainſi parler) à la découverte; perſonne n'en doute, & quand on dira que les Peres ou ne s'y ſont point appliquez, ou n'ont pas tout vû, ou qu'on peut même aller plus loin qu'ils n'ont fait: en cela on manquera d'autant moins au reſpect qui leur eſt dû, qu'il faudra encore avoüer de bonne foy, que ce

petit progrès que nous pouvons faire dans ces pieuſes eruditions eſt duë aux lumieres qu'ils nous ont données.

D'où reſulte une troiſiéme verité, que s'il arrive aux Ortodoxes en interpretant les Prophéties de ce dernier genre, de dire des choſes nouvelles, il ne faut pas s'imaginer pour cela qu'on puiſſe ſe donner la même liberté dans les dogmes; car c'eſt à l'égard des dogmes, que l'Egliſe a toûjours ſuivi cette regle invariable de ne rien dire de nouveau, & de ne s'écarter jamais du chemin battu.

Il eſt aiſé de faire l'application de ces trois regles au ſujet dont il s'agit, les viſions prophétiques des 4 animaux & des 24. vieillards de l'Apocalipſe, n'ont rien ni dans elles-mêmes, ni dans leurs circonſtances qui regardent le Dogme de la Foi, les Peres & les Interprétes n'ont pas une uniformité de

ſentimens ſur ce qu'elles ſignifient, ils propoſent même les ſens qu'ils y donnent, moins comme des verités que comme des conjectures. Il eſt donc permis à tout Catholique de mettre au jour le ſens que ſes reflexions ſur ces deux viſions lui ont fait découvrir & regarder comme le plus litteral, ſur tout quand le nouveau ſens qu'il leur donne n'exclud en aucune maniere les autres ſens qui ont été donnés par les Peres & les Interpretes, & qu'il n'a rien de contraire à la foi & aux bonnes mœurs.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

CHAPITRE XIII.

La Durée du Monde de 2401 ans depuis le premier avenement de J. C. juſqu'au ſecond prouvée par le Prophéte Daniel.

NOus liſons dans la Prophétie de Daniel pluſieurs prédictions concernantes les unes plus expreſſément, les autres moins, la terrible perſecution que le Roi Antiochus Epiphanes devoit un jour exercer contre le Peuple Juif, dont nous voyons l'accompliſſement dans les premier & ſecond Livres des Machabées.

La premiere de ces prédictions ſe lit dans le chap. 7e, où le Prophéte vers la fin du recit qu'il fait de ces grandes bêtes qu'il avoit vûës en ſonge, leſquelles figuroient les 4 Monarchies qui devoient ſe ſucceder l'une à l'autre

juſqu'à la venuë du Meſſie, di
qu'un des Rois de la 4e Monar-
chie, plus puiſſant que ceux qui
l'avoient devancé, parlera inſo-
lemment contre le Très-Haut,
qu'il foulera aux pieds les Saints
du Très-Haut, qu'il s'imaginera
qu'il pourra changer les tems &
les loix, & qu'ils ſeront entre ſes
mains juſqu'à un tems, des tems, &
la moitié d'un tems; *Potentior erit*
prioribus, ſermones contra excelſum
loquetur, & putabit quod poſſit muta-
re tempora & leges & tradentur in
manu ejus uſque ad tempus & tem-
pora, & dimidium temporis

La ſeconde de ces prédictions eſt
conçüë en ces termes dans le 8e Ch
de la même Prophétie: de l'un
des cornes du bouc (figure de l
4e Monarchie) il en ſortit une p
tite qui devint fort grande d
côté du midi, ſa force ſe fit ſe
tir aux armées du Ciel, il fit ton
ber les plus forts & ceux qui étoie

comme des Etoiles, il les foula aux pieds, il s'éleva même juſqu'au Prince des forts, il lui ravit ſon Sacrifice perpetuel, & déshonora le lieu de ſon Sanctuaire; la puiſſance lui fut donnée contre le Sacrifice perpetuel à cauſe des pechez des hommes, la verité ſera renverſée ſur la terre, il fera ce qu'il lui plaira, & tous ſes deſſeins lui reüſſiront. Alors j'entendis un des Saints qui parloit, & un Saint dit à un autre Saint que je ne connoiſſois pas, juſqu'à quand durera cette viſion touchant le violement du Sacrifice perpetuel, & cette déſolation occaſionnée par le peché? juſqu'à quand le Sanctuaire & la force de Dieu ſeront-ils foulés aux pieds? il lui dit juſqu'au ſoir & au matin il ſe paſſera 2300 jours, & après cela le Sanctuaire ſera purifié; *de uno autem ex eis egreſſum eſt cornu unum modicum: & factum eſt grande*

contra meridiem, & contra orientem, & contra fortitudinem, & magnificatum eſt uſque ad fortitudinem cœli, & dejecit de fortitudine & de ſtellis, & conculcavit eas, & uſque ad fortitudinem cœli magnificatum eſt & ab eo tulit juge ſacrificium, & dejecit locum ſanctificationis ejus. Robur autem datum eſt ei contra juge ſacrificium propter peccata: & proſternetur veritas in terra, & faciet & proſperabitur; & audivi unum de ſanctis loquentem, & dixit unus ſanctus alteri, neſcio cui loquenti: uſquequò viſio, & juge ſacrificium, & peccatum deſolationis, quæ facta eſt, & Sanctuarium & fortitudo conculcabitur? & dixit ei: uſque ad veſperam & manè, dies duo millia trecenti: & mundabitur Sanctuarium.

Nous liſons la 3e de ces prédictions dans le 12e Chapitre... alors moi Daniel, je vis comme deux hommes qui étoient debout, l'un étoit au-deçà ſur le bord du fleuve, & l'autre au-delà

ſur le bord du même fleuve, & je dis à l'homme qui ſe tenoit debout ſur les eaux du fleuve, quand ſera-ce que l'accompliſſement de tous ces prodiges arrivera..... (ce ſont ceux qui ſont décrits dans le Chap. précedent, ce ſont tous les maux qu'Antiochus devoit faire ſouffrir au peuple de Dieu, & ſes attentats ſur le Sanctuaire,) & j'entendis ce même homme qui, élevant au Ciel ſa main droite, & ſa main gauche, jura par celui qui vit dans l'éternité, que ce ſeroit dans un tems des tems, & la moitié d'un tems, que toutes ces choſes ſeroient accomplies, lorſque l'aſſemblée du peuple ſaint ſeroit diſperſée... & quelques verſets après, le Prophête ne comprenant rien à ce qui lui avoit été dit, l'Ange qui lui parloit ajoûta..... depuis le tems que le ſacrifice aura été aboli, & que l'abomination de la dé-

ſolation aura été établie, il ſ
paſſera 1290 jours : *Et vidi eg*
Daniel, & ecce quaſi duo alii ſtaban
unus hinc ſuper ripam fluminis, c
alius inde ex aliâ ripâ fluminis. E
dixi viro qui erat indutus lineis, qu
ſtabat ſuper aquas fluminis : aſqueq
finis eorum mirabilium ? & audiv
virum, qui indutus erat lineis, qu
ſtabat ſuper aquas fluminis, cum el
vaſſet dexteram & ſiniſtram ſuam i
Cœlum, & juraſſet per viventem i
æternum, quia in tempus & tempor
& dimidium temporis ; & cum com
pleta fuerit diſperſio manus popu
ſancti, complebuntur univerſa hæc.
& à tempore cum ablatum fuerit jug
ſacrificium, & poſita fuerit abomina
tio in deſolationem dies mille ducen
nonaginta.

Tous les Peres & Interprête
conviennent, comme nous l'a
vons déja dit, que ces trois pré
dictions de Daniel doivent s'en
tendre litteralement de la perſé

cution d'Antiochus contre les Juifs, & figurativement de celle de l'Antechriſt contre l'Egliſe de J. C. il ne faut que lire avec attention ce qui eſt rapporté dans le premier Chap. du premier Livre des Machabées, & dans le Chap. 6e, 7e & 9e du 2e Liv. pour y remarquer l'accompliſſement de ces Prophêties dans ce qui arriva à ce peuple ſous la domination de ce Prince également cruel & impie, & ce que dit S. Jean dans ſon Apocalipſe de ce qui arrivera dans l'Egliſe de J. C. ſous le régne de l'Antechriſt, pour voir que la perſécution du premier étoit une figure de celle du ſecond; ce qu'il y a de moins intelligible dans ces trois prédictions, c'eſt que parlant toutes trois litteralement de la perſécution d'Antiochus, & figurativement de celle de l'Antechriſt, la premiere & la 3e leur donne une

durée de 1290 jours, c'eſt-à-dire, de trois ans & demi, & que la 2e leur en donne une plus longue, ſçavoir de 2300 jours : tout ce que les Interprêtes diſent pour concilier la contradiction apparente de ces prédictions n'y a pas encore donné un grand jour : ils diſent que les deux prédictions qui donnent au régne d'Antiochus une durée ſeulement de trois ans & demi, n'y comprennent que le tems qui devoit s'écouler depuis que ce Prince impie fit ſubſtituer aux Sacrifices, qui s'offroient à Dieu dans le Temple de Jeruſalem les abominables Sacrifices des Idoles, ſix mois ou environ avant qu'il fit placer dans le Sanctuaire la Statuë de Jupiter Olympien, juſqu'au jour que Judas Machabée, ayant délivré la Ville de Jeruſalem de la domination de ce cruel ennemi, purifia le Temple, & recommença à y

frir le ſacrifice perpetuel ; & en
ſet il ſe trouve aſſez juſtement
puis le commencement de cet-
profanation juſqu'au tems de
tte purification, une durée de
ois ans & demi, ou de 1290
urs.

A l'égard de la 2e prédiction,
; diſent qu'en retrogradant juſ-
u'à la premiere entrée d'Antio-
ius dans la Ville de Jeruſalem,
dans le Temple, dont il enleva
ne partie des Vaiſſeaux ſacrés,
1 revenant avec ſon Armée de
vager l'Egypte, il ſe trouve en-
ore deux années, & qu'il n'eſt
is difficile de trouver encore 10
ois anterieurs à ces deux années
our faire ſix ans & quatre mois
ne cette perſécution auroit du,
e ; il eſt vrai que s'il ne s'agiſ-
it dans cette Prophêtie, & dans
fixation qu'elle fait à 2300
urs, que de la durée de la per-
cution d'Antiochus, cette ex-

plication avec le calcul pourroit ſatisfaire, mais ce n'eſt pas ſur la durée de la perſécution d'Antiochus que tombe la fixation que fait le Prophête d'une durée de 2300 jours, c'eſt comme dans les deux autres Prophêties ſur la révolution du tems après lequel doivent ceſſer l'interruption du ſacrifice perpetuel, & le peché, c'eſt-à-dire, l'abomination de la déſolation, & la prophanation du Sanctuaire : *Uſquequo viſio & peccatum deſolationis quæ facta eſt, & ſanctuarium, & fortitudo conculcabitur ? & dixit : uſque ad veſperum & manè dies duo millia trecenti, & mundabitur ſanctuarium* ; voilà dans cette prédiction une révolution de 2300 jours juſqu'à la purification du Sanctuaire depuis ſa profanation, & dans les deux autres prédictions, dont celle du Chap. 12e s'explique elle-même, & celle du chap. 7e, il eſt dit formelle-

ment

ment que depuis le tems que le ſacrifice perpétuel aura été aboli, & que l'abomination de la déſolation aura été établie, il ſe paſſera 1290 jours : *A tempore cum ablatum fuerit juge ſacrificium & poſita fuerit abominatio in deſolationem dies mille ducenti nonaginta.*

Cette contradiction apparente n'eſt donc pas éclaircie par cette explication, on en pourroit, ce ſemble, donner une autre, par laquelle ces trois Prophéties peuvent être conciliées, & dont je tire la preuve de ce que je me ſuis propoſé de faire voir dans ce Chapitre, que la durée du monde depuis le premier avenement de J. C. juſqu'à ſon ſecond ſera de 2401 ans, en diſant que ce n'eſt pas préciſément la durée de la profanation faite par Antiochus Epiphanes, ni ſingulierement de celle qui ſera faite par l'Antechriſt des derniers tems de l'E-

gliſe, que l'Ange qui parloit au Prophête a prétendu lui fixer dans la ſeconde prédiction, ayant fixé l'une & l'autre dans les Chap. 7e & 12e à 1290 jours, mais que c'eſt la durée du tems qui doit s'écouler depuis la profanation qui devoit être faite du Sanctuaire de Jeruſalem par l'Empereur Adrien, juſqu'à la ceſſation de celle qui en doit être renouvellée par l'Antechriſt des derniers ſiécles.

Les Hiſtoriens Eccléſiaſtiques & prophanes rapportent que l'Empereur Adrien, après la réduction de la Ville de Jeruſalem, & le carnage de ſes habitans qui s'étoient révoltés contre l'Empire Romain, non-ſeulement la rebâtit de nouveau ſous le nom d'Elie Capitoline, mais fit auſſi réédifier ſur les ruïnes du Temple un nouveau Temple qu'il dédia à Jupiter Capitolin, (d'autres diſent à

'enus,) ils nous apprennent auſ-
,que cet orgüeilleux Empereur,
ui a fait bâtir quantité d'autres
'emples en differentes Villes de
Empire Romain, ou ſans nom,
u ſous le nom de quelques faux
)ieux, ne manquoit pas d'en ré-
rver & conſacrer l'autel à ſon
onneur : *Templum dicabat Jovi &*
am ſibi, dit Spartien : & il y a
parence, que ce fut au-deſſus de
t autel qu'il s'étoit érigé à lui-
ême dans le nouveau Temple
: Jupiter Capitolin.... & au mê-
e endroit du Temple où étoit
paravant le Sanctuaire du vrai
ieu, qu'il avoit fait placer cette
atuë équeſtre, repreſentant ſa
rſonne, que S. Jerôme met au
mbre de ces Idoles qu'on re-
rdoit dans les premiers ſiécles
l'Egliſe comme l'abomination
la déſolation dans le lieu
nt.
S. Paulin & Severe Sulpice ob-

ſervent que ce fut moins en haine de la Nation Juïve que cet Empereur ſacrilege profana avec tant d'indignité le Temple & le Sanctuaire du vrai Dieu dans Jeruſalem, qu'en haine du nom de J. C. qui en étoit venu établir un culte nouveau dans le monde: ce qu'il fit aſſez voir par toutes les abominables profanations qu'il fit dans Jeruſalem & dans Bethléem, de tous les lieux où ce Sauveur avoit operé les myſteres de notre rédemption, dans leſquels cet antechriſt déclaré plaça les plus infames Statuës des Divinitez payennes, ſe perſuadant, diſent les Hiſtoriens, qu'il ne pouvoit mieux réüſſir à exterminer la Religion de J. C. qu'en deshonorant ainſi les endroits où elle avoit pris naiſſance.

C'étoit probablement l'Empereur Adrien, que S. Jean vouloit déſigner aux Fideles, auſquels il

écrivoit ſa premiere Epître, en leur diſant dans les Chap. 2e & 4e, qu'ils avoient déja oüi dire que l'Antechriſt alloit bien-tôt paroître, & qu'il étoit déja dans le monde dans le tems qu'il leur écrivoit, *De quo auditis quoniam venit, & jam in mundo eſt.* Adrien qui ne parvint à l'Empire qu'à la 119e année de J. C. & à la 40e de ſon âge, vivoit ſans doute dans le tems où S. Jean écrivoit cette Epître, ce Saint n'étant mort que l'an 101e de J. C. ſuivant Baronius, & n'ayant écrit cette Epître qu'environ l'an 99e, ſuivant le ſentiment du même Auteur, le 7e du Pontificat de S. Clement, & le premier de l'Empire de Nerva.

A l'égard de l'Antechriſt de la fin des ſiécles, nous ne ſçavons pas juſqu'où pourront aller les différentes profanations que ſa rage contre J. C. & contre ſa

religion lui ſuggerera : en quo
eſt à préſumer que s'il c
en quelque choſe à l'Empe
Adrien, c'eſt que la malice
tout l'enfer qu'il réünira en
perſonne, ne pourra rien inven
de plus mauvais & de plus d
bolique, ce que nous en ſçavo
c'eſt ce que nous dit S. Jean d
ſon Apocalypſe, qu'il portera
impudence juſqu'à ſe faire a
rer comme Dieu, & S. Paul d
ſa ſeconde Epître aux Theſſ
niciens Chap. 2e, qu'il s'éle
au-deſſus de tout ce qui eſt ap
lé Dieu, ou qui eſt adoré, c
s'aſſoira dans le Temple de D
qui ſera alors dans Jeruſale
(diſent les Peres Latins,) &
montrera comme s'il étoit Di
en s'y faiſant rendre des honn
divins.

Ces deux abominations, p
me ſervir des termes du Pro
te, ſi reſſemblantes dans l

circonſtances, réünies enſemble, ou plutôt raprochées l'une de l'autre, paroiſſent être le véritable objet de la Prophétie de Daniel, dont nous venons de parler en dernier lieu, l'application leur en convient parfaitement, je dis même à l'excluſion de celle qui fut commiſe par Antiochus, ſi ce n'eſt par une pure analogie, & de celle de l'Antechriſt, priſe ſingulierement, auſquelles la durée de 2300 jours ne convient en aucune maniere, au lieu que cette durée convient parfaitement aux deux abominations, tant celle qui a été commiſe par l'Empereur Adrien, que celle que l'Antechriſt doit commettre à la fin des ſiécles, raprochées l'une de l'autre, comme il vient d'être dit.

Il eſt bon de remarquer avec l'Obſervateur de S. Jerôme, que le mot hebreux qu'on traduit en latin par celui de *dies*, ne ſe trouve

point dans les anciennes Bibles Hébraïques, non plus que ce mot *dies*, dans la Verſion Italique dont S. Jerôme s'eſt ſervi : Ces Bibles, auſſi-bien que celle de Paguin, n'expriment aucune meſure de tems dans ce Verſet du Chap. 8e de Daniel, elles portent ſimplement... *Ad veſperum & mane duo millia trecenti*, ſont-ce des jours ou des années, les Bibles ci-deſſus rapportées ne le marquent pas, non plus que d'autres anciennes manuſcrites, ce qui eſt un préjugé favorable pour ce qui va être dit.

Le Lecteur ſe ſouviendra de ce que nous avons établi dans un des Chap. précedens, que les jours dans l'Ecriture, & particuliérement dans les Prophêtes ſont pris ſouvent pour des années, (nous en avons rapporté pluſieurs exemples,) la diverſité des durées dans ces trois Prophêties, qui dans

dans toutes leurs autres circonſtances paroiſſoient ſignifier la même choſe, ne donne-t'elle pas lieu de croire, qu'en adoptant le texte de la Vulgate, qui ajoûte le mot *dies* au nombre 2300 dans le Paſſage de Daniel, les jours doivent ſe prendre différemment dans celle-ci, où la durée excede de beaucoup celle des deux autres, & qu'elle a auſſi une ſignification plus étenduë. En étendant donc cette ſignification comme nous venons de faire aux deux profanations de l'Empereur Adrien & de l'Antechriſt raprochées l'une de l'autre, & en prenant les 2300 jours pour autant d'années, nous trouverons la confirmation du préſent Syſtême, (qui met la fin du monde après la révolution de 2401 depuis le premier avenement de J. C.) dans ce nombre de 2300 ans qui doivent renfermer dans leur durée cette double

profanation, après l'expiration laquelle le Sanctuaire doit ê purifié. Ce fut vers la fin de 37e, ou au commencement la 38e année du 2e ſiécle, ſuiv Baronius & Genebrard, que l'I pereur Adrien commit les pr nations que nous avons rapp tées ci-devant, c'eſt-à-dire, & un ans après l'expiration 70 ſemaines de Daniel, don derniere finiſſoit à la 37e anné J. C. en laquelle année il o vient, comme nous l'avons voir, de fixer l'Epoque de la rée du monde juſqu'au ſecond nement.

Ainſi, s'il doit s'écouler 2 ans depuis cette premiere pr nation du Sanctuaire de Jeruſa juſqu'à la ceſſation de la dern profanation que l'Antechriſt doit renouveller à la fin des cles, c'eſt une ſuite qu'il doit couler 2401 ans depuis le

nier avenement juſqu'au ſecond.

L'application de cette Prophé-ie de Daniel à cette double pro-hanation ſe juſtifie par la ma-iere dont l'Ange s'explique en ui marquant le terme des choſes âcheuſes qu'il lui découvroit; *ad veſperum & mane*, lui dit-il, *dies duo millia trecenti & mundabi-ur ſanctuarium*, juſqu'au ſoir & au natin il ſe paſſera 2300 jours, près leſquels le Sanctuaire ſera urifié. Quel eſt ce ſoir ? quel eſt e matin ? quelle eſt cette durée ue devoit avoir cette prophana-ion du Sanctuaire ? quelle eſt ette purification qui en doit être ait après les 2300 jours ? Ce erme exprimé par le ſoir & le natin n'eſt autre que la fin du ond, & le matin qui doit com-encer le grand jour de l'éterni-é. L'Ange l'avoit fait entendre uparavant au Prophête : *Intellige li hominis quoniam in tempore finis*

complebitur viſio, comprends bien, Fils de l'Homme, que cette viſion aura ſon accompliſſement au tems de la fin, & il explique un peu après cette fin dont il veut lui parler, *Oſtendam tibi quæ futura ſunt in noviſſimo maledictionis*, ou, ſuivant l'Hébreu, *in noviſſimo iræ, quoniam tempus habet finem ſuum*: Je te découvrirai ce qui doit arriver dans la derniere criſe de la malédiction, ou dans les jours où la colere de Dieu doit éclater en dernier lieu ſur les hommes, parce que le temps doit trouver ſa fin; c'eſt donc là le ſoir qui doit être le terme de la viſion, le ſoir du monde, la fin du temps & de tout l'univers; & le matin qui doit ſuivre ce ſoir ſera ſuivi de ce jour éternel que le Soleil de juſtice ne ceſſera jamais d'éclairer de ſa lumiere: ce ſoir & ce matin doivent être le terme non de la durée de 1290 jours uſuels & na-

turels, comme ceux de la profanation d'Antiochus & de l'Antechriſt priſe ſingulierement, ni de 2300 jours uſuels & naturels, qui ne pourroient convenir ni à l'une ni à l'autre de ces prophanations, mais d'une durée de 2300 jours prophétiques, c'eſt-à-dire, de 2300 ans, nombre d'années qui, comme l'évenement le juſtifie déja, du moins en partie, a pour époque la prophanation de l'Empereur Adrien marquée au caractere de l'Antechriſt & renferme tout le temps intermédiaire juſqu'à la fin de celle de ce dernier ennemi du nom de J. C. après laquelle ſuivra la parfaite purification du Sanctuaire de Dieu, c'eſt-à-dire, de tous les Temples artificiels, & de tout l'Univers, qui eſt ſon premier Temple, par le feu de l'embraſement univerſel du monde.

Pour plus grande intelligence

ſe de la connexité qu'elles ont entr
ſemble, étant toutes deux dans le
même genre & dans le même dé
gré d'impudence & d'énormité,
elle les rapproche l'une de l'au
tre, & les confond dans les ter
mes d'une même durée, comme
s'il n'y avoit eu entre l'une & l'au
tre aucune durée intermédiaire,
qu'elle ne laiſſe pas cependant
de faire entrevoir par cette ma
niere de s'expliquer, *Ad veſperum & mane dies duo millia trecenti.* Il
ſe paſſera juſqu'au ſoir & au ma
tin 2300 jours : qui dit, ſoir, fait
entendre un jour qui l'a précédé,
& une nuit antérieure à ce jour ;
car tout le monde conçoit aſſez
qu'il n'y a point de ſoir, (du moins
depuis la création) qui ne ſoit pré
cédé d'un jour, ni de jour qui
n'ait une nuit qui le précéde : trou
vons donc une nuit qui ait précé
dé le jour, que le ſoir de la perſé
cution & la prophanation de l'An

techriſt doit finir, & fixons, s'il ſe peut, la durée de l'un & de l'autre.

Cette nuit n'eſt autre que la durée des perſécutions des Princes Idolâtres contre l'Egliſe de J. C. le ſoir où ont commencez les ténébres de cette affreuſe nuit, ce ſont les cent & un ans, à la fin deſquels eſt arrivée la prophanation du Sanctuaire par l'Empereur Adrien; cette nuit a eu ſon cours tant que les perſécutions des Princes Idolâtres ont duré: il faut donc trouver la derniere de toutes les perſécutions excitées contre les Chrétiens par les Princes Idolâtres pour trouver la fin de cette nuit.

La perſécution de Julien l'Apoſtat fut la derniere que les Chrétiens eurent à ſouffrir de la part des Empereurs Romains Idolâtres, mais ce ne fut pas la derniere des perſécutions, que l'Idolâtrie ſuſcita contre l'Egliſe de Je-

ſus-Chriſt ; le Dragon infernal tranſporté de dépit de voir ſon culte aboli dans l'Empire Romain par les Edits de Conſtantin, avoit commencé dèslors à employer tous les artifices de ſa plus noire malice pour ſe dédommager de cette perte, & même pour la réparer, s'il lui eût été poſſible : Tous ſes attentats contre l'Egliſe, lorſqu'il la vit victorieuſe de l'Idolâtrie, nous ſont décrits fort exactement par S. Jean dans le 12.e chap. de l'Apocalypſe : La deſcription qu'il en fait, quoique dans un ſens figuré, ne laiſſe point d'être aſſez ſenſible, pour qu'une attention réfléchie y faſſe remarquer, même ſuivant l'ordre des évenemens, tout ce que nous en liſons dans l'Hiſtoire de l'Egliſe ; & ce qui détermine l'Auteur à donner place en cet endroit à cette deſcription ſymbolique de S. Jean, c'eſt ce qui eſt marqué à

la fin de ce même chapitre, où il insinuë ce que l'on se propose de justifier icy par l'événement, qu'après que le Dragon infernal se vit vaincu sans ressource dans les combats qu'il avoit livrez à l'Eglise (dans l'Empire Romain) sa rage lui inspira d'aller faire ailleurs une plus rude guerre à ses autres enfans qui gardoient aussi les Commandemens de Dieu & avoient le témoignage de Jesus-Christ; *& aperuit terra os suum & absorbuit flumen quod misit Draco de ore suo, & iratus est Draco in mulierem, & abiit facere prælium cum reliquis de semine ejus qui custodiunt mandata Dei & habent testimonium Jesu Christi.* Ce qui fait voir que c'est hors de l'Empire Romain qu'il faut chercher cette dernière persécution; suivons donc pas à pas la description que S. Jean fait dans ce chapitre de tous les moïens que le Dragon mit en usage après les

Edits de l'Empereur Conſtantin pour eſſayer de faire périr l'Egliſe de Jeſus-Chriſt dans l'Empire Romain, avant d'aller ailleurs ſuſciter des perſécutions contre les autres enfans de l'Egliſe qui ne vivoient point ſous la domination Romaine.

Il fit le premier eſſai de ſa rage dans les embûches qu'il tendit à l'Egliſe, repreſentée par Saint Jean ſous la figure d'une femme enceinte toute brillante de gloire: l'Egliſe étoit veritablement alors toute brillante de gloire: Elle venoit de vaincre l'Idolâtrie à la faveur des Edits de Conſtantin.

Le Dragon, nous dit S. Jean, ſe tenoit devant cette femme enceinte dans le tems qu'elle étoit en travail, pour devorer ſon fruit auſſi-tôt qu'elle l'auroit enfanté.

Rien n'eſt mieux exprimé par cette attitude du Dragon devant cette femme dans le tems de ſon

accouchement, que tous les artifices mis en œuvre par Arius & ſes partiſans, que toutes ces pratiques ſecretes, toutes ces intrigues conduites & menées avec une ruſe & une malice dont le Dragon ſeul peut être capable, avant & pendant la tenüe du Concile general de Nicée, pour réüſſir à ôter à Jeſus-Chriſt la conſubſtantialité divine, dont l'Egliſe, qui en avoit toûjours conſervé la foi dans ſon ſein, étoit ſur le point d'en mettre au jour le ſymbole & la profeſſion.

La femme, continuë ſaint Jean, enfanta un fils qui devoit gouverner les nations avec un ſceptre de fer; & ſon fils fut élevé à Dieu & ſur le Trône de Dieu.

On peut dire que l'Egliſe en aſſurant le dogme de la conſubſtantialité divine en Jeſus-Chriſt lui donna l'être divin dans le cœur & la créance des fidéles, puiſque

c'eſt par la foi, ſelon S. Paul, qu'il habite dans nos cœurs, comme c'eſt par la charité qu'il y eſt formé. On peut auſſi concevoir que Dieu le Pere applaudiſſant en quelque maniere au juſte témoignage que l'Egliſe venoit de rendre au Verbe incarné, prit lui-même ſa deffenſe contre les attentats du Dragon, & lui réïtera ce qu'il lui avoit dit par la bouche du Roy Prophête .... vous êtes mon fils, je vous ai engendré en ce jour .... aſſeyez-vous à ma droite juſqu'à ce que je reduiſe vos ennemis à vous ſervir de marche-pied.

La femme, dit enſuite S. Jean, s'enfuit dans une ſolitude, où Dieu lui avoit preparé un lieu pour y être nourrie pendant 1260 jours. Par cette premiere fuite de la femme dans la ſolitude S. Jean a voulu nous ſignifier la retraite de l'Egliſe dans des lieux écartés & pro-

pres à la garentir de la premiere perſecution qu'elle ſouffrit de la part de l'Empereur Conſtance dévoué aux Ariens : Nous pouvons juger à quel point de fureur elle fut portée par ce qu'en écrit ſaint Athanaſe dans ſon Epître aux Solitaires, ... *Populis certè magna erat ad Martyrum promptitudo, luctus permagnus & gemitus in Eccleſiis, omnibus ad Dominum vociferantibus, parce, Domine, parce populo tuo &c. feſtina ut eripias nos de manibus iniquorum, ecce enim famulis tuis non parcunt & viam Antichriſto præparant.* Le fort de cette horrible perſecution dura ſans relâche depuis l'année 342, juſqu'au commencement de l'année 346, où ſa violence commença à ſe ralentir en conſequence de la lettre que l'Empereur Conſtant écrivit à Conſtance ſon frere, à la priere des Evêques catholiques ; cette perſecution eut la durée marquée par S. Jean, d'environ trois ans & demi.

Cependant (c'eſt toûjours la ſuite du texte de l'Apocalipſe) il ſe donna une grande bataille dans le Ciel : Michel & ſes Anges combattoient contre le Dragon, & le Dragon combattoit lui & ſes Anges ; mais ils ne purent reſiſter, & il ne ſe trouva plus de place pour eux dans le Ciel.

Après le S. Concile de Nicée il s'éleva une grande guerre dans l'Egliſe entre le Dragon aggreſſeur par Arius & ſes adherans d'une part, & S. Michel protecteur de l'Egliſe combattant par les Evêques Catholiques d'autre part : cette guerre étoit occaſionnée, comme celle que le Dragon & ſes Anges avoient excitée long-tems auparavant dans le Ciel, par le refus que lui & ſes aſſociez faiſoient de reconnoître le Verbe incarné pour Dieu : ce Combat dans l'Egliſe fut long, & ſoutenu avec les derniers efforts de part & d'autre,

tout

tout y fut mis en uſage de la part du Dragon & de ſes partiſans, diſſimulations, fourberies, impoſtures, inſolences portées au point de condamner, dans pluſieurs aſſemblées ſacrileges, auxquelles ils donnoient le nom de Concile, le Dogme de la conſubſtantialité, & de prononcer Anathême contre les Catholiques qui le ſoutenoient: mais enfin le Dragon & ſes adherans ſuccomberent, la Foy de Nicée fut univerſellement confirmée, & il ne fut plus trouvé place pour ces rebelles dans l'Egliſe; ils en furent banis & chaſſés ſans reſſource, Satan par la foi inébranlable des Fideles, & ſes partiſans par l'excommunication & l'anathême.

Or le Dragon, continue Saint Jean, voyant qu'il avoit été precipité en terre, perſecuta la femme qui avoit enfanté.

La perſecution contre l'Egliſe par la voye de l'exil & des ſuppli-

ces recommença peu après le Concile de Sardiques, mais elle ne fut generale & portée aux derniers excès de violence qu'après le Concile de Rimini, comme nous l'apprenons de Sozomene, qui dit qu'il n'y avoit aucun païs alors dans l'Empire Romain qui ne reſſentit cette calamité.

Mais (c'eſt la ſuite du texte de l'Apocalipſe) il fut donné à la femme deux ailes du grand Aigle, afin qu'elle s'envolât dans le deſert en ſon lieu où elle eſt nourrie pendant un tems des tems, & la moitié d'un tems.

l'Egliſe ſoutenue par la force que lui donnoient ces deux oracles de l'Evangile ſelon S. Jean deſigné par l'Aigle, dont l'un ſe lit au 1er Chapitre verſet 1. *In principio erat verbum & verbum erat apud Deum, & Deus erat verbum*; & l'autre au 14e verſet du même chap. *& verbum caro factum eſt & habitavit in nobis,*

echappe aux efforts des deux Tyrans qui la persecutent successivement, sçavoir l'Empereur Constance pendant deux ans ou environ qu'il survêcut au Concile de Rimini *per tempora*, & Julien l'Apostat pendant un an & demi ou environ, qu'il fut sur le Trône imperial : *per tempus & dimidium temporis*, & les lieux d'exil, où ses Pasteurs sont releguez & ses autres enfans obligez de chercher un azile contre la fureur de ces deux Empereurs, sont pour elle une retraite où elle est nourrie des consolations celestes, de la parole de Dieu, & des Sacremens pendant trois ans & demi, qui s'écoulerent depuis le Concile de Rimini jusqu'à la mort de Julien l'Apostat.

Alors, continue S. Jean, le Serpent jetta de sa gueule après la femme comme un fleuve d'eau, afin qu'elle fut emportée par le courant, mais la terre secourut

la femme, & engloutit le fleuve que le Dragon avoit jetté de ſa gueule.

Rien n'eſt mieux repreſenté par ce fleuve jetté après la femme de la gueule du Dragon, que le cruel deſſein qu'il inſpira à Julien l'Apoſtat, à l'execution duquel cet Empereur impie s'engagea par vœu & par ſerment à ſon départ pour l'expedition de Perſe, d'immoler aux Dieux à ſon retour tous les Chrétiens qui ſe trouveroient dans toute l'étenduë de l'Empire Romain; ce dernier attentat du Dragon contre l'Egliſe, ne lui réüſſit pas mieux que les précedens; la terre ſecourut la femme, dit ſaint Jean, c'eſt-à-dire l'Egliſe, elle s'ouvrit & engloutit le fleuve: Julien dans la bataille contre les Perſes, perdit la vie avec la victoire, & la terre recevant ſon corps par la ſepulture, mit l'Egliſe en ſureté contre ſes menaces, & à

'abri de ſes cruautés.

Ce dernier coup manqué fit perdre courage au Dragon, & le nit dans la neceſſité d'abandonner la partie : & voyant ſur le Trône imperial, après la mort de Julien, un Prince Chrêtien, auant zelé pour l'accroiſſement de a Religion qu'il profeſſoit, qu'il e montroit ennemi de l'Idolâtrie, l perdoit toute eſperance de trouer davantage dans les Empereurs Romains des perſecuteurs du chriſianiſme : Son animoſité contre 'Egliſe étoit cependant toûjours a même, que fera-t'il pour la ſaisfaire ? S. Jean l'avoit marqué lans le même chap. 12e de l'Apocalipſe long-tems avant l'evenement : le Dragon, dit-il, toûours animé contre la femme (après e fleuve englouti) prit le parti l'aller faire la guerre à ſes autres nfans qui gardoient les commandemens de Dieu & le témoignage de J. C.

Il n'avoit pas d'autre chemin à prendre pour les aller chercher ces autres enfans de la femme, que celui de Perſe, le Chriſtianiſme n'avoit pas fait moins de progrès dans ce grand Royaume que dans l'Empire Romain : Il pouvoit eſperer d'y trouver de quoi aſſouvir ſa rage ; la Perſe fut donc le champ de bataille où il alla leur livrer le combat ; il trouva dans Sapor II, qui regnoit alors, un Prince Idolâtre ſuſceptible de toutes les impreſſions de haine & de cruauté qu'il voudroit lui inſpirer contre les Chrêtiens : ce que ce Roy avoit deja fait contre eux par ſa ſuggeſtion depuis la mort de Conſtantin lui étoit garand du ſuccés des moïens qu'il mettoit en uſage pour le porter à entrer dans tous ſes deſſeins : les Mages & les Prêtres des Idoles furent les miniſtres dont il ſe ſervit pour donner de nouveaux aiguillons à ſa cruauté.

A l'inſtigation de ces ſuppôts du ragon, qui perſuaderent à ce ince qu'il n'auroit jamais de proſ- rité dans ſes Etats, tant qu'il y affirroit d'autre religion que cel- des Dieux qui en avoient toû- urs été les protecteurs, la per- cution ſe ralluma par tout le oyaume en conſequence des E- ſqu'ils lui firent rendre contre les hrêtiens avec plus de fureur que mais, & elle y continua juſqu'à mort. Artaxerxes qui ſucceda ce Prince, les perſecuta avec la ême cruauté. Sapor III & Vuara- s I ne leur donnerent que très- u de relâche, & ce ne fut que s le regne d'Iſdegerte Succeſ- r de Vuaranes I, qu'ils ceſſerent être perſecutés; la tutelle du ne Theodoſe ayant été deferée ce Prince, quoiqu'Idolâtre, par rcadius ſon Pere, procura ce en aux Chrêtiens qui étoient us ſa domination; il s'en rendit

le protecteur, de perſecuteur qu'il en avoit été juſqu'alors ; & le Chriſtianiſme devint ſi floriſſant en Perſe ſous les auſpices de ce Roy, qu'il ſeroit bientôt devenu la Religion dominante de ce Royaume, auſſi bien que de l'Empire Romain, ſi le Dragon infernal n'eût trouvé le moyen d'en arrêter le progrés ; le moyen lui en fut fourni par l'entrepriſe hardie d'un S. Evêque qui mit le feu de propos deliberé à un Temple d'Idoles ce Temple bruſé coûta cher aux Chrétiens, il occaſionna contre eux une perſecution, où toute la rage de l'Enfer fut miſe en œuvre par le Prince des tenebres qui prévoyoit que ce ſeroit la derniere qu'il pourroit leur ſuſciter ; Isdegerte ſollicité par les Mages & par les Prêtres des Idoles la commença avec une cruauté inoüie, Vuaranes II. la continua avec une fureur & une inhumanité qui ne cedoit

cedoit en rien à celle de ſon Pere: il y avoit plus de 15 ans qu'elle duroit, quand S. Auguſtin écrivoit ſon 18e Livre de la Cité de Dieu en 429, dans lequel il nous apprend qu'elle n'étoit pas encore ceſſée alors: elle ne finit que vers l'an 434 avec la guerre que Théodoſe le jeune eut contre ce dernier Roy de Perſe, laquelle fut ſuivie d'un traité de paix, dont un des principaux articles étoit que ce Roy ſouffriroit le libre exercice de la Religion chrétienne dans ſes Etats: Cette perſecution fut la derniere de toutes celles que les Chrêtiens ſouffrirent de la part des Princes Idolâtres: c'eſt elle par conſequent qui termina cette affreuſe nuit dont nous nous étions propoſé de rechercher la fin.

A cette nuit ſucceda le jour qui doit durer juſqu'à la perſecution du dernier Antechriſt, pendant le cours de laquelle arrivera la profa-

nation que ce dernier Perſecuteur de l'Egliſe doit faire du Sanctuaire du vrai Dieu: ce jour renferme les mille ans de l'enchaînement de Satan dans l'abîme où l'Ange l'a enfermé auſſi-tôt après la dernière perſecution des Princes Idolâtres dont nous venons de parler.

C'eſt le ſentiment de tous les interprêtes modernes que ce nombre de mille ans n'eſt pas un millier ſimple, mais doublé, qui fait deux mille ans: pluſieurs même eſtiment que la ſeconde repetition que S. Jean fait de ce nombre de mille ans, après en avoir fait en premier lieu la meſure de la durée de l'enchaînement de Satan dans l'abîme, exprime le deuxiéme millier d'années: mais c'eſt le défaut d'évenement qui paroît obliger ces Interpretes à avoir recours à cette interprétation, qu'ils n'ont appuyée juſqu'à preſent d'aucune autorité; mais ce n'eſt pas ce dé-

ant d'évenement qui l'a fait adopter par l'Auteur, c'eſt le fondement ſolide qu'il y trouve dans le chap. 29e de la Prophetie d'Iſaïe, comme il va le faire voir.

Dieu par la bouche du Prophête Iſaïe prédit dans ce Chapitre à la Ville de Jeruſalem, déſignée ſous le nom d'Ariel, les malheurs qui doivent un jour l'accabler : Malheur, dit-il à Ariel, cette Ville qui a été priſe par David : une année, a été ajoûtée à une année, où ſuivant l'Hebreu ajoûtés une année à une année, & ſes ſolemnités ſeront abolies : après cela j'environnerai Ariel de tranchées, il ſera accablé de douleurs, je ferai tout autour de ſes murailles comme un cercle, j'éleverai des Forts contre lui, je ferai des Fortifications pour le tenir aſſiegé ; tu ſeras humilié, tu parleras comme de deſſous la terre, & tes paroles ſortiront à peine pour

ſe faire entendre, ta voix ſortant de la terre ſera comme celle d'une pythoniſſe, & tu ne pouſſeras que comme un ſon foible & obſcur, comme s'il ſortoit de la terre. Le nombre de ceux qui te diſſiperont ſera comme celui de la pouſſiere la plus menuë, & la multitude de ceux qui auront prévalu contre toi ſera comme celle de ces pailles qui volent en l'air, pouſſées par un vent impétueux: mais voici les maux qui ſurprendront en un moment toute cette multitude acharnée à ta perte: le Seigneur des Armées la punira au milieu des foudres & des tremblemens de terre parmi des bruits effroyables de tourbillons & de tempêtes, & parmi les flâmes d'un feu qui les dévorera & les conſumera en un moment: *Va Ariel, civitas quam expugnavit David: additus eſt annus ad annum, ſolemnitates evoluta ſunt, & circum-*

dabo Ariel, & erit triſtis & mœrens, & erit mihi quaſi Ariel, & circumdabo quaſi ſphæram in circuitu tuo, & faciam contrà te aggerem, & munimenta ponam in obſidionem tuam. Humiliaberis, de terrâ loquerer & de humo audietur eloquium tuum muſſitabit: Et erit ſicut pulvis tenuis multitudo ventilantium te: & ſicut favilla pertranſiens multitudo eorum qui contrà te prævaluerunt: Eritque repente confeſtim à Domino exercituum viſitabitur in tonitruo, & commotione terræ, & voce magnâ turbinis & tempeſtatis, & flammæ ignis devorantis.

Telle eſt la peinture que Dieu fait par ſon Prophête des malheurs qui doivent un jour déſoler Ariel, c'eſt-à-dire, l'Egliſe de J. C. figurée par Jeruſalem ſous le nom d'Ariel, & celle des maux qui doivent fondre un jour ſur la tête de ceux qui l'auront réduite dans ce triſte état.

C'eſt une neceſſité de chercher dans le cours de la durée de l'Egliſe l'accompliſſement de ce qu'Iſaïe prédit dans ce Chapitre à Jeruſalem ſous le nom d'Ariel ; outre que rien n'eſt plus ordinaire dans les Livres de l'ancien Teſtament, que d'y voir l'Egliſe déſignée ſous le nom de Jeruſalem, il eſt certain que les choſes prédites par le Prophête dans ce Chapitre n'ont jamais été accomplies dans toutes leurs circonſtances à l'égard de la Ville de Jeruſalem ; nous voyons bien que cette Ville a été, depuis le tems de cette Prophêtie juſqu'à ſa deſtruction ſous l'Empire de Veſpaſien, réduite pluſieurs fois à des états approchans de celui où cette Prophétie la repreſente, mais trouve-t'on que ces malheurs lui ſoient arrivés deux ans après la prédiction du Prophête, comme il ſemble le faire entendre par

ces termes : *Additus eſt annus ad annum, &c.* Voit-on que Dieu ait exercé jamais une vengeance ſi ſubite & avec un ſi terrible éclat contre ceux qui l'ont ainſi miſe aux abois ? *Eritque repente, confeſtim à Domino exercituum viſitabitur multitudo eorum qui contra te prævaluerunt in tonitruo, in commotione terræ, in voce magnâ turbinis, & tempeſtatis & flammæ ignis devorantis* ? Celle qu'il exerça contre l'Armée de Sennacherib fut à la verité très-ſubite : mais outre qu'elle ſe fit ſans tout cet appareil éclatant & effroyable marqué dans la Prophétie, elle prévint le ſiége que ce General vouloit faire de cette Ville, & ne lui donna point le tems de tirer contre elle une ſeule fléche, ni de faire autour de ſes murailles la premiere ligne de circonvallation ; celle qu'il exerça contre Nabuchodonoſor, contre Antiochus ;

&c. n'ont rien qui puiſſe ſouffr
l'application d'aucune des ci
conſtances exprimées dans cett
Prophétie : aucune de ces ven
geances n'ont été éxercées ſur le
champ & ſans aucun intervale
entre les attentats & la punition:
Dieu n'a employé dans aucune
les foudres, les tremblemens de
terre, des bruits effroyables de
tourbillons & de tempêtes, ni
les flâmes d'un feu qui ait dé-
voré & conſumé les auteurs en
un inſtant. Tous ces évenemens
circonſtanciés comme ils le ſont
par le Prophête ne pouvant donc
regarder en aucune maniere la
Ville de Jeruſalem, il faut qu'ils
regardent l'Egliſe de Jeſus-Chriſt
figurée par cette Ville : ainſi pour
connoître à quel tems Dieu en a
voulu fixer l'échéance, il faut
avoir recours à quelques autres
Prophéties, tant de l'ancien que
du nouveau Teſtament, qui ſoient

ıſiblement relatives à celle-ci, & qui en puiſſent déterminer l'application par la prédiction des mêmes évenemens, & une énonciation plus préciſe des circonſtances qui doivent les caracteriſer.

Comparons à cet effet cet endroit du Prophête Iſaïe avec ce qui eſt dit dans le 38e Chapitre d'Ezechiel des maux que les armées de Gog & Magog doivent cauſer dans la terre d'Iſraël, & de la vengeance que Dieu doit exercer enſuite ſur ces deux Princes & ſur leurs armées, pour comparer enſuite l'un & l'autre avec ce qui eſt dit de Gog & Magog dans le 20e chap. du Livre de l'Apocalypſe : Vous viendrés, dit Dieu, par la bouche du Prophête Ezechiel à Gog & à Magog, en une terre qui aura été ſauvée de l'épée, qui a été tirée d'entre pluſieurs peuples & raſſemblée aux

montagnes d'Iſraël, vous y viendrés comme une tempête & un tourbillon pour couvrir toute la terre avec toutes vos troupes & les peuples qui vous accompagneront..... en ce jour de ma fureur il n'y aura que trouble & frayeur ſur la terre d'Iſraël, les montagnes ſeront renverſées, les hayes ſeront rompuës, & les murailles tomberont par terre : mais voici ce qui arrivera auſſi-tôt après, j'appellerai contre Gog l'épée ſur toutes les montagnes d'Iſraël, & ils tourneront l'un contre l'autre la pointe de leurs épées, j'exercerai mes jugemens ſur eux par la peſte, par le ſang, par les inondations, & par des grêles de pierres : je répandrai du Ciel des pluyes de feu & de ſouphre ſur Gog, ſur toute ſon armée, & ſur toute cette multitude de peuples qui ſeront avec lui : *In noviſſimo annorum venies ad terram quæ revo-*

a eſt de gladio, & congregata eſt de populis multis ad montes Iſraël... aſcendens quaſi tempeſtas venies, & quaſi nubes ut operias terram tu & omnia agmina tua... in die illâ erit commotio magna ſuper terram Iſraël.. & ſubvertentur montes, & cadent ſepes, & omnis murus corruet in terram, & convocabo adverſus eum in cunctis montibus meis gladium... gladius unius cujuſque contra fratrem ſuum dirigetur; & judicabo eum peſte, & ſanguine & imbre vehementi, & lapidibus immenſis: ignem & ſulphur pluam ſuper eum, & ſuper exercitum ejus, & ſuper populos multos qui ſunt cum eo.

Il eſt aiſé de remarquer par la reſſemblance des expreſſions que cette prédiction d'Ezechiel a le même objet que celle d'Iſaïe rapportée ci-devant, & qu'elles déſignent l'une & l'autre les mêmes évenemens & les mêmes cataſtrophes qui doivent éclater ſur ceux

qui en ſeront les auteurs ; c'eſt donc dans Iſaïe comme dans Ezechiel les attentats de Gog & Magog ſur le peuple de Dieu, qui ſont prédits par ces deux Prophêtes, auſſi-bien que les terribles châtimens que Dieu exercera ſur eux & ſur les peuples qui compoſeront leurs armées : Il ſemble même que Dieu n'ait pas voulu qu'on pût s'y méprendre, puiſque dans le même chapitre d'Ezechiel qui vient d'être cité Dieu dit à Gog, qu'il eſt celui dont il a été parlé par ſes ſerviteurs les Prophêtes d'Iſraël, qui ont prophétiſé en différens tems. Or c'eſt ce Gog & ce Magog, qui ſéduits par Satan ſorti de l'abîme après un enchaînement de mille ans, doivent venir ſe joindre à l'Antechriſt, pour eſſayer de détruire à la fin des ſiécles l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, figurée par Jeruſalem & par la terre d'Iſraël : les mille

ans étant accomplis, dit S. Jean au 10e. chap. de l'Apocalypſe, il ſéduira les nations aux quatre coins de la terre, Gog & Magog, & il les aſſemblera en ſi grand nombre pour faire la guerre, qu'ils égaleront celui du ſable de la mer, ils monteront ſur la face de la terre, ils inveſtiront le camp des Saints, & la ſainte Cité; mais Dieu fit deſcendre le feu du Ciel qui les dévora, & le Diable qui les ſéduiſoit fut jetté dans l'Etang de feu & de ſoufre. Ces trois Prophéties ſont donc évidemment relatives l'une à l'autre, l'emploi des mêmes termes ou équivalens dans les trois, les caracteres tout reſſemblans des évenemens, l'uniformité de leurs circonſtances les plus remarquables font voir avec évidence qu'elles ont toutes trois un ſeul & même objet, & qu'elles déſignent toutes trois ce qui doit arriver

dans un certain tems à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Il ne reſte qu'à eſſayer d'y découvrir quel ſera ce tems : un peu d'application à comparer enſemble les différentes manieres dont elles s'expriment nous y fera encore découvrir cette derniere circonſtance, dont la connoiſſance eſt ſi importante au ſujet dont il s'agit. Ezechiel nous dit que cela arrivera dans les dernieres années *in noviſſimo annorum.* S. Jean nous dit que cela arrivera après que les mille ans de l'enchaînement de Satan dans l'abîme ſeront écoulées : Enfin, Iſaïe qui par le même eſprit prophétique, par lequel il découvroit ces funeſtes évenemens, prévoyoit que S. Jean en fixeroit l'Epôque à la ſortie de Satan hors de l'abîme après mille ans, a voulu nous faciliter l'intelligence & le calcul de ces mille ans dès l'entrée de ſa prédiction, & avant de faire le

détail des malheurs qu'il avoit à prédire à Ariel & ſous ſon nom à l'Egliſe de J. C. Malheur, dit-il, à Ariel, &c. une année a été ajoûtée à une année, où ſelon le texte hebreu, ajoûtés une année à une année, & toutes ſes ſolemnités ſeront renverſées & abolies : *Va Ariel*, &c. *additus eſt annus ad annum, ſeu adjicite annum ad annum & evoluta ſunt ſolemnitates ejus.*

Ajoûtons donc, en ſuivant ce que le Prophête nous préſcrit, une année à chacune des mille années que l'enchaînement de Satan dans l'abîme doit durer, & nous aurons deux mille ans qui doivent s'écouler depuis l'enchaînement de Satan dans l'abîme juſqu'à ſa ſortie, après laquelle le libre exercice du Chriſtianiſme ſera interdit ſur la terre : *Et evoluta ſunt ſolemnitates ejus* : c'eſt à l'expiration de ces deux mille ans que ſe

terminera la durée de ce jour dont nous avons fixé le commencement à la fin de la derniere perſécution des Princes idolâtres contre l'Egliſe de J. C. & où doit commencer le ſoir dont nous allons parler.

Le ſoir qui ſuccedera à ce jour de deux mille ans, dont il doit être le terme, & qui commencera à la ſortie de Satan hors de l'abîme, ſera d'une très-courte durée, ce que le Prophête Daniel nous fait ſuffiſamment entendre en le réüniſſant de ſi près avec le matin qui doit le ſuivre, *Ad veſperum & mane dies duo millia trecenti*; c'eſt de ce ſoir dont parle notre Seigneur dans l'Evangile, lorſqu'il dit que ces jours ſeront abregés en conſidération des Elûs: *Propter electos breviabuntur dies illi.* La durée du jour que ce ſoir terminera devant être de deux mille ans, comme on vient de le faire

faire voir, la nuit qui a précedé ce jour ayant été de 397 ans, & tout le tems que doivent durer cette nuit, ce jour, & ce ſoir devant être de deux mille quatre cens & un an, il ne reſte que quatre ans pour la durée de ce ſoir, dont la fin doit être celle du monde : le Prophête Daniel nous ſervira de guide pour aſſigner à chaque évenement qui doit arriver pendant ces quatre années l'épôque & la durée qu'il y doit avoir : l'Auteur a pour garands de l'application qu'il va faire des textes de ce Prophête, tirez du 12e Chap. de ſa Prophétie au tems du dernier antechriſt S. Irenée, S. Jerôme, & Theodoret ; de ces quatre années faiſant 1461 jours le Prophête nous apprend que la profanation du Sanctuaire du vrai Dieu dont l'Antechriſt doit être l'Auteur, en emportera 1290 jours : *A tempore*

lui, eux & les armées qu'ils mettront ſur pied, pour combattre les Princes Chrétiens, en cas qu'il en ſoit attaqué, & qu'ils s'oppoſent à l'éxécution du deſſein qu'il aura formé d'abolir la Religion chrétienne, & d'exterminer tous ceux qui voudront continuer d'en faire profeſſion; ces ambaſſades & ces négociations ſeront ſuivies immédiatement d'interdiction du libre éxercice de la Religion de J. C. *Evoluta ſunt ſolemnitates ejus*, pour ſubſtituer en ſa place le culte ſacrilege préſcrit & ordonné par l'Antechriſt, qui enjoindra à tous ſes ſujets d'en faire profeſſion à l'excluſion de toute autre religion, menaçant même de tourmens cruels ceux qui ne voudront point ſe départir de la Religion de J. C.

Tels ſeront les préludes de cette horrible perſécution anti-chrétienne, qui ſuivra immédiatement

après : la durée en ſera à peu près la même que celle de la profanation du Sanctuaire, comme nous l'apprenons de l'Apocalypſe, ſçavoir de trois ans & demi pendant leſquelles tout ce que la rage de l'enfer pourra inventer de plus cruel & de plus affreux, en fait de ſupplice ſera employé contre les Chrétiens pour les forcer à renier leur foi, & à adorer la bête ou ſon image, c'eſt-à-dire, l'Antechriſt, ou ſa figure placée dans le Sanctuaire de Dieu : Dieu ne laiſſera pas les Fideles ſans ſecours pendant ces jours de tribulation, ce ſera dans le cours de ces trois ans & demi qu'Elie & Henoc, ces deux témoins zelés, que Dieu promet dans le 11e Chap. de l'Apocalypſe d'envoyer ſur la terre avec ordre d'y prophétiſer pendant 1260 jours, viendront comme Précurſeurs du 2e avenement de Jeſus-Chriſt, pour exhorter

les pécheurs par leurs paroles & par leurs exemples à faire de dignes fruits de pénitence, *Eccli* 46. Pour détromper les Juifs de la ſéduction de l'Antechriſt qu'ils auront reconnu pour leur Meſſie, *Joan.* 5. les rendre dignes d'être reconnus par Abraham, & les autres Patriarches & Prophêtes pour leurs veritables enfans, *Malach.* 4. & après que ces deux ſaints Prédicateurs auront rendus leur témoignage pendant 1260 jours, la bête qui monte de l'abîme, dont il eſt probable qu'ils auront renverſé & briſé la figure élevée dans le Sanctuaire de Dieu, leur fera la guerre, les vaincra & les fera mourir. *Apocal.* 11e.

Ces textes de l'Ecriture, que nous venons de citer fixent d'une maniere ſi préciſe la venuë d'Henoc & d'Elie au tems de la perſécution du dernier antechriſt, que le docte Vegas dans ſon Commen-

maire ſur l'Apocalypſe Chapitre XIe. Comment. 5. Sect. 6e. dit que c'eſt un ſentiment univerſellement reçu parmi les Théologiens, & que ce ſeroit une erreur contre la foi de dire le contraire : il ajoûte que c'eſt la croïance de toute l'Egliſe Catholique, & la plus conſtante Tradition des Peres, dont il en cite juſqu'au nombre de quinze qui le diſent tous en termes formels.

Voici donc l'ordre des tems, qui doivent s'écouler ſuivant le Syſtême depuis le premier avenement de J. C. juſqu'au ſecond avenement : depuis la 37e année de la Naiſſance de J. C. où il fixe le premier avenement de J. C. juſqu'à la profanation du Sanctuaire par l'Empereur Adrien, cent & un an : depuis cette profanation juſqu'à la fin de la derniere perſécution des Princes idolâtres, qui eſt l'Epôque de l'en-

chaînement de Satan dans l'abîme, deux cens quatre-vingt ſeize ans : depuis cette derniere perſécution juſqu'à la ſortie de Satan de l'abîme 2000 ans : depuis la ſortie de Satan de l'abîme après ces 2000 ans juſqu'au dernier avenement de J. C. 4 ans : ce qui fait en tout 2401 ans, dont 2300 doivent s'écouler depuis la profanation de l'Empereur Adrien juſqu'au ſoir & au matin, *Ad veſperum & manè duo millia trecenti*, c'eſt-à-dire, juſques & compriſe la profanation, dont le dernier antechriſt doit être l'auteur, laquelle ſera ſuivie preſque immédiatement de la réſurrection generale qui fera ce dernier matin qui commencera le grand jour de l'Eternité.

Années

Années écoulées.	*Depuis la création du Monde.*	*Depuis la [illegible] après le deluge.*	*Depuis l'année où le Systême fixe le premier avenement*	*Depuis la Naissance de Jesus-Christ.*
Jusqu'au premier avenement de J. C. suivant le systême.	4059	2401.	0.	37.
Jusqu'à la profanation de l'Empereur Adrien.	415[illegible].	25[illegible]2.	101.	138.
Jusqu'à l'enchaînement de Satan dans l'abîme.	[illegible]456.	2798.	397.	434.
Années qui doivent s'écouler.	. .	. .	. .	. .
Jusqu'à la sortie de Satan hors de l'Abîme.	6455	[illegible]798.	3397	2434.
Jusqu'au second avenement.	646[illegible].	4802.	2401.	2438.

C'est la résurrection generale, qu'on doit entendre par ce matin précedé du soir, dont nous venons de parler : rien n'exprime mieux la résurrection generale que ce terme du matin usité parmi les hommes pour signifier le tems où ils se levent de leurs lits

après leur réveil du ſommeil de la nuit, pour reprendre l'uſage de leurs ſens & de leurs membres; c'eſt donc avec raiſon, que nous entendons par ce matin, précedé du ſoir du monde, la réſurrection generale, où tous les morts, ayant repris avec la vie tous leurs membres & tous leurs ſens, ſe leveront de leurs tombeaux, où le ſommeil de la mort les aura tenus couchés juſqu'à ce moment, pour aller comparoître devant le Tribunal de J. C. & y entendre la Sentence déciſive de leur ſort pour l'éternité : c'eſt ſans doute de ce dernier matin dont l'Egliſe entend parler dans une de ſes Hymnes : *Et mane illud ultimum quod præſtolamur cernui*, & c'eſt de ce ſoir & de ce matin dont on peut entendre ces paroles d'un Pſeaume : *Ad veſperum demorabitur fletus & ad matutinum lætitia.*

Au reſte le texte de la Prophé-

tie de Daniel, *ad veſperum & mane (dies) duo millia trecenti*, entendu, comme il vient d'être expliqué cy-deſſus, de deux prophanations ſi éloignées l'une de l'autre, que celle de l'Empereur Adrien doit l'être de celle que le dernier Antechriſt doit faire à la fin des ſiecles, n'eſt pas le ſeul endroit des Prophêtes où nous voïons des évenemens futurs tres-éloignez l'un de l'autre ainſi raprochez & réünis enſemble dans un même contexte de prédictions & de narrations; nous voyons, par exemple, que preſque dans tous les endroits où ils font des prédictions menaçantes de la vengeance de Dieu, ou ſur ſon peuple, ou ſur des Villes idolâtres, comme ſur Tyr, ſur Sidon, ſur Babilone, ils y font preſque toujours entrevoir le terrible jour de l'embraſement qui doit conſumer tout l'Univers.

Jeſus-Chriſt le fait de même dans l'Evangile, où quand il prédit le ſaccagement futur de Jéruſalem ſous l'Empire de Veſpaſien, & peut-être auſſi celui qui devoit arriver ſous l'Empereur Adrien, dont nous venons de parler; il raproche & joint de telle ſorte ces évenemens avec celui du jugement univerſel, ou avec celui de la fin du monde, qu'il ſemble ne faire la deſcription que d'un ſeul & même évenement; & ſi ce divin Maître eut jugé à propos de découvrir à ſes Diſciples, combien de temps dureroient toutes ces étranges cataſtrophes, dont il leur fait le détail dans les chap. 24e de S. Matth. & 21e de S. Luc, il n'eut pû le faire (à moins de leur découvrir la durée de chaque évenement en particulier) que de la maniere dont l'Ange le fait au Prophête Daniel, je veux dire, en renfermant ces évenemens

dans une durée, qui comprit tout le temps qui devoit s'écouler depuis la ruine de Jeruſalem juſqu'à la fin du monde.

Le Livre de l'Apocalypſe eſt rempli de ſemblables prédictions, leſquelles à travers de leur obſcurité laiſſent ſuffiſamment entrevoir, que ce qui y eſt repréſenté & prédit, ou dans une même viſion, ou dans pluſieurs qui paroiſſent les mêmes, comme un ſeul & même événement, qui ſemble devoir être renfermé dans les bornes d'une durée particuliere, en comprend pluſieurs, tres-reſſemblans à la vérité dans leurs circonſtances, mais tout differens entre eux & d'une diſtance de temps très-éloignée l'un de l'autre : telles ſont les prédictions que nous y liſons touchant les perſécutions des Empereurs Romains contre les Chrétiens des premiers ſiécles de l'Egliſe & cel-

les de l'Antechriſt contre ceux de la fin des ſiécles, elles y ſont vûës & décrites par S. Jean les unes & les autres, du moins en quelques endroits, comme un ſeul & même évenement, qui doit, ce ſemble, avoir une durée particuliere, quoiqu'elles dûſſent être autant d'évenemens differens, qui tous enſemble avoient leur durée propre : & les intervales des uns aux autres comprennent, ſans la marquer, toute la durée du monde depuis l'établiſſement de l'Egliſe juſqu'au dernier avenement de Jeſus-Chriſt, de la même maniere que celle du 8e ch. du Prophete Daniel comprend & fixe cette même durée depuis la prophanation faite du Sanctuaire de Jéruſalem par l'Empereur Adrien juſqu'à la fin des ſiécles, où ce Sanctuaire particulier & toute la terre qui eſt le Sanctuaire de la Divinité doivent être parfaitement

purifiés par l'embraſement general de l'Univers, après avoir été ſouillez par les crimes des hommes pendant 6460 ans, ſuivant le ſyſtême.

En ſuppoſant donc exact & véritable le calcul des années écoulées depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt juſqu'à l'année 1733, où nous vivons, ladite année ſe trouve là 5755e, depuis la création du monde; ainſi nous avons encore 705 ans juſqu'au ſecond avenement de J. C. ſuivant le ſyſtême.

Un temps ſi reculé peut bien nous tranquiliſer dans les frayeurs qui ſaiſiſſent notre imagination, quand elle ſe repreſente l'appareil affreux de ce grand jour, dont le ſyſtême peut nous donner la confiance de n'être point les Spectateurs: mais ſon éloignement ne doit pas rallentir la vigilance que le Seigneur nous recommande, pour éloigner de nous

tout ce qui pourroit nous faire trouver dans ſa perſonne en ce grand jour un Juge plein de rigueur & de ſévérité à notre égard; ce ne ſera pas ſeulement à ce jour des vengeances du Seigneur que nous paroîtrons à ſon Tribunal; nous y ſommes tous préſentez au moment que la mort a rompu le cours de notre vie, pour y entendre l'arrêt déciſif de notre éternité bienheureuſe ou malheureuſe; c'eſt pourquoi, dit S. Auguſtin, chacun de nous doit trembler au ſujet du dernier jour de ſa vie; car l'état dans lequel nous trouvera le dernier jour de notre vie, ſera celuy où nous trouvera le dernier jour du monde, parce que tels nous ſerons au jour de notre mort, tels nous ſerons jugez à ce dernier jour: & par conſéquent, continuë ce Pere, tout Chrétien doit veiller, pour que l'avenement de Jeſus-Chriſt ne ſe trouve pas ſans pré-

parations, étant certain que ce dernier jour ne trouvera point préparé celui qui ne l'aura point été au jour de sa mort. *Unusquisque debet de die hujus vitæ suæ novissimo formidare, in quo enim quemque invenerit suus novissimus dies, in hoc eum comprehendet mundi novissimus dies, quoniam qualis in die isto quisque moritur, talis in die illo judicabitur ac per hoc vigilare debet omnis Christianus ne imparatum inveniat eum Domini adventus : Imparatum autem inveniet ille dies, quem imparatum invenerit suæ vitæ hujus ultimus dies.*

FIN.

TABLE

DES MATIERES

Contenuës dans ce Livre.

A

LE tems du ſecond Avenement de Jeſus-Chriſt exprimé dans l'Ecriture ſous des allégories & des emblêmes, & enveloppé dans des nombres ſymboliques, *pag.* 10
L'Apocalypſe pleine de révélations obſcures du tems du dernier avenement, *p.* 11
Pourquoi elle ſe lit dans l'Egliſe entre Pâques & la Pentecôte, *ibid.*
S. Auguſtin eſtime que le monde durera 6000 ans, *p.* 15, il ne déſapprouve pas qu'on recherche dans l'Ecriture la fin du monde, *p.* 34 *& ſuiv.*
L'Année jubilaire des Juifs eſt la parfaite figure de la Loy Evangelique, *p.* 118 *& ſuiv.* & de l'éternité bienheureuſe; *p.* 121 *& ſuiv.*
L'Année où doit être fixé le premier avenement de Jeſus-Chriſt, *p.* 133 *& ſuiv.*
Chaque année des 49 qui précédoient le Jubilé en ſignifioit 49, *p.* 173.
Alternatives des durées de 931 ans, & de 49 ans dans la durée totale du tems écoulé depuis le Déluge juſqu'à J. C. *p.* 174. Raiſons de

ces alternatives, p. 183. & *ſuiv.*
Les quatre animaux de l'Apocal. leur ſignification, p. 259, & *ſuiv.* 269 juſqu'à 280
Adrien parvint à l'Empire âgé de 40 ans, p. 309, ſa reſſemblance avec l'Antechriſt, p 306, 307, 311, 319

B

LEs ames des Bienheureux dans le Ciel déſirent de connoître le tems du ſecond avenement de J. C. p. 38
Les biens donnés par le Prince à ſes ſerviteurs retournoient au Donateur ou à ſes enfans en l'année jubilaire, p. 224. 225
M. Boſſuet adopte les régles données par Alcazar pour l'interprétation des Prophéties, p. 290
Les bêtes que Daniel vit dans ſa Prophétie au nombre de quatre, figuroient les quatre grandes Monarchies, p. 295

C

SAint Cyprien place la fin du monde dans le ſeptiéme millenaire, p. 13
Chronologie ſainte perfectionnée dans les deux derniers ſiécles, p. 153
Chronologiſtes dont les ſupputations approchent le plus du Syſtême de l'Auteur, p. 170
Chronologie de l'Auteur depuis le Deluge juſqu'à J C. p. 174 & *ſuiv.* p. 179 & *ſuiv.* celle des Juges d'Iſraël difficile, p. 204
Caleb, à quel âge envoyé à la découverte de la Terre Promiſe, p. 197
Calcul des 480 ans écoulés depuis la ſortie d'E-

gypte juſqu'au Temple de Salomon, p. 214 &
Captivité de Babylone, les 70 ans qu duré ont à peine dédommagé la terre pos dont elle avoit été privée anterieure

Connexité qui ſe trouve entre le Déluge, mier & le ſecond avenement de Jeſus

Les quatre Chevaux de l'Apocalypſe, c ſignifient, p. 264 &
Contradiction apparente des trois préd Daniel touchant Antiochus, p. 301 comment on peut les concilier, p

La Combinaiſon des trois prédictions d'Ezechiel, & de S. Jean découvre, & f calcul des 1000 ans de l'enchaînement tan, p. 345, 346

D.

DIfférens ſentimens ſur la du monde. p. 12, 13
Différence qu'on doit mettre entre dir monde durera 2401 ans, & que l'ann comptera 2401 ans ſera celle de l monde, p. 32
Le déſir de connoître le tems du dernie ment de J. C. n'a rien que de légitim & *ſuiv.* quel en eſt le principe,

Le Déluge eſt l'époque de la durée d figuré par les ſept ſemaines d'années cedoient l'année jubilaire, p. 154 p. 1

DES MATIERES.

Comment le Deluge doit être entendu dans toute la ſuite du Syſtême, p. 155, 156
Les 2401 ans écoulés depuis le Deluge juſqu'à J. C. ſont la durée figurée par les ſept ſemaines d'années qui précedoient le Jubilé, p. 171, & ſuiv. p. 244, 245, p. 248 & 249
La durée de 980 ans retranchée de moitié, & réduite à 490 à la priere de Daniel, p. 176 & ſuiv.
La durée de la Judicature des trois premiers Juges d'Iſraël n'eſt point marquée dans l'Ecriture, p 204
La durée du monde depuis Adam juſqu'au dernier avenement de J. C. eſt de 6460 ans, ſuivant le Syſtême; p. 368

E.

L'Egliſe reconnoît dans la ſainte Ecriture des révelations du moins obſcures ſur le tems du dernier avenement de Jeſus-Chriſt, p. 3 & ſuiv.
L'Egliſe n'a jamais improuvé les recherches qui ont été faites dans l'Ecriture du tems du dernier avenement, p. 21
Ce que l'Egliſe permet aux Théologiens dans l'étude qu'ils font des Livres ſaints, & ce qu'elle leur deffend, p. 8
Explication des Paſſages des Actes des Apôtres & de l'Evangile, d'où on pourroit conclure qu'il n'eſt pas permis de rechercher dans l'Ecriture le tems du dernier avenement, p. 21, 22, 23 & ſuiv.
Les effets funeſtes à craindre des Ecrits qui annoncent la proximité de la fin du monde, p. 43 & ſuiv.

Evenemens figuratifs de deux ſortes dans l'Ecriture, *p.* 140 *& ſuiv.* étoient encore plus figuratifs par le tems qui les précedoit que par eux-mêmes, *p.* 140, *& ſuiv.*
Evenemens éloignés les uns des autres, ſouvent rapprochés dans les Prophêtes, *p.* 361
L'éloignement où nous ſommes encore de la fin des ſiécles, ne doit pas nous porter au relâchement, *p.* 365

F.

FEstes annuelles celébrées parmi les Juifs; *p.* 57
Fêtes qui ne ſe célebroient qu'après la révolution de pluſieurs années, *ibid. & ſuiv.*
Preſque toutes ces Fêtes étoient fixées pour leur célebration au nombre 7e, ſoit de jours, ſoit, &c. *p.* 77 *& ſuiv.*
Fêtes dont la célebration étoit fixée après le nombre de ſept révolu. *p.* 91 *& ſuiv.*
Les Fêtes des Juifs ſe célebroient par le repos, *p.* 58
Fixation de l'année préciſe du dernier avenement de Jeſus-Chriſt n'eſt pas poſſible, *p.* 32 *& ſuiv.*
Tout ce qui arrivoit aux Juifs étoit la figure de ce qui devoit arriver ſous la Loy de grace, *p.* 65
Fleuve jetté de la gueule du Dragon pour engloutir la Femme, quel il étoit? *p.* 323, 331 & 332
Quelle étoit cette femme? *p.* 324 *& ſuiv.*
Fidelité du peuple Juif à obſerver la Loy de Dieu, dans quel tems a été plus grande? *p.* 186 *& ſuiv.*

G.

LE gouvernement de Joſué, quelle en fut la durée, *p.* 192, *& ſuiv.* 216
Le gouvernement des Anciens, quelle en fut la durée, *ibid.* quels ſont ces Anciens, *p.* 196 *& ſuiv.*
Guerre entre le Dragon & ſes aſſociés contre S. Michel & ſes Anges, comment doit s'entendre, *p* 328. 329
Gog & Magog, leur jonction avec l'Antechriſt pour faire la guerre à l'Egliſe, *p.* 345, *& ſuiv.*

H.

HEnoc & Helie, leur Miſſion, *p.* 357, réſervé au tems du dernier Antechriſt, *p.* 357 *& ſuiv.*

J.

LE Jubilé des Juifs étoit la figure du premier avenement de J. C. *p.* 102 *& ſuiv. p.* 152, étoit auſſi la figure du ſecond avenement, *p.* 123. *& ſuiv.*
Le Jubilé a été très peu obſervé parmi les Juifs, *p.* 96, 190
Ils étoient inexcuſables dans cette transgreſſion, *p.* 97
Joſué étoit la figure de J. C. *p.* 67, 187. à quel âge a-t'il été envoyé à la découverte de la Terre promiſe, *p.* 197, le ſentiment de l'Auteur ſur ce point, *p.* 199
Le Jubilé a été celebré par les Juifs après leur retour de la captivité de Babylone, *p.* 227, *& ſuiv.*
Le Jubilé ne peut être une régle certaine de Chronologie, *p.* 242

Jubilé inconnu aux Juifs avant la Loy donnée par Moïse, p. 246
Jeruſalem rebâtie ſous le nom d'Elie Capitoline par l'Empereur Adrien, p. 307
Jours pris dans les Prophêtes pour des années, p. 141 ; & ſuiv. p. 312
Quel eſt le jour qui ſe terminera au ſoir de la durée du monde, p. 337. & ſuiv. & p. 351

M.

La Matiere d'un Ouvrage qui a rapport à la Religion doit être hors de ſuſpicion d'erreur, p. 1, doit avoir de quoi picquer la curioſité du Lecteur, & de quoi l'édifier, p. 2.
Motif de l'Auteur en donnant ſon Syſtême au Public, p. 43 & ſuiv.
La Miſſion du Meſſie & ſes Fonctions, p. 105, & ſuiv.
Matin, dans cette expreſſion de Daniel, *ad veſperum & mane*, ce qu'il ſignifie, p. 315, p. 352, & 362
Les mille ans de l'enchaînement de Satan, où ils commencent, p. 338, & ſuiv.

N.

NOmbres ſymboliques de jours & d'années employés dans l'Ecriture pour ſignifier la durée du monde, p. 10
Nombre de 666, regardé par quelques Auteurs comme ſignificatif de la durée du monde, p. 17
Nehemie eſt mort dans un âge fort avancé, p. 224, ſi c'eſt le même qui revint en Judée avec Zorobabel, que celui qu'Artaxerxes envoya en Judée, p. 925, & ſuiv.
Nuit qui a précedé le jour qui ſe termine au ſoir du monde, quelle eſt-elle, p. 321, quelle a été ſa durée, p. 321 & ſuiv.

Ob-

DES MATIERES.

O.

Objection qu'on fait à ceux qui prétendent découvrir dans l'Ecriture ce que les Auteurs des ſiécles paſſés n'y ont point trouvé ; refutée par l'Abbé Rupert, p. 6
Opinions différentes des Chronologiſtes ſur le tems écoulé depuis le Deluge juſqu'à J. C. p. 165, & ſuiv.
Objection contre ce qu'avance l'Auteur, que les Juifs n'ont jamais été plus fideles à Dieu qu'immédiatement après leur établiſſement dans la Terre promiſe, & après leur retour de la Captivité de Babylone, p. 191. & ſuiv. Réponſe à cette objection, p. 192 & ſuiv. p. 223 & ſuiv.
Ordre des tems qui doivent s'écouler depuis le premier avenement de J. C. juſqu'à la fin des ſiécles, p. 359

P.

PRéjugé populaire contre la durée du monde, p. 1
Puits creuſés par Abraham & par ſes Deſcendans, p. 7
Peché, ſon régne depuis Noé juſqu'à J. C. p. 185
Parallele du Jubilé des Juifs avec la Loy de grace, p. 104 & ſuiv. avec ſa felicité éternelle, p. 123 & ſuiv.
La perſécution d'Antiochus contre les Juifs prédite par le Prophête Daniel, p. 295 & ſuiv. étoit la figure de la perſécution du dernier antechriſt, p. 301. & ſuiv. Combien cette derniere ſera cruelle, p. 357. ſa durée, ibid.
Les perſécutions des Rois de Perſe contre les Chrétiens, p. 333. & ſuiv.

La perſecution de Julien l'Apoſtat, la derniere que l'Egliſe a eu à ſouffrir de la part des Empereurs Romains idolâtres, *pag.* 321. n'eſt pas la derniere que l'Idolâtrie ait exercé contre elle. *ibid. & ſuiv.*

La profanation du Sanctuaire de Jeruſalem par l'Empereur Adrien *pag.* 306. de quelle durée elle précedera celle du dernier Antechriſt. *ibid. & ſuiv.*

Purification parfaite du Sanctuaire de Dieu quand elle ſe fera, pag. 317 & 364.

Q

LES 49. années qui s'écouloient d'un Jubilé à l'autre, étoient la figure du tems qui devoit s'écouler depuis une certaine époque juſqu'au premier Avenement de Jeſus-Chriſt, & depuis ce premier avenement juſqu'au ſecond, *pag.* 137. *& ſuiv.*

Cette époque eſt le Deluge. 167 175.

Les 49 années écoulées juſqu'au premier Jubilé celebré par les Iſraëlites après leur entrée dans la Terre promiſe ont commencé à la ſixiéme année excluſivement après le paſſage du Jourdain. *pag.* 174 *& ſuiv.*

Les 49 années écoulées juſqu'au Jubilé celebré par les Juifs aprés leur retour de la captivité ont commencé à l'Edit d'Artaxerxes Longimanus porté à la ſeptiéme année de ſon regne *pag.* 237. *& ſuiv.*

R

TRois ſortes de revelations dans les livres ſaints *pag.* 9 & 10, il n'y en a que d'obſcures & implicites ſur le tems du dernier avenement de J. C. *pag.* 10. *& ſuiv.*

Quel eſt le repos exprimé dans le Pſeaume *Venite*

&c. en ces termes, *ſi introibunt in requiem meam* *p.* 47. *& ſuiv.*
Le repos étoit attaché à toutes les Fêtes des Juifs *pag.* 58 *& ſuiv.* Tous ces repos s'obſervoient après la revolution du nombre ſeptiéme *pag.* 76. *& ſuiv.* C'eſt de ce nombre dont ils tiroient leurs myſterieuſes ſignifications *pag.* 89 *& ſuiv.*
De quelle epôque doivent ſe compter les années de repos exprimées par ces termes du Livre des Juges, *quievit terra &c. pag.* 204. 209 *& ſuiv.*
Ces repos n'étoient point interrompus par les tems de captivité. *ibid.*
Rapport du Deluge avec le Jubilé. *pag.* 245. 246.
Reſſemblances des abominations commiſes par l'Empereur Adrien avec celles que l'Antechriſt doit commettre, *pag.* 311. 319.
La rage du Dragon contre la femme enceinte de l'Apocalypſe, *pag.* 322. Sa cauſe & ſes effets. *ibid. & ſuiv.*

S

SYſtême de l'Auteur, l'idée lui en a été tracée par les Peres de l'Egliſe, *pag.* 16. ſur quoi il roule, *pag.* 297. *& ſuiv.*
Tous les Sabbats des Juifs ſignifioient le grand Sabbat de l'éternité, *pag.* 59. *& ſuiv.* ſignifioient auſſi le repos ſpirituel de la Loy de grace. *pag.* 69. *& ſuiv.*
Le mot de Sabbat ſignifioit également tous les jours de fêtes où le repos étoit ordonné. *pag.* 99. *& ſuiv.*
Semaines quarrées, ce que c'eſt, *pag.* 172.
Quelles ſont les ſemaines figurées par les ſept ſemaines d'années qui précedoient le Jubilé, *pag.* 257. *& ſuiv.*
Les Semaines de Daniel ſont des ſemaines d'an-

nées *pag.* 158. *& ſuiv.*
Extravagante explication qu'en donnent les Rabins, *pag.* 161. *& ſuiv.* ces ſemaines en ſuppoſent un plus grand nombre écoulées anterieurement, *pag* 159. *&c.* 160. *& ſuiv.* elles ont pour époque l'Edit d'Artaxerxes Longimanus porté la 7e année de ſon regne. *ibid.*
Soir & matin ce qu'ils ſignifient dans cette prédiction de Daniel, *ad veſperum & mane &c.* *pag.* 315. 352. 361
Le ſoir du monde commencera à la ſortie de Satan hors de l'Abîme, *pag.* 352. La durée de ce ſoir. *pag.* 353 *& ſuiv.*
Satan enchaîné dans l'Abîme après les perſecutions des Princes idolâtres contre l'Egliſe, *pag.* 338. Explication des 1000 ans, pendant leſquels durera ſon enchaînement. *ibid. & ſuiv.*

T.

Eſt-ce une Tentative temeraire ou louable à un Théologien de rechercher le tems du dernier avenement de Jeſus-Chriſt, *pag.* 3. *& ſuiv.* *pag.* 18. *& ſuiv.* ce qui l'autoriſe dans cette recherche. *pag.* 5. *& ſuiv.*
C'eſt une tradition conſtante dans l'Egliſe que le tems du dernier avenement de Jeſus-Chriſt eſt revelé obſcurement dans l'Ecriture, *pag.* 10. *& ſuiv. pag.* 18. *& ſuiv.*
Le tems qui précede un évenement figuratif deſigné dans l'uſage de l'Ecriture, celui qui doit preceder l'évenement figuré, *pag.* 140. *& ſuiv.*
Table Chronologique relative au Syſtême depuis le Deluge juſqu'à Jeſus-Chriſt., *pag.* 218. *& ſuiv.* & depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à la fin des Siécles. *pag.* 361.

La Voix de S. Jean dans le Deſert figurée par les trompetes qui annonçoient l'année Jubilaire *pag* 209. & par celles des Anges. *pag.* 105
La venuë du Meſſie étoit la verité figurée par l'année Jubilaire, *pag* 108 *& ſuiv.* a tous les caracteres d'un parfait Jubilé, *pag.* 108 *& ſuiv.* ſe doit prendre de la 37e année depuis ſa naiſſance, *pag.* 133. *& ſuiv. pag.* 249. *& ſuiv.*
Les vingt-quatre Vieillards de l'Apocalypſe, ce qu'ils repreſentent, *pag.* 260 *& ſuiv. pag.* 269 *juſqu'à* 287
Le violement du Sacrifice perpetuel, p. 297
ſa durée. *ibid.*

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux un Ecrit ſur la *Durée du Monde*. Cette Diſſertation eſt remplie de Recherches curieuſes & ſçavantes ; & quoique le ſujet qui en fait la matiere ſoit environné de tenébres & d'obſcurités, l'Auteur néanmoins paroît y répandre un certain jour ſans s'écarter en rien de l'autorité de l'Ecriture & de la Tradition. Donné à Paris ce 6 Février 1733.

LE ROUGE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amez & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaires de notre

Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : Salut. Notre bien amé le ſieur * * * Nous ayant fait remontrer qu'il ſouhaiteroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *Syſtême tiré de l'Ecriture-Sainte, ſuivant lequel le monde doit avoir la même durée de deux mille quatre cens un an depuis le premier avenement de Jeſus-Chriſt juſqu'au deuxiéme qu'il a eü depuis le Deluge univerſel juſqu'au premier avenement*, par ledit ſieur * * *, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege ſur ce néceſſaires ; offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & beaux caracteres, ſuivant la feüille imprimée & attachée pour modele ſous le contre-ſcel des Préſentes. A ces cauſes voulant traiter favorablement ledit ſieur Expoſant, & reconnoître ſon zele, en lui donnant les moyens de nous le continuer ; Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer ledit Ouvrage ci-deſſus ſpécifié en un ou pluſieurs volumes, conjointement ou ſéparément & autant de fois que bon lui ſemblera, ſur papier & caracteres conformes à ladite feüille imprimée & attachée ſous notre contre-ſcel, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de ſix années conſécutives, à compter du jour de la date deſdites Préſentes : Faiſons deffenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance, comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire ven-

débiter ni contrefaire ledit Ouvrage ci-dessus exposé, en tout ni en partie, ni d'en faire ns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, gmentation, correction, changement de titre utrement, sans la permission expresse & par dudit sieur Exposant, ou de ceux qui nt droit de lui, à peine de confiscation des xplaires contrefaits, de trois mille livres d'ade contre chacun des contrevenans, dont ers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Pal'autre tiers audit sieur Exposant, & de tous ns, dommages & interêts; à la charge que Présentes seront enregistrées tout au long e Regiſtre de la Communauté des Libraires xprimeurs de Paris, dans trois mois de la d'icelle; que l'impression de cet Ouvrage faite dans notre Royaume & non ailleurs; ue l'Impétrant se conformera en tout aux emens de la Librairie, & notamment à celui o Avril 1725, & qu'avant que de l'exposer mte le manuscrit ou imprimé qui aura servi opie à l'impression dudit Livre sera remis le même état où l'Approbation y aura été ée ès mains de notre très-cher & féal Cher, Garde des Sceaux de France, le sieur UVELIN, & qu'il en sera ensuite remis deux xplaires dans notre Bibliotheque publique, dans celle de notre Château du Louvre, & ns celle de notre trés-cher & féal Chevalier le des Sceaux de France, le sieur CHAUVE, le tout à peine de nullité des Présentes: ontenu desquelles vous mandons & enjois de faire joüir ledit sieur Exposant ou ses s cause, pleinement & paisiblement, sans rir qu'il leur soit fait aucun trouble ou em-

pêchement. Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'éxécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro Chartre Normande & Lettres à ce contraires; car tel est notre plaisir. Donnée à Compiegne le 30 jour de Juin, l'an de grace mil sept cent trente-trois, & de notre Regne le dix-huitiéme. Par le Roy en son Conseil.

SAINSON.

Registré sur le Registre VIII. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 554. Fol. 552. conformement aux anciens Reglemens, confirmez par celui du 28. Fevrier 1723. A Paris le 6. Juillet 1733.

G. MARTIN, Syndic.

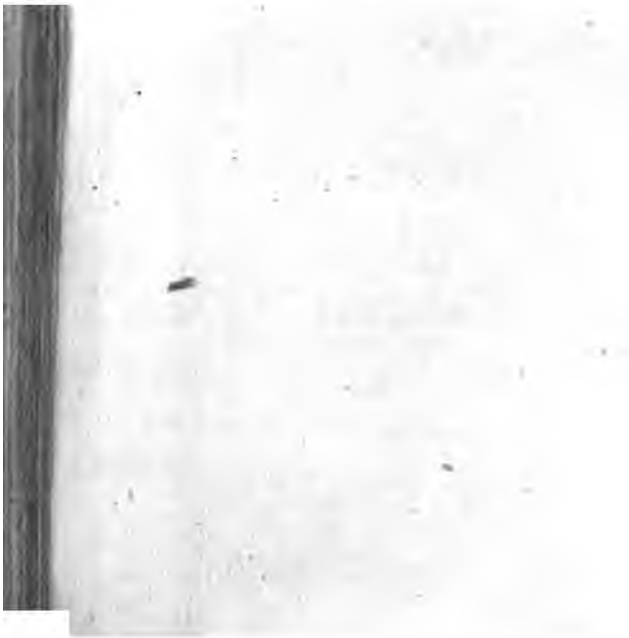

QQ.3